



ADAMA COULIBALY

Ministre de l'Économie et des Finances

Minister of Economy and Finance

**« La crise de la Covid-19
a un impact négatif sur
notre économie »**

**“The COVID-19 crisis has a negative
impact on our economy”**

DETTE INTÉRIEURE

**L'État décaisse plus de 139 milliards FCFA
pour le compte de ses fournisseurs**

DOMESTIC DEBT

**More than 139 billion fcfa
for the suppliers**



SICOGI

NOUS SAVONS FAIRE DES MAISONS



NOUVEAUX PROGRAMMES IMMOBILIERS



CONCORDE 3



CONCORDE 4



AZITO 2

SOUSCRIVEZ DÈS MAINTENANT

CONCORDE 3

PK 18 route d'Anyama

Immeuble R+2

Appartements F2 • F3 • F4

Immeuble R+4

Appartements: F3 • F4

CONCORDE 4

PK 18 route d'Anyama

Immeuble R+4

Appartements: F3 • F4 & commerces

AZITO 2

Youpougon Niangon

Immeuble R+4

Appartements: F3 • F4 & commerces

 www.sicogi.ci



20 00 36 26

Immeuble LE MIRADOR • Boulevard Général De Gaulle, Abidjan-Adjamé

• Email: infos@sicogi.ci  [sicogi.ci](https://www.facebook.com/sicogi.ci)



DERNIÈRE SYMPHONIE POUR LE PREMIER MINISTRE

AMADOU GON COULIBALY



*Le lion ne rugira plus
Le lion « d'or »*

Par **Charles ZOKO SEBE**
Rédacteur en chef
zokosebe@yahoo.fr



Quand le chant du cygne
Nous fait un instant signe
Pour un repère devenir
C'est que le lion a cessé de rugir

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

Quand la pensée émet de tels sons
Comme le cygne sifflant sa chanson
Quand tous paniquent et s'endorment
Quand les larmes à peine s'emprisonnent
Quand les rumeurs la vie empoisonnent
Qu'à la suite, les esprits déraisonnent

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

A chacun son tour
Et le jour de son jour
Et le tour du jour
Vient aussi toujours

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

Je vais donc te rendre hommage
Puisse ma langue ne pas faire ombrage
A l'éclatante densité de la muse
Verbe mien, j'invoque toute ta ruse
Afin que les vivants comprennent un jour
Que la muse a plus d'un tour
Et que la vraie muse est ruse

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

Mon verbe sera donc chaud
Mon ton montera haut
Mes mots seront beaux
Et rien ne devra sonner faux

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

Tu avais la tête dans les cimes
Et d'autres vivaient de tes dimes
Des Hommes, tu en as habillés
Sans redouter d'être dépouillé
Des vies, tu en as arrosées
Sans en éprouver aucune nausée

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

Des futurs, tu en as assurés
Sans craindre d'être pressuré
Des individus, tu en as nourris
Sans peur de leurs propos pourris

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

Pour qui t'a vraiment connu
Tu as eu de la primauté
Dans la beauté
De l'exercice de la royauté
Tu as été le combattant sans arme
Tu as eu l'assurance du gendarme
Tu as eu le destin de la loyauté
Tu demeureras le fidèle reconnu

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

Tu as toujours eu de la tenue
Et ta voix aussi pure et sûre
Comme une écriture sans rupture
Expression de ta retenue
Et de la façon la plus sûre
Te voilà aujourd'hui signature

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

Alors quand tombe le guerrier au front
Pleurs et larmes deviennent un affront
Sur le chemin des cieux
Pour être pieux
Pas de pleurs
Mais bien des fleurs
Pour un départ en fleurs
Dans un royaume en fleurs

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

Chantons tous en chœur
Des chansons de fleurs
Avec des émotions en fleurs
Des louanges de fleurs
Et des chœurs en fleurs
Des sons sans rancœur

Le lion ne rugira plus, il « d'or »

Notre lion ne rugira plus jamais
Dors bien, notre bien d'or
Dors bien, notre lion d'or
Notre lion dort
Il dort
A jamais



Adama Coulibaly
*ministre de l'Economie et des
Finances, Président du Comité
Technique de Concertation*

« *Nous sommes effondrés et dévastés* »

Les moments que nous traversons actuellement sont pénibles, extrêmement difficiles. Le deuil qui nous frappe est écrasant. La nouvelle du décès brutal du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly nous est tombée dessus comme un énorme coup de massue.

Rien ne présageait ce départ inattendu car le Premier ministre est apparu en pleine forme depuis son retour et lors du Conseil des ministres avec son sourire habituel.

Nous sommes effondrés et dévastés, nous sommes sous le choc, nous sommes sans voix.

La Côte d'Ivoire perd en lui un de ses plus illustres et valeureux fils. Un grand serviteur de l'Etat, un passionné du travail bien fait.

Personnellement, je perds un patron, un modèle de compétence et d'engagement. Un frère qui avait une parfaite connaissance du pays, de ses populations et qui avait de grandes ambitions pour ce pays.

Amadou Gon Coulibaly était un homme plein d'humanisme et de générosité.

Je m'incline devant la mémoire de l'illustre disparu. Je présente mes condoléances les plus émues à toute la famille, au couple présidentiel, au RHDP dont il était le candidat pour l'élection présidentielle et à tous les ivoiriens.

Que son âme repose en paix !

« *Il était un modèle en matière de gestion des affaires de l'Etat* »

C'est avec beaucoup de peine et une grande douleur que j'ai appris le mercredi 8 juillet 2020, aux environs de 15 heures le décès subit du Premier ministre, Son Excellence Monsieur Amadou Gon Coulibaly. Je voudrais, ici, rendre hommage à l'homme d'Etat et au Grand Homme, tout court, qu'il a été, au service de la Côte d'Ivoire.

Toujours à la tâche et ayant une parfaite maîtrise de tous les dossiers, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly est le principal artisan des programmes socio-économiques mis en œuvre au cours de ces dernières années en Côte d'Ivoire, dont les bénéficiaires sont généralement les populations les plus vulnérables, les jeunes, les femmes et le secteur privé. C'est cette fibre sociale qui l'a amené à faire adopter en urgence par le Gouvernement le Plan de riposte sanitaire d'un coût de 95,88 milliards de francs CFA et le Plan économique, social et humanitaire d'un coût total de 1 700 milliards de francs CFA, pour contrer la pandémie de COVID-19 qui a atteint notre pays en mars 2020.

Au plan professionnel, notamment au niveau de mes charges gouvernementales, en tant que ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, ministre de l'Industrie et des Mines par intérim, puis comme ministre du Commerce et de l'Industrie, j'ai beaucoup appris aux côtés de ce travailleur exemplaire et passionné qui bénéficiait de l'entière confiance du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara. Ses qualités exceptionnelles faisaient de lui un Chef avec lequel nous avions plaisir à travailler. Il avait une force de travail, une qualité d'écoute et un esprit de synthèse hors du commun. Il était un modèle en matière de gestion des affaires de l'Etat.

Dans le cadre des travaux du Comité de Concertation Etat - Secteur Privé (CCESP), le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly a mené, en tant que Président du Conseil de Concertation, avec beaucoup de rigueur et un esprit d'ouverture et de conciliation les débats, ce qui nous a permis d'avancer sur plusieurs dossiers importants relatifs à l'appui, à la promotion et au développement du secteur privé ivoirien. Construire des champions nationaux, notamment dans les secteurs productifs, était l'une de ses priorités.

Au plan humain, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly avait une intelligence sociale exceptionnelle. Il faisait preuve de courtoisie, de simplicité et d'humilité. Nous perdons un grand frère généreux et bienveillant.

Je voudrais exprimer mes condoléances au Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara et à son épouse, Madame la Première Dame. J'adresse également mes condoléances à la famille biologique du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, notamment à son épouse, à sa mère, à ses enfants et à tous les membres de la famille Gon Coulibaly.

Le décès du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly est certes une perte incommensurable, mais sa vision en une Côte d'Ivoire en construction pour son développement et sa prospérité, au bénéfice de tous, reste incarnée.



**Souleymane
Diarrassouba**
*ministre, Vice-Président
du Comité Technique de
Concertation*



« *La Côte d'Ivoire perd un homme de valeur* »



Moussa SANOGO,
ministre auprès du Premier
ministre, chargé du Budget et
du Portefeuille de l'Etat

Outre la grande tristesse qu'il nous inflige, le décès brutal du Premier ministre est une énorme perte pour toute la nation ivoirienne.

Pour moi qui ai eu le privilège de travailler étroitement avec lui ces dernières années, je mesure l'ampleur du vide qu'il laisse.

Le Premier ministre était un homme qui avait un sens élevé de l'Etat et qui, partant, se souciait constamment de la qualité des services rendus par l'Administration et des conditions de promotion des activités privées.

Aussi, s'est-il pleinement investi dans l'amélioration de l'environnement des affaires, en témoigne l'évolution de notre classement au titre du Doing Business et sa pleine participation aux travaux du Comité de Comité Etat- Secteur Privé.

La Côte d'Ivoire perd un homme de valeur, un travailleur acharné, un leader porté par des principes forts, un chef d'équipe exemplaire et un modèle inspirant pour la jeunesse.

La meilleure façon d'entretenir son souvenir est de travailler à l'avènement d'une Côte d'Ivoire encore plus prospère, rayonnante et à même d'offrir un minimum de bien-être à tous ses habitants. Que le Tout- Puissant lui fasse miséricorde.

« *Il a su en si peu de temps, imposer sa vision dans la redynamisation du Dialogue Public Privé et l'amélioration du climat des affaires* »



**Mariam FADIGA
FOFANA**
Secrétaire exécutif du CCESP

Depuis l'annonce du décès du Premier ministre Amadou GON COULIBALY, ce tragique 8 juillet 2020, tous les acteurs du Conseil de Concertation Etat – Secteur Privé sont dans la tristesse et dans la désolation.

Oui, aussi difficile de le croire, alors que nous attendions le communiqué du Conseil des ministres, notamment les orientations de notre Président du Conseil de Concertation pour maintenir la dynamique du dialogue public – privé dans cette période de pandémie de coronavirus, c'est une nouvelle triste que nous recevons tel un coup de massue dont seul notre Créateur a les explications : oui, le Premier ministre Amadou GON COULIBALY s'en est allé.

Devant cette difficile réalité, le Secrétariat Exécutif du Comité de Concertation Etat – Secteur Privé s'associe à tous les acteurs de l'environnement économique ivoirien pour présenter ses sincères condoléances à la famille biologique de notre illustre disparu.

Nous retenons de lui, un homme de qualité et toujours dévoué à la tâche. Très impliqué dans la gestion des problématiques du Secteur Privé, il a su en si peu de temps, imposer sa vision dans la redynamisation du Dialogue Public Privé et l'amélioration du climat des affaires.

Grand artisan dans la réussite des Journées Nationales du Partenariat 2017 et 2019, il a toujours su à travers ses orientations, traduire la volonté du Gouvernement d'être à l'écoute permanente du Secteur Privé et de créer les conditions les plus optimales pour son épanouissement, gage de croissance et de compétitivité de notre économie.

A son actif, le Secteur Privé Ivoirien s'est enrichi de plusieurs dispositifs structurels importants dont la création d'un ministère dédié à la promotion des PME, d'une Agence d'encadrement des PME, d'un Fonds de Garantie des PME, d'un nouveau code des investissements plus attractif et surtout la mise en route du projet d'émergence de champions nationaux, etc...

Oui, c'est cet Homme de Grande Valeur, ce défenseur acharné de l'entrepreneuriat national, foncièrement attaché à la qualité du Dialogue Public Privé en Côte d'Ivoire que Dieu arrache à notre affection.

Puisse le Tout-Puissant Miséricordieux accepter son âme dans son paradis.

Adieu Monsieur le Premier ministre, Adieu Cher Président du Conseil de Concertation.



Dernier Conseil des ministres





« Sa disparition est une perte incommensurable pour le secteur privé ivoirien ».

C'est avec une profonde consternation et une vive émotion que nous avons appris la disparition de Son Excellence Monsieur Amadou Gon Coulibaly, Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement, survenue le 08 juillet 2020 à Abidjan.

En cette terrible circonstance, le Conseil d'administration de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), se joint à l'ensemble des organisations et des forces vives de la nation, pour adresser ses condoléances les plus attristées à Monsieur le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, au Gouvernement et à l'ensemble de la nation ivoirienne ainsi durement éprouvée.

Les mots ne suffisent pas à exprimer l'immense tristesse et la douleur profonde que nous ressentons en cette pénible circonstance.

Travailleur infatigable et réformateur hors pair, le Premier ministre n'a ménagé aucun effort, pour soutenir le secteur privé, en veillant personnellement à l'émergence d'un environnement des affaires propice aux investissements. Sa disparition est une perte incommensurable pour le secteur privé ivoirien.

Nous gardons du Premier ministre Gon Coulibaly, l'image d'un allié du monde de l'entreprise, qui a su instaurer un dialogue public-privé constant et efficace, au service du développement durable de la Côte d'Ivoire. Présidant personnellement le Conseil de Concertation Etat Secteur-Privé, honorant de sa présence plusieurs évènements organisés par la CGECI, et n'hésitant pas à recevoir les représentants du Patronat pour recueillir leurs avis, le Premier ministre a instauré une ère de relations constructives entre le public et l'univers des entreprises. Il a contribué ainsi, de façon significative à l'essor d'un secteur privé dynamique et compétitif.

Nous saluons, particulièrement, ce sens de l'écoute du Premier ministre, qui a bien voulu prendre en compte les préoccupations des entreprises dans le Plan de soutien économique, social et humanitaire décidé pour faire face à la crise liée à la COVID-19.

La CGECI perd un soutien de taille fermement engagé dans la promotion des champions nationaux et l'appui multiforme aux entreprises; un leader pragmatique profondément convaincu du rôle primordial du secteur privé comme acteur clé de la transformation structurelle de l'économie, de la création de richesses et de la réduction de la pauvreté.

En rendant solennellement hommage à ce grand homme d'Etat dont l'abnégation au travail et le dévouement à la nation constituent une source d'inspiration pour nous tous, et pour la jeunesse en particulier, nous adressons, au nom du Conseil d'Administration de la CGECI, nos sincères condoléances à sa famille éplorée, à son épouse et à ses enfants.

Puisse l'âme de cet illustre serviteur de la Côte d'Ivoire reposer en paix !



Jean-Marie ACKAH
Président de la CGECI

« Son œuvre comme une symphonie inachevée »

En ces moments tristes que traverse toute la Côte d'Ivoire avec la disparition de SEM Amadou Gon COULIBALY, Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, notre pays perd un grand bâtisseur qui a appris, qui a servi auprès des plus grands.

De Félix HOUPHOUET BOIGNY à Alassane OUATTARA, son engagement pour son pays et ses convictions n'ont pas trahi. D'où la confiance de son mentor, le Président Alassane OUATTARA qui a vu en lui le prochain Président de la République de Côte d'Ivoire. Nul n'est besoin de rappeler qu'il a convaincu sa hiérarchie par son travail, sa rigueur et sa grande vision pour sa nation.

Ingénieur émérite, ce digne fils du Poro, Grand Espoir du Grand Nord avait certainement un plan, une autre vision du développement de son pays que ses plus proches collaborateurs et les membres de sa famille politique percevaient en lui.

Devant cette volonté implacable de Dieu, à qui il a plu de le rappeler à Lui, je rends ici hommage à sa dimension d'homme d'Etat, à l'homme de conviction et pour l'œuvre qu'il a accompli en quelques années à la tête du Gouvernement.

En 1993, l'homme a pris une grande part, aux côtés d'Alassane OUATTARA, alors Premier ministre du Président Félix HOUPHOUET BOIGNY, à la mise en place de la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire. Durant toute la durée de ses fonctions de Premier ministre, Amadou GON COULIBALY a toujours eu une oreille attentive aux préoccupations des artisans notamment en sa qualité de Président du Conseil de Concertation Etat secteur Privé.

Je réitère ici mes condoléances à sa famille biologique et sa famille politique pour qui, il était l'homme de la situation. Ainsi que nous étions également convaincus !



Bamba Kassoum
Président de la Chambre
Nationale de Métiers de Côte
d'Ivoire



« La Côte d'Ivoire est plongée dans la stupeur et la consternation »



Daouda Coulibaly
Président de l'Association
Professionnelle des banques et
Établissements Financiers de
Côte d'Ivoire

Depuis l'annonce, le mercredi 8 juillet 2020, du décès de Son Excellence Monsieur AMADOU GON COULIBALY, Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, Chef du Gouvernement, la Côte d'Ivoire est plongée dans la stupeur et la consternation.

En cette douloureuse circonstance, l'industrie bancaire et financière nationale, singulièrement affligée par cette disparition aussi brusque qu'inattendue, présente, à travers le Conseil Exécutif de l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), ses condoléances émues et attristées à sa famille biologique, à la nation ivoirienne, aux membres du Gouvernement et, plus particulièrement, au Président de la République, son Excellence Monsieur ALASSANE OUATTARA, qui, selon ses propres mots, perd ainsi plus qu'un collaborateur fidèle et loyal, un fils.

L'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) rend hommage à un grand serviteur de l'État de Côte d'Ivoire qui, par son engagement, sa rigueur et son ardeur au travail, s'est dévoué, toute sa vie, à la construction, au développement et à l'émergence de la Côte d'Ivoire.

C'est, en effet, sous son action, dans l'exercice de ses hautes fonctions de Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, que la Côte d'Ivoire a su lever d'importantes ressources financières sur les marchés internationaux, dans le cadre d'émissions d'Eurobonds et de sukuks, permettant, ainsi, au pays de conduire plus aisément ses différents programmes économiques.

L'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI) salue avec déférence la mémoire de Monsieur AMADOU GON COULIBALY, dont elle conservera, à jamais, le souvenir d'un homme exceptionnel.

Que la terre lui soit légère et que son âme repose en paix.

« Il fut utile à la Patrie et à la République »

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire a appris avec beaucoup d'émotion et une grande tristesse le mercredi 08 juillet 2020, le décès subit de SEM. Amadou Gon Coulibaly, Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'État.

Cette mort brutale qui le fauche en plein labeur, frappe d'une stupeur douloureuse le Président de la République, le Gouvernement, les institutions de la République et tout le corps social de la nation ivoirienne, accablant singulièrement d'une détresse infinie, les Membres élus et le personnel de la CCI-CI, qui avaient mis en lui leur affection et leur engagement à fortement impliquer le secteur privé dans la mise en œuvre de la politique économique de l'État, et singulièrement de l'Eco-Diplomatie. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire et l'ensemble des Elus de cette institution, rendent ici un hommage mérité à un homme d'État fortement engagé au service de la Côte d'Ivoire, à ce technocrate émérite qui aura fait montre d'un sens aigu du devoir et de la responsabilité dans la conduite des affaires de l'État.

La Côte d'Ivoire qui grâce au Plan National de Développement 2012-2015 a enregistré un taux de croissance de 8,5% en moyenne, sous l'impulsion de l'illustre disparu et dans le cadre du PND 2016-2020, a mis le cap sur la transformation structurelle de son économie.

Les chantiers ouverts dans tous les domaines à cet effet, sont tellement nombreux et ambitieux, qu'il serait fastidieux de les énumérer et de les prioriser, mais le plus fédérateur, reste le programme social du Gouvernement (PSGOUV) qui porte ses marques indélébiles. Ce programme impacte directement le quotidien des populations et des masses laborieuses, en témoigne, la qualité de ses indicateurs de résultat.

Réformateur hors pair et en sa qualité de Président du Conseil de Concertation État Secteur Privé, il a engagé l'ensemble de son gouvernement sous la houlette du Chef de l'État, à accélérer la cadence des réformes de l'environnement des affaires, afin de doter notre pays d'avantages comparatifs, en vue de relever l'attractivité de l'économie nationale vis-à-vis des investisseurs privés nationaux et internationaux.

Notre institution quant à elle perd un soutien, une référence qui à travers des actes, a démontré qu'il comprenait parfaitement le rôle qu'une Chambre de Commerce et d'Industrie pouvait jouer dans le développement économique de la Côte d'Ivoire.

Puisse la nation entière qui le pleure trouver quelque consolation à penser que celui qu'ils ont perdu a mérité le plus noble éloge qu'on puisse faire d'un bon citoyen d'une sincère loyauté et fidélité au Chef de l'État SEM Alassane Ouattara : il fut utile à la Patrie et à la République.



Faman TOURE
Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de
Côte d'Ivoire



« Le monde agricole est particulièrement affecté par le décès de ce combattant infatigable du développement »

Monsieur Amadou Gon Coulibaly était depuis le 10 Janvier 2017 Premier ministre, Chef du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.

Proche collaborateur du Président Alassane Ouattara, il a été ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture de 2003 à 2010.

A ce titre, le monde agricole est particulièrement affecté par le décès de ce combattant infatigable du développement qu'était le Premier ministre Amadou Gon COULIBALY.

En cette douloureuse circonstance, les acteurs agricoles par ma voix expriment leur peine en cette période difficile. Grand serviteur de l'Etat, le Premier ministre reste pour nous un modèle et un exemple grâce à qui le monde agricole était promu à des lendemains meilleurs. Son ambition était de redynamiser notre secteur et le rendre de plus en plus compétitif. Il a su nous accompagner et il se présentait comme un interlocuteur crédible pour la résolution de nos problèmes. Si la Côte d'Ivoire perd un grand serviteur, le monde agricole lui, perd un précurseur et promoteur.

Nous citons entre autres son leadership dans la formulation des Programmes Nationaux d'Investissement (PNIA 1 et 2) qui vont mobiliser autour de 1440 milliards FCFA. Ces programmes vont inéluctablement booster le système agricole ivoirien avec une vision durable de notre agriculture. Notre agriculture est devenue compétitive, plus créatrice de richesses, équitablement partagées et orientées sur le développement, une croissance inclusive, garant du développement rural et du bien-être de la population agricole.

Grand avocat du secteur, il a permis à l'Etat de mobiliser une enveloppe de 250 milliards FCFA en soutien aux filières agricoles de rente dans le cadre de la riposte contre la pandémie covid 19. A cela, il faut ajouter la suspension des contrôles fiscaux pour 3 mois et la réduction de la patente de transport de 25%. Nous saluons la mémoire de cet humble et efficace artisan de développement économique dont l'ardeur et le dévouement ont permis à notre pays de mieux se positionner dans le concert des nations.

Je voudrais au nom du monde agricole, adresser nos sincères condoléances et notre vive compassion au Président de la République, à sa famille biologique, ainsi qu'à toute la Côte d'Ivoire.

Que Dieu tout puissant l'accueille dans son paradis.



Bamba Sindou
Président de la Chambre
Nationale d'Agriculture

« Nous avons pu apprécier sa maîtrise des dossiers et sa connaissance de l'écosystème du secteur privé »

C'est avec une grande consternation et une vive émotion que nous avons appris le décès de SEM. Amadou Gon Coulibaly, Premier ministre, ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement, suite à un malaise, ce jour du 8 juillet 2020.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME), la Direction exécutive et l'ensemble du personnel et les PME, très affectés par cette terrible nouvelle, présentent leurs condoléances les plus attristées à Madame Gon Coulibaly, à ses enfants ainsi qu'à sa famille.

En cette douloureuse circonstance, nos pensées les plus affligées vont à SEM. Alassane Ouattara, Président de la République et à son épouse Madame Dominique Ouattara, qui n'ont ménagé aucun moyen pour apporter soutien et assistance au Premier ministre en vue de sa totale guérison.

La disparition du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly est une perte cruelle tant pour sa famille biologique, pour sa famille politique, pour les membres du Gouvernement que pour les PME et la Côte d'Ivoire toute entière.

La FIPME a, à maintes occasions, eu l'honneur d'échanger avec SEM. Amadou Gon Coulibaly sur d'importants dossiers relatifs au développement des PME nationales. Nous avons ainsi pu apprécier la maîtrise des dossiers et la connaissance de l'écosystème du secteur privé du Premier ministre, ce qui a souvent justifié les bonnes orientations et la claire vision des recommandations et instructions qui en résultaient.

Son récent retour au pays laissait présager de bonnes nouvelles pour les PME, très impactées par la crise sanitaire de la COVID-19.

Nous gardons du Premier ministre Gon Coulibaly, l'image d'un grand travailleur doublé d'un fin connaisseur de la psychologie humaine.

Que le Tout-Puissant soulage la peine de SEM. Alassane Ouattara et de la Première Dame, de l'épouse et des enfants du Premier ministre, ainsi que de sa grande famille. Qu'il leur donne la force de surmonter cette difficile épreuve.

Que Dieu lui accorde son pardon et sa grâce et qu'il l'accepte auprès de lui.

Que son âme repose en Paix



Dr Joseph BOGUIFO
Président du Conseil
d'Administration de la
FIPME



Hommage de la nation





Hommage à Korhogo





Corona times... une histoire de barrières !

Dans le champ lexical engendré par la pandémie du corona virus, et notamment pour freiner la propagation de la maladie, le mot barrière aura eu une forte audience....

Gestes barrières, mesures barrières... Une histoire... de barrières!

La notion de barrière nous renvoie à celles de comportements et d'attitudes... barrières !

Quelle histoire de... barrières !

Allons donc conjecturer sur ces deux notions: Comportement et attitude !

Un **comportement** est l'action ou la réaction observable d'une personne (mais aussi des êtres vivants en général et des objets inertes) dans un environnement. Le comportement se réfère à un fonctionnement, le plus souvent permanent.

Un comportement est toujours dirigé vers l'extérieur et l'action (ensemble des mouvements organisés pour agir à l'extérieur de l'organisme).

Une **attitude**, quant à elle, est un état mental, fruit de la génétique, de l'éducation mais aussi de la volonté propre de l'individu et peut être circonstancielle et masquer le réel comportement d'une personne.

Cela dit, on ne parlera pas de l'attitude des planètes ou d'un objet inerte. On ne dira pas «cette lampe a une drôle d'attitude», sauf pour produire un effet poétique. De même, on ne parle pas d'attitude quand on se réfère à la faune ou à la flore. On parlera du comportement des espèces. L'attitude est donc réservée aux personnes.

Dans tous les cas, il faut bien différencier **attitude** et **comportement** : l'**attitude** n'est pas directement observable, alors que le **comportement** est un acte observable... Les **attitudes** changent lentement : elles permettent donc souvent de prédire le **comportement** d'un individu envers un objet.

Mais diantre ! Quel est le rapport avec le dialogue Etat Secteur Privé ?

C'est que le dialogue est d'abord et surtout, et plus singulièrement dans le cadre du dialogue Etat Secteur Privé, attitude mentale et comportement...

L'objectif est de chercher à apporter des changements à différents niveaux, tels que l'écoute, la relation de confiance, le partage des connaissances et des compétences, l'application de politiques, le débat et l'apprentissage de changements importants et durables.

Notre pays possède du potentiel...

Les cadres de développement sont tracés...

Le reste, tout le reste, n'est, ni plus, ni moins, qu'une question **d'attitudes et de comportements...**



Par **Mariam FADIGA FOFANA**,
Secrétaire exécutif du CCESP

Attitudes et comportements pour... tourner le dos à la corruption endémique (le rang occupé par notre pays n'est guère flatteur, selon Transparency international) et pallier le manque de robustesse des conditions cadres constituant un risque important dans un pays qui se doit d'améliorer le climat des affaires en vue d'attirer les investissements directs étrangers dont il a besoin pour, notamment, transformer les produits de base (cacao, anacarde, pétrole, coton, etc.) et ainsi construire une base industrielle solide.

Attitudes et comportements pour... mettre fin à la stagnation économique interne masquée par les faits et les chiffres que caresse une croissance

tirée par l'extérieur, avec un entrepreneuriat local bridé par le poids de la concurrence internationale. Beaucoup d'entreprises peinent toujours à se développer, en raison d'obstacles majeurs, notamment un accès difficile au financement intérieur, une fiscalité étouffante, une dette intérieure non maîtrisée.

Attitudes et comportements pour... enrayer les frustrations sociales cristallisées dans les difficultés d'accès aux retombées de l'embellie économique.

Pour notre part, au niveau du Comité de Concertation Etat Secteur Privé (CCESP), nous nous sommes fait le devoir d'intégrer dans nos attitudes et dans nos comportements, les réflexes nécessaires afin de permettre à notre économie de devenir et de rester compétitive.

Dans cette dynamique, les quatre éditions de la Journée Nationale de Partenariat (JNP), auront ouvert des chantiers pour des attitudes et des comportements observables. Ce sont : *l'Initiative pour le Développement des PME (INPME) (2015); l'élaboration de la Stratégie Nationale de Dialogue Public Privé (2016); la formulation d'une Stratégie Nationale de Transition vers l'Economie Formelle (2017); le partenariat Etat Secteur Privé pour une croissance inclusive et durable (2019)...*

Toutes choses qui freineront la version économique du corona virus...

TWINS 22 entend mettre un point d'honneur sur les attitudes et comportements à observer afin d'accroître la résilience de notre économie, conserver la trajectoire optimiste et continuer de prétendre à jouer notre rôle moteur dans l'économie de la sous-région !

Voilà donc qui justifie la présence à la une du ministre Adama COULIBALY en charge de l'Economie et des Finances.

Merci de l'accueil que vous lui réserverez !

P.2	HOMMAGE À AMADOU GON COULIBALY
P.15	MOT DE LA DIRECTRICE DE PUBLICATION
P.16	SOMMAIRE
P.18	EDITORIAL
P.21	ACTU
P.35	EVENT
P.50	A LA RENCONTRE DE
P.54	FOCUS SUR LE CCESP
P.79	A LA UNE
P.96	GRAND ANGLE
P.98	LUCARNE
P.104	ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES
P.111	SANTÉ DE L'ECONOMIE.



FOCUS SUR LE CCESP

Dettes intérieure

L'ÉTAT DÉCAISSE PLUS DE 139 MILLIARDS FCFA POUR LE COMPTE DE SES FOURNISSEURS



GRAND ANGLE

Inspection générale des Finances (IGF)
UN RÔLE PRÉPONDERANT DANS LA GOUVERNANCE DES FONDS COVID-19



À LA UNE

Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances
« DES EFFORTS IMPORTANTS ONT ÉTÉ FAITS, À TRAVERS LE PLAN DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMANITAIRE, MIS EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT »



APIF

UN OUTIL POUR LA PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE

P.15	FOREWORD
P.19	EDITORIAL
P.29	NEWS
P.52	MEETING WITH
P.58	FOCUS ON CCESP
P.89	NEWS
P.97	SPOTLIGHT
P.100	LOOKING AT
P.109	BUSINESS ENVIRONMENT
P.122	ECONOMIC HEALTH



FOCUS ON THE CCESP
DOMESTIC DEBT
MORE THAN 139 BILLION FCFA
FOR THE SUPPLIERS



SPOTLIGHT
Inspection Générale des Finances (IGF)
A KEY ROLE IN THE
MANAGEMENT COVID 19 FUND



NEWS

Adama Coulibaly, minister of Economy and Finance

"SIGNIFICANT EFFORTS HAVE BEEN MADE BY THE GOVERNMENT WITH THE SETTING OF THE ECONOMIC, SOCIAL AND HUMANITARIAN SUPPORT PLAN "



BUSINESS ENVIRONMENT APIF

A TOOL FOR FINANCIAL
INCLUSION IN AFRICA



ÉCO'rona

Par Charles ZOKO SÉBÉ

Rédacteur en Chef / zokosebe@yahoo.fr
www.inspecteurgeneralzoko.ci

« ECO'RONA » ou échos (économiques) du corona, néologisme dont le champ sémantique peut renvoyer à plusieurs idées. Nous en retiendrons deux.

La première idée est celle de notre **économie à l'ère du corona**.

Un check-up rapide au niveau du bilan de santé de l'économie de la Côte d'Ivoire, notre pays, permet de noter une perte globale de poids depuis l'avènement de la pandémie. Ce qui laisse entrevoir un scénario qui se veut dans le meilleur des cas, « médian », avec au plus 1,6% du PIB en 2020, soit une perte de croissance d'au moins 5,6% du PIB.

Le diagnostic montre, au niveau du pouls, quelques inquiétudes. Singulièrement avec le secteur privé dont les entreprises connaissent des difficultés de divers ordres, notamment la baisse de ventes, l'annulation de commandes, la rupture de stocks et le non-recouvrement des crédits-clients.

Une radiographie des poumons permet de découvrir un manque d'oxygénation à partir de l'activité économique qui serait fortement affectée, bien qu'ayant bénéficié du dynamisme des secteurs des services et de la fabrication ainsi que de l'amélioration dans le secteur agricole, affichant ainsi des taux de croissance de 7,0% en moyenne ces dernières années.

La prise de la tension artérielle révèle que les emplois sont devenus instables. 11% des entreprises ont maintenu leur rythme de travail et la totalité de leurs employés. Près de la moitié des entreprises ont opté pour le travail à temps partiel. Les entreprises ont procédé à 35% aux congés payés, à 25% au chômage technique et à 5% au licenciement de leurs employés.

Côté glycémie, on note l'interruption d'activités dans certains secteurs tels que le Transport et le Tourisme en lien avec les mesures de fermeture de l'espace

aérien et l'isolement du Grand Abidjan.

La seconde idée est celle de **la monnaie « ECO »**.

« ECO », future monnaie unique de la CEDEAO en 2020 ? Plus si sûr !

Le projet de création d'une monnaie commune aux pays de la CEDEAO émane de la volonté des autorités ouest africaines et est censé parachever l'intégration économique de l'espace. Il est sur les rails depuis le début des années 1980 et a été repoussé à maintes reprises. Les chefs d'Etat français et de l'UEMOA, conformément à la coopération monétaire qui les lie, avaient signé un accord le 21 décembre 2019 portant sur le remplacement du franc CFA par l'ECO, la suppression du compte d'opérations auprès du Trésor français, et le retrait de représentants français dans les instances de la BCEAO, tout en maintenant une parité fixe de l'ECO avec l'Euro et la garantie de la France.

Il reste clair que l'agenda auquel s'adosse l'ECO sera fortement perturbé, voire contrarié par la COVID-19.

Devant ce tableau peu reluisant, notre médecin de garde, ministre de l'Economie et des Finances, s'est muni de sa trousse médicale (scalpel, stéthoscope et autres éléments de chirurgie) pour appliquer une thérapie, la plus performante possible.

De fait, l'homme est un « man of performance ». Avec un état de service à faire pâlir d'envie les plus sceptiques.

Celui qui veille en effet sur l'économie et les finances ivoiriennes, M. Adama COULIBALY, est Economiste, titulaire d'un doctorat en Sciences Economiques, obtenu à l'Université de Paris 2 Panthéon-Sorbonne- France.

Ce grand commis de l'Etat a occupé de hautes fonctions au sein de l'administration publique ivoirienne,

après une riche et longue carrière internationale, notamment au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), où il a gravi tous les échelons (Economiste Principal, Représentant Résident Adjoint, Directeur Pays) de 1990 à 2013.

En janvier 2014, cet habitué des grands défis revient dans son pays pour être promu Directeur de Cabinet du ministre de l'Economie et des Finances jusqu'à sa nomination le 4 septembre 2019, en qualité de ministre de l'Economie et des Finances.

Notre économiste de service est conscient que pour atténuer l'impact économique de la pandémie et sauvegarder les acquis macroéconomiques réalisés jusqu'à présent, il importe d'entreprendre des réformes pour réagir face à l'extension de la pauvreté et des inégalités sociales.

Pour autant, l'argentier de l'Etat conserve la maîtrise de toute sa science.

Il compte ainsi mettre notre pays à l'abri des poussées de fièvre afin d'assurer une stabilité budgétaire et macro-économique pour dégager les ressources nécessaires au renforcement et/ou au développement de nouvelles infrastructures. L'objectif étant de rendre l'économie plus compétitive et plus inclusive au niveau social en restant sur une trajectoire de croissance forte et soutenable.

Gageure ! Diront les plus pessimistes !

« Wait and see ! », leur répond le ministre Adama COULIBALY, depuis son bloc opératoire du 19^e étage de l'immeuble SCIAM, blouse, cache-nez et bistouris, prêts à l'emploi.

Suivons-le donc à travers les pages de ce TWINS 22, parution entièrement dédiée à la santé de notre économie !

Bonne lecture et à très bientôt !

By Charles ZOKO SEBE,
Chief editor / zokosebe@yahoo.fr
www.inspecteurgeneralzoko.ci

ECO'rona

"ECO'RONA" or "eco" (economics of corona virus): the sound patterns can refer to many ideas. We are going to focus on two.

The first idea refers to the economic situation related to the corona virus pandemic.

A quick health check of the Ivorian economy shows an overall weight loss since the onset of the pandemic. This will result in a drop of GDP to 1.6% in 2020, representing a loss of 5.6%

The diagnosis shows some concerns. Particularly with the private sector, which businesses are experiencing various difficulties, including the drop in sales, the cancellation of orders, the shortage of stocks and the non-recovery of debts.

The second idea refers to the currency "ECO".

The plan to create a common currency for the ECOWAS countries comes from the will of the West African authorities and is supposed to complete the economic integration.

The French and WAEMU heads of state, in accordance with the monetary cooperation, signed an agreement on December 21, 2019 related to the replacement of the

CFA by the ECO, the closing of the operating account with the French Treasury, and the withdrawal of French representatives from the West African Central Bank bodies, while maintaining a fixed parity of the ECO with the Euro and the guarantee of France.

It remains clear that the ECO agenda will be greatly disrupted by COVID-19.

Confronted with this bleak picture, our doctor on duty, the Minister of the Economy and Finance, with his tools (scalpel, stethoscope and other surgical elements) and his sound background is ready to meet the challenge.

In fact, the man is a "man of performance". With a record of service that will make the most skeptics green with envy.

Our economist on duty is aware that to mitigate the economic impact of the pandemic and maintain the macroeconomic assets achieved so far, it is important to undertake reforms that respond to the spread of poverty and social inequalities.

Let us discover its footprints though this edition of TWINS

Enjoy your reading and see you soon !

Twins

BIMESTRIEL GRATUIT ÉDITÉ PAR
**le Comité de Concertation
État-Secteur Privé**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Mme Mariam FADIGA FOFANA

RÉDACTEUR EN CHEF : Charles ZOKO SÉBÉ

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Georges COPRÉ

RÉDACTEUR EN CHEF TECHNIQUE : Hervé KOUTOUAN

SECRÉTARIAT DE LA RÉDACTION : Ébenisaire N'CHO

RÉDACTION : Patrice BAN / Suzanne ALLÉGBÉ / Serge SÉKÉ / Ismaël Coulibaly /
Yacouba CISSÉ / Abou-Bakr GBOHOU / Souleymane SANGARÉ / Kadiata FADIKA / Eugène
N'DRI / Louis Parfait BROU / Khadija ZOKO SEBE

TRADUCTION : Dr Yssouf TOURÉ

RÉVISION : F. E. Christopher

COLLABORATION : Mme Mariama Diarra BAKAYOKO / Mme Ghislaine N'Zue Abé CHIA /
Souleymane OULAÏ / Mory FADIGA / OUATTARA Béma / WANOGO Koné Pefoungo /
KONÉ Sanata Kpagnie / SANOGO Djeferima

RÉGIE / ÉDITION : Abm Consult

Email : info@abm-consult.com,

Site web : www.abm-consult.com

Contact : + 225 22 44 50 42 - Fax : +225 22 44 11 31

INFOGRAPHIE : Le SAG

Dépôt légal : N° 11407 du 18 août 2014

TIRAGE : 5000 exemplaires

Je fais
CONFIANCE
à Sania...



...pour la qualité de leurs produits

Je sais ce qui est important pour le bien-être de ma famille.
Une bonne nutrition, c'est le point de départ d'une bonne santé.
Je peux toujours compter sur le savoir-faire et l'expérience de
SANIA pour des produits savoureux et de qualité irréprochable
dans lesquels j'ai entièrement confiance !

Sania
cle



COVID-19 / FONDS DE SOUTIEN : 16 GRANDES ENTREPRISES REÇOIVENT CINQ MILLIARDS FCFA



Elles étaient impatientes. Finalement, l'État a mis fin à leurs attentes en leur remettant un chèque d'un montant total de cinq milliards de FCFA. Il s'agit de 16 grandes entreprises ivoiriennes qui attendaient le fonds de soutien aux grandes entreprises mis en place par le gouvernement, dans le cadre de la gestion de l'impact socio-économique de la Covid-19.

Le mercredi 17 juin 2020, au siège du patronat ivoirien, sis au Plateau, les ministres Adama Coulibaly de l'Economie et des Finances, Moussa Sanogo en charge du Budget et du Portefeuille de l'État, Souleymane Diarrassouba du Commerce et de l'Industrie, ont procédé à cette remise de chèques dont les montants varient d'une entreprise à une autre en centaine de millions de FCFA avec pour plafond 500 millions FCFA.

« La mission du secteur privé est grande en Côte d'Ivoire, non seulement pour l'économie, mais aussi pour le social avec les milliers d'emplois qu'il crée. Le gouvernement veut donc maintenir sa dynamique malgré la crise. Aussi s'engage-t-il à renforcer le dialogue avec le secteur privé tout en continuant d'améliorer l'environnement des affaires », a déclaré Souleymane Diarrassouba, rappelant qu'il s'agit à travers ce fonds de maintenir en bon état l'outil de production, et sauver des milliers d'emplois menacés par la Covid-19.

Et de préciser que : « Toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, peuvent bénéficier du fonds, à condition qu'elles présentent un dossier complet et clair. La sélection des bénéficiaires se fait dans la rigueur et en toute transparence et la gestion du fonds fera l'objet d'un audit ».

Pour René Yédiéti, PDG de la Librairie de France Groupe et porte-parole de circonstance, il faut saluer l'action du gouvernement qui apporte une bouffée d'oxygène aux entreprises ivoiriennes. « L'État vient de faire sa part, il nous appartient à nous de redoubler d'effort dans notre gestion tout en respectant scrupuleusement les mesures barrières édictées par le gouvernement pour mettre fin à la pandémie », a-t-il soutenu.

Rappelons que le gouvernement a pris des mesures afin de venir en aide aux entreprises ivoiriennes impactées par la pandémie de la Covid-19. Pour cela, il a mis en place un fonds doté de 250 milliards de francs CFA destiné aux entreprises ivoiriennes dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la Covid-19.

A ce jour, ce sont 156 grandes entreprises qui ont fait leur demande pour bénéficier du fonds.

COVID 19 : LES PME RÉLÈVENT D'ÉNORMES DIFFICULTÉS À ACCÉDER AU FONDS DE SOUTIEN



Pour les Toutes petites entreprises (TPE) et Petites et moyennes entreprises (PME), les conditions mises en place par l'Etat pour bénéficier des différents fonds de soutien dans le cadre de la COVID-19 constituent "des barrières". Lolo Diby, vice-président de la Fédération ivoirienne des PME (FIPME), n'a pas manqué de le signifier lors d'une rencontre avec les différents acteurs à Abidjan. C'est pourquoi, il souhaite un dialogue entre le secteur privé et le gouvernement en vue d'étudier les critères d'admission aux différents fonds de soutien.

« Les conditions sont trop corsées. On parle de bilan certifié, d'experts comptables. Les gens n'arrivent pas à faire la demande pour bénéficier du soutien de l'Etat. Et pourtant, toutes les entreprises sont sinistrées et donc dans le besoin », a dénoncé Lolo Diby, suggérant d'autres formules avec les responsables des faitières.

Les acteurs des transports, de la couture et de la restauration demandent simplement à l'Etat de leur accorder des subventions et non des crédits en vue de permettre de survivre et refaire leur trésorerie. Il faut rappeler que lors du Conseil des ministres du 10 juin 2020, le gouvernement a constaté un niveau d'absorption des ressources relativement faible, en raison notamment des difficultés qu'éprouve la majorité des entreprises à fournir les états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019 et les comptes d'exploitation prévisionnels.

Ainsi, le Conseil a instruit le ministre de l'Economie et des Finances et l'ensemble des ministres concernés à l'effet de prendre les mesures appropriées pour la prise en charge par le fonds de soutien aux acteurs du secteur informel, de toutes les microentreprises éprouvant des difficultés à remplir les critères requis au titre du Fonds de soutien aux PME.

AGEDI

AGENCE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT
DES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES

Des zones industrielles
performantes pour une industrie
dynamique et forte



- Création des zones économiques à usage industriel

- Gestion des zones économiques à usage industriel

- Attribution des lots

Par Patrice Ban

ENTREPRISES IVOIRIENNES : PLUS DE 50 % MENACÉES DE FERMETURE EN CAS DE PERSISTANCE DE LA COVID-19

Désirée Amon, responsable de la statistique et de l'étude de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), a partagé une information importante sur les entreprises ivoiriennes, le jeudi 11 juin 2020. Selon elle, 84% de ces entreprises estiment que leur chiffre d'affaires est en baisse sur la période de janvier à avril 2020 relativement à l'année précédente à cause de la Covid-19. Toute chose, à en croire ces entreprises, pourrait conduire plus de 50 % d'entre elles à mettre la clef sous la porte, au-delà de 3 mois en cas de continuité de la Covid-19. Désirée Amon expliquait les résultats d'une étude réalisée auprès de 125 entreprises. Laquelle étude qui a également montré que 15 % des PME ont déjà fermé. C'est pourquoi, les entreprises, dans leur ensemble, souhaitent avoir un soutien financier pour le maintien de leurs activités, grâce au fonds de soutien mis en place par le gouvernement et la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). " 44 % des PME interrogés ont un besoin en financement entre 20 et 100 millions de FCFA et près d'un tiers des grandes entreprises sollicitent plus d'un milliard de F CFA pour relancer leurs activités.", a fait savoir Mme Amon.

Faut-il le rappeler, le gouvernement ivoirien a mis en place des fonds d'appui dotés de 250 milliards de francs CFA pour les grandes entreprises et PME dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la Covid-19.



Désirée Amon, Responsable Etudes et Statistiques de la CGECI, présentatrice de l'étude de la CGECI.

IMPACT DE LA COVID-19 : LES ORGANISATIONS DES GRANDES ENTREPRISES S'UNISSENT CONTRE LA PANDÉMIE



Face à la crise sanitaire liée au Covid-19, les organisations des PME ont décidé d'unir leurs forces. Il s'agit du syndicat des couturiers et tailleurs de Côte d'Ivoire (Synapct-Ci); l'Union patronale des taxis communaux (Upct) de Cocody; la Chambre de commerce et d'industrie libanaise de Côte d'Ivoire (Ccilci); le Cercle français d'affaires de Côte d'Ivoire (Cfci). Ces organisations des grandes entreprises ont exprimé leur unité lors d'une rencontre initiée par la Fédération nationale des industries hôtelières de Côte d'Ivoire (Fnih), le vendredi 12 juin 2020, à Abidjan. Selon son président Lolo Diby, l'initiative a donné aux opérateurs économiques d'évaluer l'impact de la Covid-19 et des fonds de soutien mis en place par les pouvoirs publics en faveur des entreprises. Il faut noter que Lamine Diarra, représentant de l'Upct, Joseph Khoury, président de la Ccilci et Claudine Zekré, présidente du Synapct-CI, ont répondu à cette invitation du Fnih.

ECONOMIE IVOIRIENNE : MALGRÉ LA COVID-19, LA BRVM ET LE DC/BR MAINTIENNENT LEURS ACTIONS STRATÉGIQUES

C'est une bonne nouvelle pour l'économie ivoirienne. Edoh Kossi Amenounve, directeur général de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) et du Dépositaire central / Banque de règlement (DC/BR), a décidé de maintenir ses activités sur le territoire ivoirien, malgré la crise sanitaire liée au Covid-19. Il s'agit de plusieurs actions stratégiques prévues de 2020 à 2030. Edoh Kossi Amenounve a donné cette information au cours d'une conférence sur le thème: "Les marchés de capitaux et la pandémie Covid-19: résilience, efficacité et perspectives" à Abidjan. En outre, M. Amenounve a évoqué la mise en oeuvre des actions dans le domaine de la technologie, la disruption, l'éducation des investisseurs et l'intégration des Bourses.

Il a précisé que la crise sanitaire n'a pas empêché des évolutions positives sur des indicateurs de marché, notamment avec les valeurs et les volumes des transactions, les levées de ressources, les introductions en Bourse et l'évolution du marché obligataire.

A l'en croire, les prévisions annoncent une récession de l'économie mondiale, mais elle sera de courte durée, car dès 2021, toutes les régions du monde retrouveront une croissance positive.





Nous travaillons pour le bien-être des victimes d'accidents de la voie publique.

Création du FGA

Le Fonds de Garantie Automobile (FGA) est une personne morale de droit privé de type particulier créée par l'Etat de Côte d'Ivoire (Décret n°2009-107 du 02 Avril 2009) en application de l'article 600 du code des assurances de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

Missions du FGA

Le FGA a pour missions de prendre en charge les frais et d'indemniser les victimes d'accidents corporels de la voie publique, lorsque :

- 1- l'auteur et le véhicule responsables de l'accident sont inconnus (Délit de fuite);
- 2- l'auteur est connu mais le véhicule mis en cause n'est pas assuré.

Conditions d'intervention du FGA

L'intervention du FGA est subordonnée aux conditions suivantes :

- être victime d'un accident corporel de la voie publique survenu sur le territoire ivoirien ;
- justifier que l'accident ouvre droit à réparation à son profit et ne peut donner droit à une indemnisation complète à aucun autre titre ;

- être victime blessée qui réclame la prise en charge de ses soins ou l'indemnisation des dommages corporels subis ou avoir la qualité de ayant droit (ascendant, descendant, conjoint(e)) qui réclame la réparation des préjudices subis à la suite du décès de la victime.

Lorsque ces conditions sont réunies, la victime blessée ou les ayants-droit de la victime décédée peuvent saisir le FGA.

Activité annexe

Réaliser le contrôle des attestations d'assurance automobile.

A travers le contrôle des attestations d'assurance automobile, en collaboration avec les Forces de l'Ordre et le POOL TPV, le FGA participe au respect de l'obligation d'assurance automobile et à l'assainissement du marché ivoirien de l'assurance automobile.



Siège social Cocody 2plateaux, 7ème tranche
06 BP 2306 Abidjan 06
Tel : (+225) 22 42 65 76-22 42 66 43
Fax : (+225) 22 42 65 85
Mail : fgaci@fga-ci.net

Bureaux
Chu de Cocody : 77 73 46 69
Chu de Treichville : 47 11 26 63



ÉCONOMIE MONDIALE : ELLE SE TROUVE DANS SA PIRE RÉCESSION À CAUSE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, SELON LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale affirme dans sa dernière édition semestrielle des perspectives économiques mondiales que l'économie mondiale est plongée dans une pire récession. Elle explique cet état de fait par l'apparition "brutale" de la pandémie de coronavirus (Covid-19) et les mesures d'arrêt de l'activité prises pour faire face à la maladie. La Banque mondiale prévoit, toujours selon le même rapport, une baisse du PIB mondial de 5,2 % en 2020, représentant la forte récession planétaire depuis la Seconde Guerre mondiale.

C'est une première depuis 1870 qu'un bon nombre de pays vont enregistrer une baisse de leur production par habitant, souligne-t-elle. Un peu plus loin, l'institution financière prévient que les économies avancées devraient décliner de 7 % cette année, sous l'effet des graves perturbations qui ont frappé l'offre et la demande intérieures, ainsi que les échanges et la finance.

En ce qui concerne le groupe des économies de marché émergentes et en développement, il enregistrera sa première contraction en soixante ans, avec une baisse globale de son PIB de 2,5 %. Au niveau des revenus, il faut s'attendre à une diminution de 3,6 % par habitant, ce qui fera basculer des millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

Cependant en 2021, la Banque mondiale annonce un rebond de 4,2 % avec un taux de croissance de 3,9 % dans les économies avancées et de 4,6 % dans les économies de marché émergentes et en développement. Premièrement, elle base ce scénario optimiste sur un reflux de la pandémie suffisant pour permettre la levée des restrictions nationales d'ici le milieu de l'année et secondairement, sur un amenuisement de ses répercussions négatives dans le monde dans la deuxième moitié de l'année, ainsi que sur un rétablissement rapide des marchés financiers.

Dans un scénario plus pessimiste, soutient l'institution bancaire, l'économie mondiale pourrait chuter de 8 % cette année, et de près de 5 % dans les économies émergentes et en développement,



tandis que la reprise mondiale se limiterait à juste un peu plus de 1 % en 2021. Vu leur grande vulnérabilité, la Banque mondiale conseille aux économies émergentes et en développement de renforcer leurs systèmes de santé publique, mais aussi qu'elles répondent aux problèmes posés par la prédominance du secteur informel et le manque de filets de protection sociale.

Elles devraient également engager des réformes qui permettent d'assurer une croissance vigoureuse et durable post-crise sanitaire. Les économies les plus solides, quant à elles, doivent envisager d'amplifier leurs mesures de relance en cas de persistance des effets de la pandémie.

Tous ces efforts, de l'avis de la Banque, doivent être soutenus par des mesures qui contribuent à un rétablissement crédible de la viabilité des finances publiques à moyen terme, en s'attachant à renforcer les cadres budgétaires, à accroître la mobilisation des recettes intérieures et l'efficacité des dépenses, et à améliorer la transparence du budget et de la dette.

La Banque mondiale demande aux pays d'assurer la transparence de tous les engagements financiers, instruments assimilés de la dette et investissements publics pour instaurer un climat d'investissement attractif, et c'est un enjeu qui pourrait faire l'objet d'avancées considérables au cours de cette année.

ÉLECTRICITÉ : LE GOUVERNEMENT VISE UN TAUX D'ÉLECTRIFICATION DE 80 % EN FIN 2020



Sur un objectif de 400 000 foyers, l'ambition du gouvernement s'appuie sur le Programme Électricité pour tous (PEPT). Dans cette optique, le gouvernement a procédé à des aménagements dans le paiement des frais de raccordement. Ces aménagements offrent aux populations dans un cadre communautaire, la possibilité d'obtenir un raccordement au réseau électrique. Désormais les requérants (villages ou communautés) devront contacter Côte d'Ivoire Énergie. Notons enfin que la Côte d'Ivoire est actuellement à un taux d'électrification de 73 %.

PRÉSIDENCE DU GROUPE ECOBANK : EMMANUEL IKAZOBOH PASSE LE FLAMBEAU À ALAIN NKONTCHOU

Ecobank Transnational Incorporated (ETI), la maison-mère du groupe Ecobank, était en Assemblée générale ordinaire (AGO), le 30 juin 2020 à Lagos au Nigeria. Au cours de cette AGO, le président Emmanuel Ikazoboh, a officiellement passé le témoin à Alain Nkontchou, son successeur.

Cette Assemblée générale ordinaire suivie d'une Assemblée générale Extraordinaire, marque une grande première dans l'histoire de ETI. En effet, conformément aux mesures préventives visant à freiner la propagation de la Covid-19, la participation à ces deux assemblées générales s'est faite principalement par procuration conformément aux statuts de la société.

C'est dans cette situation singulière que le président de cette banque panafricaine qui a des opérations bancaires dans 33 pays, a fait ses adieux à l'institution.

« C'était ma dernière Assemblée générale, puisque je suis arrivé au terme de mon mandat d'Administrateur et de Président. Au moment où je me retire, je voudrais dire que cela a été pour moi un privilège d'avoir servi cette grande institution et je suis particulièrement fier de ce que nous avons accompli. Je suis davantage assuré et confiant que mon successeur au poste de président, Alain Nkontchou, continuera à conduire le Conseil d'administration dans son parcours vers le leadership », a-t-il affirmé.

Prenant la parole, Ade Ayeyemi, Directeur général du groupe

Ecobank, lui a rendu un hommage appuyé : « Je voudrais, en tout premier lieu, rendre hommage à notre Président sortant, M. Emmanuel Ikazoboh, qui a servi le groupe avec diligence au cours de son mandat. Au nom de la Direction générale, j'exprime notre immense admiration pour l'intendance, les conseils, l'expertise stratégique et la surveillance inestimables qu'il a si volontiers fournis. »

De ces assemblées générales, il ressort que Ecobank Transnational Incorporated a réussi à établir durablement les meilleurs fondements commerciaux et opérationnels. Une performance dont s'est félicité le président sortant, Emmanuel Ikazoboh.

Les actionnaires ont, en outre, marqué leur satisfaction quant au progrès réalisé par l'institution en 2019 et ont approuvé toutes les résolutions de l'AGO, qui prévoyaient l'élection de deux nouveaux administrateurs. En l'occurrence le Professeur Enase Okonodo et Simon Dornoo, tandis que Enase Okonodo remplacera Mme Arunma Oteh qui a démissionné du Conseil d'administration.

Ils ont également voté en faveur de la modification des statuts de ETI, notamment l'ajout de la possibilité de tenir à l'avenir, les assemblées générales par des moyens de communication électronique.



Depuis 2017...
Des outils d'accompagnement de
classe internationale au profit des
PME IVOIRIENNES

Agence Côte d'Ivoire PME :
Accompagner l'Avenir

Logos: GUICHET, DREAM FACTORY, PME BI, STATUT DE l'Entrepreneur, PME DATA

+225 22 00 12 28
+225 22 54 80 90
+225 22 54 83 10
www.agencecipme.ci

MESURES FISCALES : L'AGENCE CÔTE D'IVOIRE PME ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS SENSIBILISENT LES ENTREPRISES



L'Agence Côte d'Ivoire-PME et la Direction générale des Impôts ont sensibilisé les Petites et moyennes entreprises (PME) sur les mesures fiscales en faveur des PME ivoiriennes, lors de la 2ème édition de la tribune d'échanges en ligne « Webinar FSPME » (Fonds de soutien aux Pme), le mardi 9 juin 2020.

C'est l'information que donne une note publiée sur le site web de l'Agence Côte d'Ivoire-PME. Qui précise que la pandémie au Covid-19 a conduit le gouvernement à prendre des mesures fiscales et douanières en vue de sauver l'appareil de production ainsi que l'emploi. Et la tribune d'échanges en ligne « Webinar FSPME » avait donc pour but d'expliquer ces mesures de soutien aux entreprises telles que signifiées dans l'ordonnance n°2020-357 du 08 avril 2020, concernant toutes les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME).

Ces échanges ont permis aux PME de mieux appréhender les textes et dispositions fiscales et douanières prises par le gouvernement, les modalités pratiques de mise en œuvre de ces mesures, les démarches à entreprendre pour en bénéficier et être sensibilisées aux bonnes pratiques en matière de fiscalité et de douanes.

Elles ont d'ailleurs saisi l'occasion pour exposer leurs préoccupations liées au processus de soumission au FSPME. Salimou Bamba, directeur général de l'Agence-CI PME, secrétaire exécutif du FSPME, a apporté quelques éclairages aux responsables des PME. Le « webinar FSPME » est une initiative du secrétariat exécutif de fonds de soutien aux PME, mis en œuvre par l'Agence CI PME.

Il s'inscrit dans la démarche du FSPME de faciliter la soumission au plus grand nombre de PME, afin de leur permettre de bénéficier des fonds disponibles en vue de soutenir l'outil de production et maintenir les emplois menacés par la maladie à Coronavirus.

La participation est gratuite et se fait en ligne depuis les plateformes en ligne de l'Agence (www.facebook.com/agencecipme).

Il a lieu tous les mardis à 9h30 à l'attention de toutes les PME intéressées par le FSPME. Cette rencontre d'échanges a vu la participation de la direction générale des Impôts représentée par M. Elvis Béné K., administrateur des services financiers, chef du service des réformes fiscales.

SECTEUR AGRICOLE : 150 MILLIARDS FCFA DÉCAISSÉS AU PROFIT DES ACTEURS



150 milliards FCFA. C'est la somme décaissée par le gouvernement ivoirien pour apporter un appui financier au secteur agricole fortement éprouvé par la pandémie au Covid-19.

A cet effet, des chèques ont été remis aux unités opérationnelles d'exécution du programme d'urgence agricole le lundi 15 juin 2020, à la salle des fêtes de la Caistab, à Abidjan-Plateau. C'était en présence du ministre Hamed Bakayoko, Premier ministre par intérim.

Il s'agit d'un montant de 300 milliards FCFA comme plan de soutien financier aux filières d'exportation et de production alimentaire à travers ledit programme.

« Cette allocation est prévue pour être prise en charge sur deux exercices budgétaires 2020 et 2021 à raison de 150 milliards FCFA / an dont 30,8 milliards FCFA pour la 1ère année, pour les partenaires techniques et financiers », a déclaré le ministre de l'Economie et des finances, Adama Coulibaly.

Et de préciser que: «La clé de dépense se repartie comme suit : 79, 54 milliards FCFA en soutien aux filières d'exportation notamment les filières anacarde, coton, hévéa palmier à huile, banane dessert, ananas et mangue. 39,96 milliards FCFA en soutien aux filières alimentaires, notamment les filières riz et autres productions vivrières, aviculture, porc et élevage en développement, aquaculture et pêche artisanale ».

Pour sa part, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Kobenan Kouassi Adjoumani, a félicité l'ensemble des acteurs des filières ainsi que les ministères techniques engagés et la Primature qui ont œuvré à la mise en place de ce programme d'urgence.

« Le Conseil présidentiel qui a approuvé ce programme lui a octroyé 150,78 milliards de Francs CFA pour rendre effectif son démarrage », a-t-il ajouté.

La Côte d'Ivoire a, à l'instar de plusieurs pays, mis en place des fonds en vue de soutenir les principales filières de l'économie nationale, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, les productions vivrière, maraichère et fruitière. Ces fonds devraient leur permettre de relancer leurs activités ralenties ou suspendues du fait de la pandémie de la Covid-19.

Employeurs

Activez votre compte sur e.cnps.ci



Pour faire la **déclaration CNPS et CMU** de vos travailleurs et de leurs familles

Pour déclarer et **payer vos cotisations sociales CNPS et CMU**

Pour **produire la DISA/DASC** afin d'alimenter la carrière de vos salariés

Pour **mettre à jour les informations** sur votre entreprise et sur vos salariés

Désormais gérez votre compte et vos opérations sur e-CNPS où que vous soyez et à partir de n'importe quel équipement connecté à internet !

Avec e-CNPS, tous vos services en ligne !

C'est rapide, c'est simple et disponible 24h/24



Rendez-vous sur e.cnps.ci 24/24h



La CNPS, votre partenaire pour la vie

COVID-19 / SUPPORT FUND: 16 LARGE ENTERPRISES RECEIVES 5 BILLION

They were getting so impatient. Finally, the State met their expectations by giving them a loan of five billion FCFA. These are 16 large Ivorian companies expecting the support fund for large companies set up by the government, as part of the management of the socio-economic impact of Covid-19.

On Wednesday June 17, 2020, at the headquarters of the Ivorian employers, located in Plateau, the ministers Adama Coulibaly of the Economy and Finance, Moussa Sanogo in charge of the Budget and the State Portfolio, Souleymane Diarrassouba of Commerce and Industry, gave different check which amounts vary from one company to another with a ceiling of 500 million FCFA. During his speech, Souleymane Diarrassouba said that: "The mission of the private sector is essential in Côte d'Ivoire, not only for the economy, but also for the social sector with thousands of jobs created. The government therefore wants to maintain this situation despite the crisis. It is therefore committed to strengthen the dialogue with the private sector while continuing to improve the business environment." The objective is to help maintaining the production tool, and save thousands

of jobs threatened by the Covid-19.

Let us remember that the government has taken measures to help the Ivorian businesses which are threatened by the Covid-19 pandemic. To do this, it set up a fund of 250 billion CFA for the Ivorian companies as part of the response to the Covid-19 pandemic.



COVID 19: STRONG CHALLENGES TO GET SMEs SUPPORT FUND



For Small and Medium-Sized Enterprises (SMEs) actors, the conditions set up by the State to benefit from the various support funds within the framework of COVID-19 constitute a real "obstacle". Lolo Diby, vice-president of the Ivorian Federation of SMEs (FIPME) complained about that issue during a meeting with the various actors in Abidjan. Transport, tailoring and catering industry actors simply ask the state to grant them subsidies and not loans in order to survive and restore their cash flow. Let us remind that during the Council of Ministers of June 10, 2020, the government noted a relatively low level of resources absorptions, due to the difficulties experienced by the majority of companies in providing the financial statements for the years 2017, 2018 and 2019 and the projected trading accounts. Thus, the Council urged the Minister of the Economy and Finance and all the ministers concerned to take appropriate measures to sort out this issue.

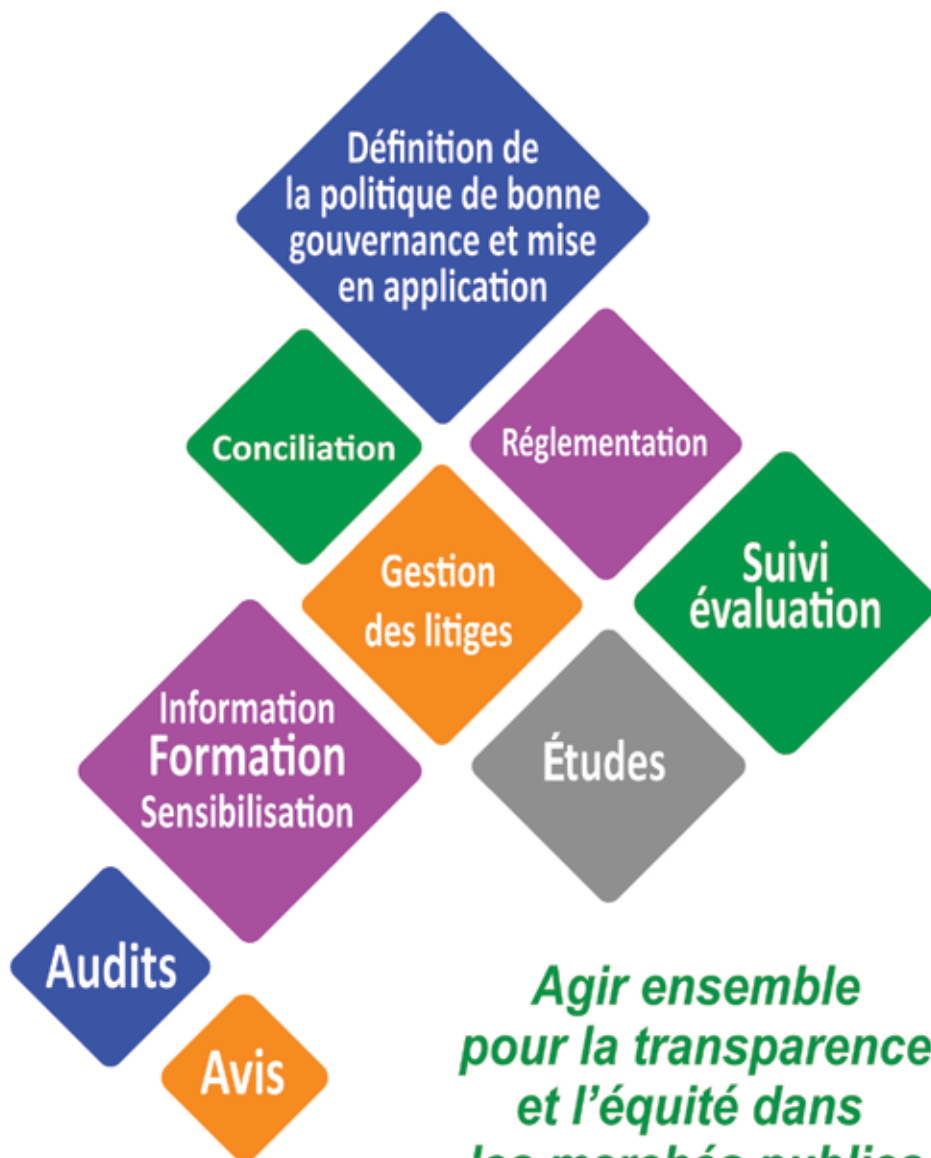
IVORIAN COMPANIES: MORE THAN 50 % WILL BE OBLIGED TO STOP THEIR ACTIVITIES IF COVID-19 PROGRESSES.

Désirée Amon, head of statistics and study Department of the General Confederation of Enterprises in Côte d'Ivoire (CGECI), shared important information on Ivorian businesses on Thursday June 11, 2020. According to her, the turnover of 84% Ivorian companies collapsed from January to April 2020 compared to the same period of the precedent year because of the Covid-19. This could lead 50% companies to go bankruptcy over a period of three months if the the pandemic progresses. She also explained the results of study which has involved 125 enterprises. From this study, we realized that 15% of SMEs has have already stopped their activities. This is why, companies as a whole wish to have financial support to continue their activities, thanks to the

support fund set up by the government and the Central Bank of West African States.



NOS PRINCIPALES MISSIONS



***Agir ensemble
pour la transparence
et l'équité dans
les marchés publics***

AUTORITÉ NATIONALE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS



IMPACT OF COVID-19: LARGE COMPANIES JOIN STRENGTHS TO FIGHT AGAINST THE PANDEMIC

To meet the Covid-19 health disease, business organizations have decided to join forces. These organizations involve the union of dressmakers and tailors of Côte d'Ivoire (Synapct-Ci); the Cocody Employers' Union of Municipal Taxis (Upct); the Lebanese Chamber of Commerce and Industry of Côte d'Ivoire (Ccili); the French Business Circle of Côte d'Ivoire (Cfaci). These large business organizations expressed their commitment during a meeting initiated by the National Federation of Hotel Industries of Côte d'Ivoire (Fnih) on Friday June 12, 2020, in Abidjan. According to its president Lolo Diby, the initiative has given to the economic operators the opportunity to assess the impact of the Covid-19 and the support funds set up by the public authorities.

IVORIAN ECONOMY: DESPITE THE COVID-19 PANDEMIC, BRVM AND DC/BR MAINTAINS THEIR STRATEGIC ACTIONS

This is a good news for the Ivorian economy. Edoh Kossi Amenounve, CEO of the Regional Stock Market (BRVM) and (DC / BR), has decided to keep their activities in Côte d'Ivoire, despite the health crisis linked to the COVID-19. This involves several strategic actions planned from 2020 to 2030. This information was provided by Edoh Kossi Amenounve during a conference held in Abidjan on the following topic: "Capital markets and the COVID-19 pandemic: resilience, efficiency and perspectives". In addition, Mr. Amenounve discussed the implementation of actions in the field of technology, formation of investors and the integration of stock markets. He pointed out that the health crisis has not prevented positive developments on market indicators, in particular with the values and volumes of transactions, the collection of resources, IPOs and the evolution of the bond market. According to him, the expected global recession will be short, because by 2021, all regions of the world will see a positive turnaround.



WORLD ECONOMY: WORST DOWNTURN DUE TO THE COVID-19 PANDEMIC



In its latest biannual edition of the World Economic Outlook, the World Bank has declared that the world economy is experiencing one of its worse recession. This is due to the "brutal" outbreak of the coronavirus pandemic (COVID-19) and the measures taken to deal with the disease. The World Bank expects, according to the same report, a drop of the world GDP by 5.2% in 2020,

representing the strongest global recession since the World War II. It is the first time since 1870 that many countries will experience a drop in per capita production. The advanced economies are expected to decline by 7% this year, as a result of serious disruptions that have negatively impacted the domestic supply and demand, as well as trade and finance. The emerging and developing market economies will record its first contraction in sixty years, with an overall decline of GDP by 2.5%. In terms of revenue, we can expect a decrease of 3.6% per capita, which will put millions of people into extreme poverty. However in 2021, the World Bank is expecting a rise of 4.2% with a growth rate of 3.9% in advanced economies and 4.6% in emerging and developing market economies. Given their great vulnerability, the World Bank advises emerging and developing economies, not only to strengthen their public health systems, but also to better meet the wide development of the informal sector and the lack of social safety nets. Reforms should also be initiated to ensure a robust and sustainable post sanitary crisis growth. As for the developed economies, they have to strengthen their development measures in their recovery plan if the pandemic worsens. All of these efforts must be supported by measures that contribute to a better management of public finances focusing on strengthening fiscal frameworks, increasing domestic revenue mobilization, and improve budget and debt transparency.

Opérateurs économiques, demandez votre **QUITUS DE NON REDEVANCE** afin de pouvoir participer à un **marché public**.

L'exigence de ce document est prévue par le nouveau Code des marchés publics.

COMMENT PROCÉDER ?



- 1 Remplissez le formulaire de demande du quitus de non redevance disponible sur www.anrmp.ci ou récupérez-le au siège de l'ANRMP.
- 2 Faites-le parvenir à l'adresse électronique quitus@anrmp.ci, chargez-le via la plateforme dédiée sur www.anrmp.ci ou déposez-le au siège de l'ANRMP.

*Agir ensemble pour la transparence
et l'équité dans les marchés publics*

GRATUIT

www.anrmp.ci

NUMÉRO
VERT 800 00 100

Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français - Cocody-Rivière 3
25 BP 589 Abidjan 25 - info@anrmp.ci - Tel : 22 40 00 40 - 55 000 322 - Fax : 22 40 00 44

TAX MEASURES: CI SMEs AGENCY AND THE TAX AUTHORITY SENSITIZE COMPANIES

Côte d'Ivoire-SME Agency and the Tax authority raised awareness among Small and Medium-sized Enterprises (SMEs) on tax measures in favor of Ivorian SMEs, during the 2nd edition of the online exchange forum "Webinar FSPME" (SME Support Fund), on Tuesday, June 9, 2020. This is the information transmitted in a note published on the website of Agence Côte d'Ivoire PME. According to the note, the Covid-19 pandemic has made the government react quickly to take tax and customs measures to save the production tools and jobs. And the online exchange forum "Webinar FSPME" therefore aimed to explain these support measures for businesses as stipulated in the Order No. 2020-357 of April 08, 2020, concerning all businesses, especially small and medium-sized enterprises (SMEs). These exchanges have enabled SMEs to better understand the tax and customs texts and provisions adopted by the government, the practical methods of implementing these measures, the steps to be taken to benefit from them and to be aware of good practices in the area of taxation and customs. They also took the opportunity to present their concerns related to the FSPME submission process.



ELECTRICITY: THE OBJECTIVE OF THE GOVERNMENT REMAINS TO COVER 80 % OF THE COUNTRY BY 2020

80% coverage rate is the objective targeted by the ivorian government as part of its "Electricity for All program" by the end of 2020. Minister Abdourahmane Cisse of Petroleum and Energies expressed this ambition when launching the extension work of the electricity network in the city of Adzopé.



AGRICULTURAL SECTOR: 150 BILLION FCFA SPENT

150 billion FCFA. This is the amount of the support provided by the ivorian government to the agricultural sector strongly impacted by the Covid-19 pandemic. For this purpose, checks were given to the operational units for the execution of the agricultural emergency program on Monday, June 15, 2020, in Abidjan-Plateau. This ceremony was chaired by the Hamed Bakayoko, Acting Prime Minister. It is an amount of 300 billion FCFA as a financial support plan for the export and food production sectors. During his speech, the Minister of Agriculture and Rural Development, Kobenan Kouassi Adjoumani, congratulated all the stakeholders of the sectors as well as the involved technical ministries and the Prime Minister's Office who worked on the implementation of this program. Côte d'Ivoire, like many countries, has set up funds to support the main sectors of the national economy, notably cashew, cotton, rubber, oil palm, cocoa, coffee, food, vegetable and fruit production.

CEO OF ECOBANK GROUP: ALAIN NKONTCHOU PRESIDES OVER THE COMPANY.

Ecobank Transnational Incorporated (ETI), the Parent company of Ecobank Group, has set an ordinary general assembly, on June 30 2020 in Lagos (Nigeria). During this ordinary general assembly, Mr. Emmanuel Ikazoboh, has been officially replaced by Mr. Alain Nkontchou. This ordinary general assembly, which was followed by an extraordinary general assembly, was a great innovation in the history of the bank. In fact, in accordance with the preventive measures to fight against the spread of COVID-19, the participation was mainly done by proxy in line with the Company's articles of association. During this ceremony, the former CEO of the pan African bank operating in 33 countries, bid farewell to the institution. During his speech, the new General Manager of Ecobank Group has paid tribute to him. From these general assemblies, one can note that Ecobank Transnational Incorporated has successfully developed a long term sales and operational actions. The former CEO has congratulated the whole staff for this performance achieved. The shareholders

also expressed their satisfaction with the progress made by the institution in 2019 and approved all the resolutions of the ordinary general assembly, which has recommended the election of two new directors. Thus Professor Enase Okonedo and Simon Dornoo were selected, while Enase Okonedo will replace Ms. Arunma Oteh who has resigned from the Board of Directors. They also voted to amend ETI statutes, mainly the possibility of holding general assemblies via electronic communication.





Compagnie Ivoirienne d'Electricité

Une société du groupe



ENSEMBLE, CONTINUONS À TISSER LE DESTIN D'UNE GRANDE NATION



LD voodoo



24h/24, 7j/7 / Assistance
dépannage gratuit



WWW.CIE.CI
WWW.MACIE.CI

Par Eugène N'DRI

LUTTE CONTRE LA COVID-19 : LA CGECI APORTE UN SOUTIEN AU GOUVERNEMENT DANS L'ACQUISITION DE MATÉRIELS MÉDICAUX

Il y a pratiquement un mois, face à la progression de la pandémie de la maladie à Coronavirus en Côte d'Ivoire, la CGECI lançait un appel aux chefs d'entreprises, à ses membres, à manifester leur solidarité par des dons en numéraire.

Cet effort destiné à apporter du réconfort aux populations et à soutenir les actions du gouvernement a eu un écho favorable. Un milliard de franc CFA a été effectivement mobilisé par le Patronat Ivoirien pour s'inscrire dans la chaîne de solidarité nationale.

Ce don a été remis le 24 avril 2020 par le Président de la CGECI, M. Jean-Marie Ackah, au ministre de l'Economie et des Finances, M. Adama Coulibaly, aux côtés de qui se trouvaient pour la circonstance, M. Diarrassouba Souleymane, ministre du Commerce et de l'Industrie et Dr Eugène Aka Aouélé, ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, principal bénéficiaire de cette contribution. Cette cérémonie a eu lieu au Cabinet du ministre de l'Economie et des Finances sis à Abidjan-Plateau. Les fonds collectés financeront les investissements destinés au renforcement des capacités des services médicaux, à l'acquisition de matériels et équipements. Le milliard de francs CFA apporté par la CGECI est un appui substantiel aux différentes structures

engagées dans la lutte contre la Covid-19. Ainsi, 600 millions FCFA serviront à l'achat de 20 ambulances pour le SAMU et 185 millions FCFA pour l'achat de 6 ensembles respirateurs (moniteur, pousse goutte électrique, lit, respirateur) destinés au Service des Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT). 215 millions seront destinés pour l'achat de 15.800 kits de dépistage destinés à l'Institut Pasteur pour tester les populations.



Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances.



Jean-Marie ACKAH, président de la CGECI.



Remise de chèque de la CGECI, au centre, le ministre de l'Économie et des Finances.



Au centre, le Directeur de Cabinet du ministre de l'Économie et des Finances.



Le discours du ministre de la Santé et de l'hygiène.

CORONAVIRUS : LE MINISTRE D'ÉTAT HAMED BAKAYOKO LANCE L'OPÉRATION DE DISTRIBUTION GRATUITE DES MASQUES DE PROTECTION

Le ministre d'Etat, ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, a lancé le 5 mai 2020 à Abidjan, l'opération de distribution gratuite des masques de protection contre la pandémie du coronavirus (Covid-19).

C'était au cours d'une cérémonie de remise symbolique desdits instruments barrières aux représentants des populations bénéficiaires.

« Cette cérémonie est la matérialisation de l'engagement du gouvernement à poursuivre de façon acharnée la lutte contre la pandémie de la Covid-19 », s'est réjoui Hamed Bakayoko. Le ministre de la Défense a souligné que la disponibilité et la distribution gratuite des masques, conformément aux instructions du Président Alassane Ouattara, permettront de renforcer la prévention et de freiner, voire stopper, la propagation du virus.

Dix-sept (17) catégories de bénéficiaires ont été identifiées comme les cibles prioritaires, représentant une population d'environ 1 29 516 personnes réparties sur le Grand Abidjan. Ce sont 22 millions de masques qui seront distribués aux bénéficiaires à partir du 6 mai 2020.

L'objectif du gouvernement est de couvrir l'ensemble de ces personnes, et même d'aller au-delà, afin de garantir la rupture de la chaîne de transmission de la Covid-19.

La Côte d'Ivoire a déjà réceptionné 52 millions de masques sur une première commande de 131 millions. Au total, ce sont 200 millions de masques qui ont été commandés.



Le ministre d'Etat Hamed Bakayoko remet des kits au Gouverneur du District.



Le ministre de la Santé recevant des kits des mains du ministre d'Etat.



Le chef d'Etat-major des armées de Côte d'Ivoire a reçu les kits de l'armée.



Le ministre d'Etat a réaffirmé l'engagement du gouvernement à poursuivre de façon acharnée la lutte contre la Covid-19.

LES ACTIONS DU MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE DANS LE CONTEXTE NOUVEAU DE LA COVID-19

Face à la pandémie du coronavirus qui n'épargne aucun pays, le Gouvernement ivoirien a adopté deux (2) plans de riposte complémentaires avec pour objectifs de protéger les populations et de renforcer la résilience de notre économie. Cette circonstance nouvelle introduite par la COVID-19 a conduit à la réorganisation de l'Administration des mines, à l'effet de garantir la continuité du secteur minier et assurer son essor.

Pour prévenir tout risque, le ministre des Mines et de la Géologie a engagé, à l'attention des agents et des usagers du service public, une intense campagne de sensibilisation au respect des mesures barrières édictées par le Gouvernement par service.

Dès l'annonce officielle des premiers cas déclarés et, après l'appel à la solidarité de Son Excellence Monsieur le Président

de la République et du Premier ministre, Monsieur le ministre des Mines et de la Géologie a rencontré le Groupement Professionnel des Miniers de Côte d'Ivoire (GPMCI) par deux fois, le 28 mars 2020 et le 4 mai 2020. Enfin, les sociétés minières, sur les conseils avisés du Premier responsable du Secteur Minier, se sont investies dans les plans de ripostes mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire. En ce qui concerne l'aide financière directe, ce sont au total près de 3 milliards FCFA qui ont été mobilisés par les sociétés minières à ce jour, en guise de d'appui pour renforcer et consolider les efforts consentis par le Gouvernement au profit du système social, sanitaire, et au profit des populations vulnérables.



Remise de chèque de l'opérateur minier Perseus Mining CI au CDLM de Sissingué (Tengrela).



Le groupe Minier Barrick Gold, fait don de 500 Millions de F CFA à l'Etat de Côte d'Ivoire.



Le ministre des Mines recevant symboliquement une partie des dons du Groupe Minier Endeavour Mining.



Quelques unes des premières réalisations...



...du CDLM de Sissingué (Tengrela) au profit des villages ...



... et localités impactées par les activités minières.



Le Conseil du Café-Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

COVID 19 : LE CONSEIL DU CAFE-CACAO S'ENGAGE CONTRE LA PROPAGATION DE LA MALADIE A CORONAVIRUS

Dès l'annonce des premiers cas de COVID 19 dans notre pays,

Le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao, **Monsieur KONE Brahima Yves**, a déployé une stratégie de lutte contre cette pandémie.

En effet, en tant qu'Entreprise Citoyenne, Le Conseil du Café-Cacao a pris toutes ses responsabilités pour lutter contre la COVID19, à plusieurs niveaux.

RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES

En vue de préserver la santé du personnel et des usagers de l'immeuble CAISTAB sis au Plateau, plusieurs mesures ont été prises :

- L'instauration du télétravail couplé au travail en alternance dans chaque Service ;
- Messages de sensibilisation sur les mesures barrières ;
- Distribution de gel hydro-alcoolique sur tous les paliers ;
- Limitation des usagers des ascenseurs à quatre personnes ;
- Dispositif de lavage des mains à chaque palier ;
- L'instauration obligatoire du port du masque ;
- Prise de température obligatoire pour les usagers de l'immeuble ;
- Installation de SAS de désinfection aux entrées de l'immeuble ;
- Désinfection de tous les paliers et bureaux.

Des dispositions adaptées au contexte de nos sites de l'intérieur existent aussi. Il s'agit de :

- L'instauration du télétravail couplé au travail en alternance dans chaque Service ;
- Messages de sensibilisation sur les mesures barrières ;
- Distribution de gel hydro-alcoolique sur tous les paliers ;
- Dispositif de lavage des mains à l'entrée des bâtiments ;
- L'instauration obligatoire du port du masque ;
- Prise de température obligatoire pour les usagers de nos sites.

ENGAGEMENT CITOYEN

Le Conseil du Café-Cacao a manifesté sa solidarité nationale à travers les actions suivantes :

- Contribution en numéraire d'une valeur de **quarante millions de (40 000 000) F CFA** au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Remise de matériels d'hygiène et de lavage des mains aux producteurs d'une valeur de **cinquante-cinq millions (55 000 000) F CFA** ;
- Sensibilisation des producteurs sur les mesures barrières à travers une chanson dédiée, des messages radio et télé.

LE CONSEIL DU CAFÉ-CACAO

Immeuble Caistab 17 BP 797 Abidjan 17 (Côte d'Ivoire)

Tel: (225) 20 25 69 69 / 20 25 69 70 | Fax: (225) 20 21 83 30

Email: info@conseilcafecacao.ci | www.conseilcafecacao.ci



Le Conseil du Café-Cacao

Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

Cérémonie de remise de chèques au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique



Cérémonie de remise de kits sanitaires aux Sociétés-Coopératives de Café-Cacao



Le Conseil du Café-Cacao au Service des Producteurs

Immeuble Caistab, Plateau 23ème étage
Tél : (+225) 20256969 / 20256970 - Fax : 20218330
17 BP 797 Abidjan 17 (Côte d'Ivoire)
info@conseilcafecacao.ci
www.conseilcafecacao.ci



Internationale
ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE BÂTIMENT ET DE VOIRIE



Promoteur



Constructeur



Aménageur



22 52 07 41
(+33) 22 00 70 76
89 16 78 52
(+33) 6 19 70 32 79

114000 Courmoulin, 1 place
des puits, 13000
Toulon - FRANCE

27 bp 1134 43000 27
EGB Internationale

info@egbinter.com

www.egbinternationale.com

Nous réalisons vos rêves

LUTTE CONTRE LA COVID 19 : LE MINISTRE MOUSSA DOSSO SENSIBILISE ET FAIT DES DONN AUX ACTEURS DE SON DÉPARTEMENT

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) est engagé dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19. Ce département dirigé par le ministre Moussa Dosso s'est doté d'un comité de crise contre la maladie à Coronavirus. Dans cette dynamique, le ministre des Ressources Animales et Halieutiques a initié une tournée de sensibilisation auprès de certains acteurs du monde animal et halieutique afin de leur porter un message de sensibilisation. Il a visité respectivement le centre vétérinaire antirabique de Cocody, les femmes mareyeuses de Marcory Anoumabo et les acteurs du Port de pêche de Treichville le 7 avril 2020. Aussi bien au centre vétérinaire, qu'à Marcory et Treichville, le ministre Moussa Dosso a exhorté au respect scrupuleux des mesures barrières pour lutter contre la Covid-19, ainsi que sur l'hygiène. À chacune des étapes, le ministre a fait des dons composés de kits sanitaires pour aider à la lutte contre cette pandémie.

Le jeudi 16 avril, le ministre Moussa Dosso a mis le cap sur la commune de Port-Bouët en présence du maire Sylvestre Emmou Sylvestre, maire de ladite commune, il y a rencontré les pêcheurs et mareyeuses de la station de pêche de Vridi 3. À ces hommes et femmes du secteur pêche, il a assuré la fluidité du circuit d'acheminement du poisson sur les marchés abidjanais ainsi que ceux de l'intérieur du pays. M. Moussa Dosso les a ensuite exhortés à appliquer les mesures barrières afin d'éviter d'être des vecteurs de propagation du virus. Il n'a pas manqué de leur rappeler comme lors de sa tournée du 7 avril, que son ministère et le gouvernement sont à pied d'œuvre pour la mise en œuvre de certaines mesures qui visent à maintenir le déroulement de certaines activités et à relancer bien d'autres.



Le ministre Moussa Dosso...



... a effectué des visites de sensibilisation contre la Covid 19.



Il a offert des dons aux mareyeuses...



...ainsi qu'à tous les autres acteurs de son département.

Covid-19

La LONACI solidaire du gouvernement dans la lutte contre la pandémie

Depuis le début de la crise sanitaire, la LONACI accompagne les actions du gouvernement par la remise de kits de protection, de vivres et non vivres aux populations vulnérables avec un important appui financier au fonds de solidarité Covid-19. A ce jour, le montant total des dons effectués par la société s'élève à plus de 200 millions F CFA depuis le début de la pandémie.

Dans l'élan de mobilisation nationale contre la pandémie du coronavirus COVID-19, la LONACI a apporté un important soutien matériel d'une valeur de 35 100 000 Fcfa au ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Le don se compose de 2040 masques, 2000 gels hydroalcoolique, 34000 gants et 110 thermos flash. La remise de ces kits de protection a eu lieu le jeudi 26 mars 2020, à la salle de conférence dudit ministère.

Après la cérémonie officielle, trois se sont rendues au CHU de Cocody, à l'Institut National d'Hygiène Publique et au CHU de Treichville pour la remise effective des lots de matériels et de produits d'hygiène.

Le samedi 28 mars, un autre don d'une valeur de 7,4 millions de Fcfa a été remis au Préfet de Région du N'Zi. Il s'agit de 10 thermos flash, 700 gels hydroalcoolique, 1100 masques et 6500 gants, destinés au corps préfectoral, au corps médical et aux FDS de la région.

Aussitôt après la mise en place du Fonds de solidarité pour lutter contre la pandémie du Coronavirus, la LONACI n'a pas tardé à y apporter sa contribution. Le Directeur Général a ainsi remis un chèque de 50 millions au ministre de l'Economie et des Finances, M. Adama Coulibaly, le mercredi 8 avril 2020.

Après ses dons en faveur des professionnels et auxiliaires de la santé, du Corps Préfectoral, des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), la LONACI est venue en aide à différentes couches de la population. Elle a apporté un appui substantiel aux personnes vulnérables par l'entremise du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

Les dons en nature se composent de vivres, non vivres et de matériels de protection contre le Covid-19. Une enveloppe de 5 millions Fcfa a été également remise à Mme la ministre portant le montant total des dons à 10 millions Fcfa.

La cérémonie de remise symbolique de ces dons s'est déroulée en présence de la ministre Bakayoko-Ly Ramata, du président du Conseil d'administration, Dr Lénissongui Coulibaly et du Directeur Général, M. Dramane Coulibaly, le jeudi 30 avril, au siège de la Lonaci, à Marcory.

La LONACI a aussi offert un important don en matériels de protection contre la Covid-19 aux dix mille (10.000) vendeurs de son réseau commercial, répartis sur toute l'étendue du territoire national.

Le don se compose de 20.000 masques chirurgicaux, 20.000 masques réutilisables, 2000 gels hydroalcoolique et 1000 gants. Le tout d'une valeur de 57 .500.000 F CFA. La remise symbolique de tout ce matériel s'est déroulée le vendredi 17 avril au siège de la société, à Marcory.

Dans la même journée, répondant à l'appel de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), la LONACI a également offert aux étudiants des vivres, des non vivres et du matériel de protection estimés à cinq millions (5.000.000) de F CFA ainsi qu'une enveloppe d'un million de F CFA. Soit un total de six millions (6.000.000) Fcfa.

En marge de ces différents dons la LONACI a initié une opération de désinfection de tous ses sites dans le district d'Abidjan. Cette opération visait à aseptiser l'environnement de travail du personnel et garantir



M. Dramane Coulibaly remettant le chèque factice de 50 millions Fcfa au ministre de l'Economie et des Finances, M. Adama Coulibaly.



Le Directeur Général de la Lonaci, M. Dramane Coulibaly a remis symboliquement des vivres au ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Pr Ly-Ramata Bakayoko.

la sécurité du personnel, des partenaires et des joueurs.

L'opération a débuté le vendredi 4 avril au siège de la société, à Marcory. Elle s'est ensuite poursuivie dans les agences et espaces de jeux du district d'Abidjan.

Au total, c'est une quinzaine de sites de la société nationale des jeux qui seront traités par des techniciens de l'Institut national de l'hygiène publique.

Djama Dibi Antoine, Conseiller du Premier ministre en charge du développement des villages Atchan : Monsieur « Atchan » de la Primature

Fils Atchan du village Bidjan Locodjro dans la commune d'Attécoubé. Membre de la Catégorie Tchagba Djéhou de la génération Tchagba. Il est le spécialiste de toutes les questions qui touchent à la cohésion et au développement du peuple Atchan.

En tant que Conseiller du Premier ministre en charge du développement des villages Atchan, quelles actions avez-vous menées dans le cadre de la cohésion sociale au sein de la communauté Atchan ?

Beaucoup d'activités ont été menées pour la cohésion sociale au sein de notre communauté. De manière concrète, nous avons contribué à l'apaisement des tensions dans les villages Atchan. Nous avons contribué à la libération du chef du village d'Audoin-Assandé, Akou Alain Jean François d'Assise et ses deux collaborateurs. Mais avant, nous avons initié la conférence de presse d'excuses aux autorités ivoiriennes en particulier Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara et son Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, animée par le bureau exécutif d'Atchan Tchagba, le 5 Juin 2020, pour l'apaisement et la réconciliation dans les villages Atchan. Dans le cadre de la cohésion sociale au sein de la communauté Atchan, au plan socio-culturel, dans le mois juin 2019, nous avons fait don de 10 ordinateurs et imprimantes HP aux chefs Tchagba de 10 villages Atchan. Le samedi 24 août 2019, j'ai représenté Son Excellence Monsieur Amadou GON Coulibaly, Premier ministre de Côte d'Ivoire à la cérémonie marquant la sortie officielle de la catégorie Bléssoué Assoukrou du village d'Abatta, dans la commune de Cocody. J'ai organisé un séminaire du bureau exécutif d'Akwè Tchagba (toutes les générations Tchagba des villages de Bingerville) le samedi 07 décembre 2019. Cette initiative visait à créer la cohésion avec toutes les générations Tchagba des autres villages Atchan. Du vendredi 27 au samedi 28 décembre 2019, la catégorie Tchagba Djéhou du village d'Abobo-Baoulé, dans la commune d'Abobo, a célébré son 31e anniversaire, dont j'ai assuré le parrainage. Au plan religieux, l'église du Christ Mission Harris dite Eglise Harriste, a célébré le vendredi 15 novembre 2019 au temple harriste du village d'Akouédo, dans la commune de Cocody, le culte d'actions de grâces pour



la Paix en Côte d'Ivoire. J'y ai représenté Son Excellence Monsieur Amadou GON Coulibaly, parrain de la cérémonie. Le 01 décembre 2019, j'ai parrainé la fête de charité organisée par la communauté catholique Saint Clément du village d'Abadjin-Kouté dans la commune de Songon.

Avec la survenance de la pandémie à coronavirus, avez-vous mené des activités pour soutenir les populations impactées par cette crise ?

Dans le cadre de la lutte contre la maladie à coronavirus Covid 19, nous avons distribué des kits sanitaires (seaux à robinet, gel hydro-alcoolique, savon liquide, masques etc) aux délégués du mouvement Citoyen Générations Gagnantes de 10 villages Atchan, le vendredi 10 avril 2020, à Anonkoua-Kouté. SEM. Amadou Gon Coulibaly, Premier ministre de Côte d'Ivoire m'a chargé, de distribuer des kits sanitaires et vivres aux 63 villages Atchan. La cérémonie de lancement de ladite distribution a eu lieu à Anonkoua-Kouté le vendredi 22 mai 2020, en présence des cadres et chefs coutumiers Atchan ainsi que les parents et collaborateurs du Premier ministre.

Vous intervenez dans le domaine du BTP, précisément de la réhabilitation des voiries. Quelles sont à ce jour les localités dans lesquelles vous avez réalisées des travaux ? Avez-vous des travaux à réaliser à court et moyen terme ?

Effectivement, dans le domaine de BTP, nous avons en charge certaines localités Atchan dans le district d'Abidjan, le reprofilage en terre lourde qui totalise environ 46 Km, Nous avons la localité d'Attecoubé Banco, Attecoubé santé, Attecoubé Jérusalem travaux déjà achevés, Nous avons également Yopougon Kouté, Niangon Adjame (Commune de Yopougon), Anoukoua Kouté (Commune d'Abobo) et la Commune de Songon, travaux en cours de réalisation car l'étape d'étude topographique vient d'être achevée. Dans le domaine d'adduction d'eau potable, nous avons été sollicités par le village d'Audouin Assandé, et les travaux sont en cours de réalisation. Au niveau de l'éducation, nous venons en aide à près de 3000 enfants. Chaque année dans le district d'Abidjan dans le cadre de la réhabilitation des écoles primaires dans certains villages Atchan.

Quelles sont les actions futures que vous souhaiteriez mener pour le bonheur des populations Atchan ? Pouvez-vous nous les décrire ?

Le chantier est encore vaste, certains villages nous sollicitent pour des reprofilages de leurs voies, pour des centres de santé dans leurs villages. Créer des structures telles des écoles de coutures, de coiffures pour des jeunes déscolarisées ainsi que des écoles d'alphabétisation. Créer des salles de classes dans des villages pour lutter contre les effectifs pléthoriques dans des classes et des écoles de proximités. Nous sommes aussi sollicités pour offrir aux femmes Atchan des broyeuses de manioc voire la création de coopératives pour la vente efficace de l'attiéké. Créer et construire des marchés de proximité dans nos villages Atchan.



Youssouf FADIGA
Directeur général de la BNI

La BNI met un point d'honneur à accompagner l'ensemble des Entreprises

Pouvez-vous nous décrire votre organisation ? Comment les PME sont-elles prises en charge à la BNI ?

La Banque Nationale d'Investissement (BNI) est une Société Anonyme à participation financière publique, évoluant sur le marché ivoirien depuis plus de 60 ans ; avec un champ d'activités couvrant tant les besoins de la clientèle des Particuliers, des Professionnels, que ceux des Entreprises et Institutions. La BNI accompagne par ailleurs, l'Etat de Côte d'Ivoire sur ses axes de politique de développement.

Afin d'adresser de façon plus efficace et de cibler de manière plus fine, les besoins de la clientèle Entreprise, la BNI a entrepris une segmentation de son portefeuille, sur la base du chiffre d'affaires, se traduisant en :

- Professionnels. Ce segment concerne les artisans, commerçants, très petites entreprises...
- PME ;
- Grandes Entreprises.

Conscients du fait qu'une Nation forte repose sur une économie forte, orchestrée par des secteurs d'activités rayonnants, la BNI met un point d'honneur à accompagner l'ensemble des Entreprises, dans leur essor et la création d'emplois et de richesses. A ce titre, la Banque vient de créer un Pôle Immobilier entièrement dédié à l'accompagnement et au suivi de la clientèle de ce secteur clé pour notre économie. Il s'agit aussi par cette action, d'accompagner l'Etat dans la mise en œuvre de la politique du logement dans notre pays.

Quelles sont les actions prises par la BNI en réponse à la crise de la COVID-19 ?

En réponse au déclenchement de la crise sanitaire, et conformément aux dispositions nationales, la Banque a mis en place une série de mesures en lien avec sa stratégie de Plan de Continuité des Activités « PCA ». Ces dernières s'articulent autour des axes suivants : social,

institutionnel, économique et sanitaire.

En effet, en vue de préserver, tant la santé de la clientèle que du personnel, nous avons instauré dans le cadre de l'application des mesures barrières, des quotas de présence en agence, avec respect de la distanciation à l'intérieur et à l'extérieur des agences, sans oublier l'aménagement d'un dispositif de lavage des mains et de la mise à disposition de gels hydroalcooliques, ou encore, l'installation de bâches et chaises à l'entrée des agences, afin d'améliorer le confort de nos clients.

Avec l'évolution de la pandémie et conformément aux dispositions du Gouvernement, nous veillons également au strict respect du port obligatoire du masque. En tant que Banque citoyenne pleinement engagée dans la mise en œuvre de la politique de développement des pouvoirs publics, il nous est apparu nécessaire d'apporter notre soutien à l'Etat à travers une contribution à la lutte contre la propagation de la Covid - 19.

Sur le plan économique, la Banque a mis en place un dispositif spécial pour accompagner sa clientèle en difficulté du fait de la situation sanitaire accessible depuis son site internet. Ce dispositif embarque l'ensemble des mesures d'assouplissement édictées par la BCEAO et traduite entre autres, par le report des échéances de Prêts pour Entreprises et Particuliers, des réductions de frais sur certaines transactions et opérations. Il porte également une oreille attentive afin d'apporter des solutions spécifiques aux différentes préoccupations des clients à travers le Centre de Relations Clients de la banque.

En outre, afin de permettre de réduire les déplacements des clients en agences, la Banque privilégie le recours aux produits, services et dispositifs de banque à distance avec ses applications digitales BNI ONLINE, B.Free, ainsi qu'à travers les GAB/DAB pour les retraits avec ou sans cartes.

Comment décrieriez-vous la situation des PME ivoiriennes à la sortie de la crise de la COVID-19 ?

A l'évidence, les PME ivoiriennes tout comme celles d'ailleurs, payent un lourd tribut du fait de cette crise sanitaire.

En effet le ralentissement voire la cessation brutale d'activités pour la plupart, a entraîné de lourdes pertes et / ou manque à gagner. Cela se matérialise pour certaines structures, en particulier celles intervenant dans les secteurs d'activités directement touchés par la pandémie, des tensions de trésorerie avec pour conséquence des défauts de paiement, des cas de faillites ou de réduction des effectifs.

En dénote pour illustration, le secteur informel dans sa globalité, les secteurs de la restauration ou du transport, dont l'impossibilité d'un exercice d'activités au jour le jour, a causé des préjudices indéniables.

C'est en cela que nous saluons l'action du Gouvernement, à travers les mesures visant

à structurer les fonds de soutiens COVID-19 logés à la BNI, qui apparaissent aujourd'hui tant comme un mécanisme permettant de freiner les effets désastreux de la pandémie sur les facteurs économiques, que comme le levier d'une relance multisectorielle certaine.

Comment la BNI s'inscrit-elle dans le plan général de relance ? Quelles sont les mesures concrètes mises à disposition des PME pour accélérer la reprise de leurs activités ?

S'agissant du plan général de relance, nous exhortons l'ensemble de la clientèle et les entreprises d'une manière générale, qu'elles soient du secteur informel, une PME ou une GRANDE ENTREPRISE, à solliciter le concours des trois (3) fonds mis en place par l'Etat à leur intention, sous la vision éclairée du Président de la République et la haute direction de Monsieur le Premier ministre.

Je voudrais donc saisir cette occasion pour les remercier de cette action et surtout de la confiance placée en la banque, en y associant Monsieur le ministre de l'Economie et des Finances et tous les membres du Gouvernement dont les contributions respectives nous permettent d'aller de l'avant dans la lutte contre cette pandémie.

A titre de rappel, les entreprises sont invitées à s'inscrire sur les plateformes dédiées, à savoir :

- Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE COVID-19) : www.fsge.gouv.ci
- Fonds de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME COVID-19) : www.epmedata.agencecipme.com
- Fonds d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (FASI COVID-19) : www.fasi.ci

Toutes les informations relatives aux conditions d'accès et au processus de sélection y figurent. Par ailleurs, notre Institution au regard de la situation, a développé des offres dédiées, permettant d'apporter des réponses adéquates et précises aux problématiques des Clients. Aujourd'hui, au-delà des reports d'échéances accordées, les PME ayant des factures non échues pourront bénéficier d'une offre d'affacturage entièrement digitalisée et offerte non seulement aux clients de la BNI, mais aussi à toutes les PME de Côte d'Ivoire.

De même, notre Institution a déployé une large gamme de produits digitaux, permettant aux clients d'interagir avec la banque même à distance.

En tout état de cause, nos équipes se tiennent à la disposition de la clientèle pour examiner toutes les préoccupations des entreprises, afin d'y apporter les solutions les plus adaptées.

Nous souhaitons inviter nos clients à ne pas hésiter, et à surtout nous faire part de leurs difficultés, afin que nous construisions, ensemble, la relance avec sérénité et confiance.



LES SERVICES BNI DE BANQUE À DISTANCE

En toute **sérénité**, profitez
de tous **nos services**
digitaux depuis la maison

- **BNI ONLINE**
- **B.FREE**
- **GAB (Retraits/Versements)**

En un clic, faites vos opérations bancaires
en toute fiabilité.



PROJETS D'ASSAINISSEMENT ET AUTONOMISATION DE LA FEMME : LA BANQUE MONDIALE DÉCAISSE 224 MILLIARDS FCFA



Echange de parapheurs.



Adama Coulibaly, ministre de l'Economie et des Finances.



Mme Minafou Fanta Coulibaly-Koné, directeur de Cabinet du ministre de l'Economie et des Finances

Le ministre de l'Économie et des Finances, M. Adama Coulibaly et la Directrice des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, Mme Coralie Gevers ont paraphé, vendredi 19 juin 2020, deux accords d'un montant total de 224 680 000 000 FCFA pour le financement de projets. Il s'agit des Projets d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) et celui du Financement Additionnel du Projet Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDD). La cérémonie a eu pour cadre la salle de conférence du 20ème étage de l'immeuble Sciam-Plateau. Dans son allocution, le ministre Adama Coulibaly a révélé que le Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (PARU) est d'un coût d'environ 188 731 200 000 FCFA, octroyés sous forme de Crédit IDA par la Banque Mondiale. Précisant qu'il est remboursable sur une période de 30 ans avec un différé de paiement de 9 ans.

Quant à l'Accord de Financement Additionnel du Projet Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel (SWEDD), le ministre a souligné qu'il est d'un montant d'environ 35 948 800 000 FCFA octroyés sous forme d'un Crédit de l'IDA avec une maturité de 30 ans et un différé de paiement de 5 ans.



Vassogbo Bamba, Directeur de Cabinet Adjoint du MEF.



M. Bakayoko de la cellule de Coopération CI- Banque Mondiale.



OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DRAINAGE



MISSION PRINCIPALE

L'office National de l'Assainissement et du Drainage a pour mission d'assurer l'accès aux installations d'assainissement et de drainage de manière durable et à des coûts compétitifs, à l'ensemble de la population nationale.

POUR TOUTS VOS PROBLÈMES
D'ASSAINISSEMENT, CONTACTEZ LE
CENTRE D'APPEL DE L'ONAD AU
22 50 80 50

A VOTRE
ECOUTE
24H/24

NOS AXES STRATEGIQUES

- Planifier et réglementer le développement de l'assainissement et du drainage
- Appuyer la mobilisation des ressources financières du secteur
- Réhabiliter et développer les infrastructures d'assainissement collectif et de drainage
- Renforcer l'entretien et l'exploitation des infrastructures d'assainissement collectif et de drainage
- Améliorer la gestion de l'assainissement autonome
- Sensibiliser la population, renforcer les capacités des acteurs publics et privés et développer la coordination

Agir pour un Cadre de vie assaini

Tutelles

● TECHNIQUE



MINASS

● FINANCIÈRE



Secrétariat d'Etat auprès
du Premier Ministre chargé du
Budget et du Portefeuille de l'Etat

Partenaires



SODECI S.A.



OFFICE NATIONAL DE
L'ASSAINISSEMENT DU SENEGAL



OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-PIERRE ET DE LA RÉUNION

À LA RENCONTRE DE... P50-P51

FOCUS SUR LE CCESP P54-P72

Zoom sur...

MEETING WITH...

P52-P53

FOCUS ON CCESP

P58-P73

Zoom on...

GUSTAVE DIASSO, représentant résident de la commission de l'UEMOA en Côte d'Ivoire

« la Covid-19 a bouleversé toutes les perspectives économiques de l'Union »

La pandémie du Coronavirus a des répercussions aussi bien mondiales que sous régionales. Le représentant résident de la commission de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, M. Gustave Diasso, a bien voulu dresser un bilan de la situation. Interview.



Monsieur le représentant résident, quel impact avez-vous enregistré sur la croissance économique dans la zone UEMOA et également sur le commerce intra régional du fait de la COVID 19 ?

Avant la crise, les perspectives étaient bien orientées et l'UEMOA prévoyait une croissance moyenne de 6,6% à fin décembre 2020. Mais, comme vous le savez, la Covid-19 a bouleversé toutes les perspectives économiques de l'Union. Il faut souligner que l'économie communautaire est touchée de plein fouet, non seulement du point de vue de la demande mais aussi du point de vue de l'offre. Il en résulte un repli de l'activité économique régionale par rapport à nos prévisions initiales de croissance évaluées à 3,9 points de PIB avec un taux de croissance qui pourrait s'établir à 2,7%.

Le commerce intrarégional subira aussi un ralentissement du fait des mesures de restriction qui ont été prises. 70% du trafic terrestre est à l'arrêt et pratiquement 95% du trafic aérien.

Quelles sont les branches d'activités les plus affectées dans les différentes économies de la zone UEMOA à cause de la pandémie à coronavirus ?

D'abord, le secteur tertiaire. C'est le principal secteur porteur de la croissance des pays de l'Union au cours des dernières années. En particulier, les activités de commerce, de transport, d'hôtellerie, du tourisme et de restauration. Ce sont des secteurs qui pâtissent du contexte actuel. En revanche, les services de télécommunications ainsi que le commerce de certains produits sanitaires connaîtront certainement un regain d'activité. Les secteurs secondaire et primaire sont également touchés.

Avez-vous une évaluation des conséquences économiques et financières de la Covid-19 sur les économies de la zone UEMOA ?

Il est clair que les mesures prises pour juguler cette crise sanitaire ont des conséquences énormes sur les économies dans la zone UEMOA. Si l'on considère le transport routier, les mesures prises font courir des risques majeurs aux acteurs du secteur, notamment l'augmentation du coût pour les usagers du fait de la limitation du taux de remplissage des véhicules de transport en commun et la dégradation du compte d'exploitation des entreprises en lien avec le ralentissement de l'activité.

Le transport aérien est particulièrement fragilisé par la crise sanitaire. Ce secteur paie le prix fort du fait des restrictions aux voyages et des fermetures des aéroports. La morosité des activités aéroportuaires et des auxiliaires de transports aériens (agences de voyages, hôtels, tourisms, assurances, artisanat ...) est déjà observable dans l'ensemble des Etats. A cela, il faut ajouter le risque de plus en plus grand de dépôt de bilan qui menace certaines entreprises de transport aérien.

Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec la fermeture des marchés et la mise en quarantaine des zones touchées, des mesures appropriées devraient être prises pour subvenir aux besoins des groupes les plus vulnérables. En outre, avec l'installation progressive de la saison des pluies dans la région, les mesures de confinement vont priver les producteurs ruraux d'un accès facile aux intrants agricoles et aux services de conseil agricole. En l'absence des mesures de sauvegarde, les conséquences de la pandémie de la Covid-19, combinées à la menace de crise acridienne qui se profile sur la campagne agricole 2020, pourraient engendrer une situation alimentaire et nutritionnelle désastreuse pour la région en 2021.

Quelles sont les actions que vous avez entreprises au niveau sous régional dans le cadre du Plan de riposte social, économique et humanitaire ?

En termes de riposte, les mesures prises sont d'abord à mettre à l'actif des Etats, notamment une gamme de mesures essentiellement fiscales, visant à soulager la trésorerie et les comptes d'exploitation des agents économiques privés des secteurs formel et informel.

La Commission de l'UEMOA est intervenue pour faciliter l'accès des Etats membres à des prêts concessionnels, en affectant 15 milliards au mécanisme de bonification de la Banque ouest africaine de Développement (BOAD), permettant d'octroyer 40 milliards de prêts concessionnels au profit des Etats membres de l'Union.

Globalement, au niveau des institutions de l'UEMOA, des

initiatives ont été prises, notamment par la BCEAO, pour alimenter l'économie en liquidités adéquates et réduire le coût du crédit. Par ailleurs, à travers l'action conjuguée de la Commission et de la BCEAO, le mécanisme de bonification de la BOAD pour l'octroi de prêts concessionnels a été renforcé. La BOAD a ainsi approuvé, depuis le 25 mars 2020, des prêts concessionnels d'un montant 120 milliards, soit 15 milliards par Etat membre, pour le financement des mesures d'urgence liées à la pandémie. Elle a aussi suspendu les appels d'échéances en capital pour un montant de 76,6 milliards de créances dues par les Etats membres, pour le reste de l'année 2020.

Par ailleurs, vous savez que toutes les mesures prises par les Etats pour limiter les conséquences sur les populations et le secteur privé et relancer l'activité économique à la fin de la crise auront pour conséquence des soldes budgétaires dégradés en 2020. Dans cette perspective la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement a adopté le 27 avril 2020 une déclaration sur le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Cette déclaration suspend temporairement l'application du pacte, ce qui donnera aux Etats membres, toute la marge de manœuvre budgétaire nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de riposte prises.

Une réunion des ministres en charge des Transports de l'espace UEMOA s'est tenue tout récemment en ce qui concerne l'impact de la crise sanitaire sur le secteur des transports. Comment se fera la reprise des activités dans le secteur des transports notamment en ce qui concerne l'aérien ? Va-t-on assister à une reprise du trafic aérien sous-régional ?

Effectivement, les ministres en charge des transports des Etats membres se sont réunis en visioconférence le 26 mai 2020 pour évaluer l'impact de la pandémie sur les transports et faire le point des besoins pour une relance du secteur après la pandémie.

L'une des recommandations fortes de cette rencontre est qu'il faut une concertation régionale préalable à la réouverture des frontières terrestres, aériennes et maritimes des Etats de l'UEMOA. Il ne sert à rien qu'une frontière soit ouverte d'un côté et fermée de l'autre. Je puis vous assurer que les concertations ont déjà été engagées et en fonction de l'évolution de la situation de la pandémie, les modalités afférentes à la réouverture des frontières seront soumises pour décision des autorités compétentes.



1. Qu'est-ce que le PARCSI ?

Face au défi de la réforme structurelle de l'économie ivoirienne et à son positionnement sur les marchés régionaux et internationaux, l'amélioration des performances du tissu industriel ivoirien est plus qu'indispensable.

Pour ce faire, le gouvernement a adopté en 2012 son Programme National de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles (PNRMN) porté par le Ministère en charge de l'industrie. C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme et du financement partiel de ses activités que l'Etat et la Banque Africaine de Développement (BAD) ont initié le **Projet d'Appui au Renforcement de la Compétitivité du Secteur Industriel (PARCSI)**.

2. Quels sont ses objectifs ?

Objectif 1 : l'Appui à la mise à niveau des entreprises industrielles

Objectif 2 : l'Appui au développement de la filière fruits et légumes (Ananas et Mangues).

Objectif 3 : le Renforcement des capacités des structures d'encadrement du secteur industriel.

3. Quel est le coût total du PARCSI, ses sources de financement et sa durée ?

Le PARCSI a un coût total d'environ : 9,4 milliards F. CFA dont 87% sont financés par la BAD et 13% par la Côte d'Ivoire, pour une durée de 04 ans.

4. Qui en sont les bénéficiaires ?

- les entreprises industrielles manufacturières ainsi que les entreprises de services aux industries (fournisseurs d'intrants, d'emballages etc.)
- les différents acteurs des chaînes de valeur des filières ananas et mangues (des coopératives de producteurs aux distributeurs) ;
- les structures d'appui au secteur industriel du Ministère du Commerce et de l'Industrie, l'ADCI, CODINORM, LANEMA.

5. Quels sont les résultats obtenus à ce jour par le PARCSI en termes de mise à niveau des entreprises ?

- 75 entreprises industrielles diagnostiquées
- 46 entreprises industrielles accompagnées à la mise en place de leur Système de Management de la Qualité
- 41 missions d'assistance technique in situ et d'études-conseils aux entreprises industrielles
- 249 cadres et employés des entreprises industrielles formés aux techniques et méthodes de management, de marketing, de gestion financière, de gestion de la production et de la maintenance industrielles, de veille stratégique et d'analyse financière de nouveaux projets d'investissement, de passation de marchés, etc.
- 48 produits aux normes rendues d'application obligatoires ont bénéficié d'une assistance pour la mise en conformité de leurs systèmes qualité

6. Comment contacter le PARCSI ?

La Cellule d'Exécution du PARCSI est située à Cocody II Plateaux, Quartier Eglise Saint-Jacques, Rue J 19, Abidjan Côte d'Ivoire BPV142/143, Téléphone : (+225) 22 51 51 90/22 51 51 98 Email : m.parsci@industrie.gouv.ci.

GUSTAVE DIASSO, *The Resident Representative of the WAEMU Commission in Côte d'Ivoire*

“COVID-19 has changed the economic outlook of the Union”

The COVID 19 has changed the local and global economic outlook. The Resident Representative of the WAEMU Commission in Côte d'Ivoire, Mr. Gustave Diasso has kindly accepted to assess the situation.



What is the impact of the COVID-19 not only on the economic growth of the WEAMU area, but also the intra-regional trade?

Before the pandemic, the economic outlook was positive with an average growth rate of 6.6% at the end of December 2020. But as you know, COVID-19 has deteriorated the economic outlook of the Union. The regional economic activity has shortened by 2.7% compared to the expected initial growth rate of 3.9%. The intra-regional trade will also slow down as a result of the restrictive measures that have been taken. 70% of road traffic is stopped and almost 95% of air traffic.

Which sector of the economy is the most affected by the COVID 19 pandemic?

First, it is the tertiary sector. It is the main growth driver of the Union in recent years, mainly the sub-sectors

of trade, transport, hotel, tourism and catering. These are sectors that are suffering from the current context. However, telecommunications services as well as trade of some health products will certainly experience an upsurge. The secondary sector and the primary sector are also affected.

What are the economic and financial consequences of the COVID 19 on the WEAMU economic area?

It is obvious that the measures initiated to meet this health crisis have enormously affected the economies of the WAEMU zone. Let us talk about the transport sector. The initiatives taken to limit the impact of the pandemic threaten the activities of this sector actors. In fact, the increase of transport cost due to the reduction of the passengers to comply with the rule of maintaining at least 1 meter (3 feet) distance between oneself

and others as well as the deterioration of businesses' operating account due to the slowdown of the economic activity are real obstacle. Air transport sector is particularly suffering from this health crisis due to the closing of airports and travel restrictions. Transport related activities such transport agencies, hotels, tourisms, assurance and craft industry remain challenged by the pandemic. Moreover, we should take into account an increase risk of bankruptcy for air transport companies.

In terms of food and nutrition security, with the closure of markets and the quarantine of affected areas, appropriate measures should be taken to meet the needs of the most vulnerable groups. In addition, with the gradual onset of the rainy season in the region, containment measures will deprive rural producers of easy access to agricultural inputs and agricultural advisory services.

Unless protective measures are taken, the consequences of the COVID-19 pandemic, combined with the threat of a locust crisis on 2020 crop campaign, could lead to a devastating food and nutrition situation for the region in 2021.

What are the sub-regional social, economic and humanitarian initiatives taken to limit the impact of the pandemic?

In terms of response, the measures taken are first of all to the credit of the States, notably a range of tax measures, aimed at improving company's cash flow and operating accounts of private economic agents in the formal and informal sectors. The WAEMU Commission has facilitated the access of member states to concessional loans, by allocating 15 billion to the interest rate subsidy mechanism of the West African Development Bank (BOAD), making it possible to grant 40 billion concessional loans to Member States of the Union.

Globally speaking, the WAEMU institutions have taken some initiatives, notably the Central Bank of West African States, to supply the economy with adequate liquidity and reduce the cost of credit. In addition, through the joint action of the Commission and the Central Bank of West African States, the interest rate subsidy mechanism of the BOAD for concessional loans has been reinforced. Since March 25, 2020, BOAD has approved concessional loans of 120 billion, representing 15 billion per member state, for the financing of emergency measures linked to the pandemic.

In addition, you are all aware that all the measures taken by the States to limit the consequences of the pandemic on the populations and the private sector and to allow a quick recovery of the economic activity at the end of the crisis will deteriorate the 2020 fiscal balances. In this perspective, the Conference of Heads of State and Government adopted on April 27, 2020 a Declaration on the Convergence, Stability, Growth and Solidarity Pact. This declaration temporarily suspends the application of the Pact, which will give member states all the budgetary room necessary for the implementation of the response measures taken.

The Ministers of transport of the different member states held a meeting on the impact of the health crisis on their sector.

What will be the business resumption plan of this sector, mainly air transport sector?

The ministers in charge of transport of the member states met by videoconference on May 26, 2020 to assess the impact of the pandemic on transport and assess the needs for a revival of the sector after the pandemic.

One of the strong recommendations of this meeting is a regional agreement prior to the reopening of the land, air and maritime borders of the WAEMU States. I can assure you that consultations have already been initiated and, depending on the evolution of the pandemic situation, the procedures related to the reopening of the borders will be submitted for decision by the competent authorities.



 80 200 800
  



**NSIA BANQUE CI hissée dans le TOP 3
des Établissements accompagnant
l'économie ivoirienne**



NSIA Banque CI a pour mission d'offrir à un grand nombre de clients, par le professionnalisme et l'engagement de ses équipes, des solutions compétitives et innovantes en vue de participer au développement économique et social du pays. C'est cette maxime qui soutient son engagement au financement des activités économiques de notre pays. Tous ces efforts se sont soldés par une importante participation à l'économie, portant l'institution au 3^e rang des établissements bancaires les plus participatifs à l'économie.

En 2019, ce sont près de 1018 milliards FCFA qui ont été injectés dans l'économie de la Côte d'Ivoire à travers des financements octroyés aux acteurs évoluant dans les secteurs d'activités stratégiques du Plan National de Développement 2016 - 2020 de l'Etat de Côte d'Ivoire.

Ces données* publiées par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) illustrent l'engagement de notre banque à contribuer aux projets de développement locaux (dans les domaines de Energie, Hydrocarbures, Infrastructures, Immobilier...). L'effort consenti par près de 1000 collaborateurs ayant la culture de l'excellence a contribué à atteindre une hausse de 14% du financement local des établissements bancaires, comparé à l'exercice 2017.

NSIA Banque CI occupe la 3^e place du classement des banques ayant apporté des financements de plus de 1000 milliards FCFA à l'économie et trace ainsi, les sillons de projets ambitieux pour le rayonnement de l'économie ivoirienne.

Pour l'année 2020, l'engagement de participation à l'économie est toujours au cœur de la stratégie. C'est dans cette optique que, NSIA Banque CI a lancé le 7 février 2020 dernier, la première opération de titrisation de la sous-région. Cette opération, agréée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, constitue un moyen de refinancement alternatif en vue de soutenir plus efficacement la forte demande du secteur privé, en l'occurrence les PME & PMI.

NSIA Banque CI s'inscrit de façon pérenne et sur le long terme dans l'innovation pour la satisfaction de sa clientèle.

Comme tous ces acteurs bénéficiant du savoir-faire d'experts dédiés dans les services bancaires, faites-nous confiance et rejoignez-nous !

(*) les créances sur la clientèle, les engagements de financement accordés et les engagements de garantie donnés



NSIA Banque, le vrai visage de la Banque.



Le CCESP met en place deux instances de crise pour appuyer le plan de soutien économique

Face à la Covid-19 et à ses effets néfastes sur l'économie, le gouvernement a annoncé un plan de riposte sanitaire et économique. Pour sa réalisation effective le CCESP a mis en place une Cellule technique d'information et d'écoute (CTIE) ainsi qu'un Comité paritaire technique pour coordonner les actions de l'Etat et du secteur du privé.

La Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du globe connaît une crise sanitaire sans précédent avec la Covid-19. Cette pandémie a aussi des répercussions graves sur l'économie. Face à cet état de fait, un plan de soutien économique, social et humanitaire a été adopté par le gouvernement.

Dans l'optique d'une mise en œuvre inclusive de ce plan de riposte sanitaire et économique, le Comité de concertation Etat-Secteur privé (CCESP) a procédé le vendredi 17 avril 2020 à la mise en place du Comité Paritaire Technique pour la gestion de la crise de la Covid-19 (CPT/Covid-19). Lequel est placé sous l'autorité du ministre de l'Economie et des Finances, par ailleurs, président du Comité technique de concertation.

Le secteur privé a manifesté un intérêt particulier pour cette plateforme à travers la présence effective des membres de la CGECI, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la plateforme unique des PME, ainsi que plusieurs autres faîtières du secteur des transports, de l'agriculture, du BTP ainsi que de l'industrie touristique.

La délégation du secteur public, toute aussi importante, composée de représentants de différents ministères dont celui du Budget, des PME, du Commerce et de l'Industrie était conduite par le Directeur de Cabinet Adjoint du ministre de l'Economie et des Finances qui a présidé la réunion de cadrage des activités.

Le CPT/ Covid-19 a pour mission principale d'examiner toutes les questions sectorielles et ponctuelles de la crise en vue de proposer des mesures au gouvernement suivant l'état d'avancement et la maîtrise de la pandémie.

De façon spécifique, le Comité paritaire technique devra suivre la mise en œuvre des mesures arrêtées par le gouvernement ; s'assurer de la bonne coordination de l'action gouvernementale dans le cadre de l'accompagnement du secteur privé durant cette période de crise, identifier les difficultés liées à la mise en œuvre des mesures et proposer des mesures correctives.

Le CPT/ Covid-19 a aussi la charge de recenser les préoccupations du secteur privé en lien direct avec la pandémie ; analyser l'impact de la crise sanitaire sur le tissu productif, notamment sur les revenus et l'emploi et proposer aussi des mesures complémentaires au gouvernement après analyse des recommandations du secteur privé en fonction de l'évolution de la situation.

Dans la perspective de rendre plus efficient le travail dudit comité, le CCESP à travers son secrétaire exécutif, Madame



Mariam FADIGA FOFANA, a organisé le jeudi 16 avril 2020, une réunion de cadrage avec les points focaux du secteur privé et de l'administration publique, pour valider les missions et le fonctionnement de la Cellule technique d'information et d'écoute.

Cette cellule qui fonctionnera en continu, est chargée de recevoir et d'enregistrer toutes les saisines et demandes d'informations des opérateurs économiques, tout en veillant à la fluidité et la célérité dans le traitement de celles-ci.

Le modèle adopté pour cette cellule est celui d'un guichet unique virtuel avec un seul point de contact : un numéro vert ou un mail à travers un site dédié en vue de mieux assurer la centralisation et la gestion des bases de données. Une équipe dédiée du CCESP sera constituée à l'effet d'assurer cette fonction qui consistera en outre à identifier et à transmettre aux points focaux les requêtes et à assurer le suivi du traitement.

Cette cellule de veille procédera en amont à la centralisation de toutes les informations jugées pertinentes et nécessaires au déroulement harmonieux de l'activité économique dans le contexte actuel de crise. Elle a également pour mission d'une part, de relever les difficultés relatives à la mise en œuvre effective des mesures de soutien économique, annoncées par le gouvernement et d'autre part, de fournir aux autorités les informations relatives à la dynamique de prise en charge des préoccupations et attentes des opérateurs économiques.

Les rapports journaliers et surtout les questions qui requièrent l'avis des techniciens seront ainsi traités lors des travaux permanents du Comité paritaire technique qui seront appuyés par des rencontres physiques hebdomadaires.

Les participants à ces deux rencontres ont salué le processus dynamique de concertation entre le gouvernement et le secteur privé initié par le CCESP. Tous ont formulé le vœu que la mise en place de ces deux instances de crise que sont la cellule technique d'informations et le comité paritaire technique, puissent permettre de traduire dans les faits, ce plan de riposte sanitaire et économique, pour le bonheur des entreprises exerçant en Côte d'Ivoire ainsi que de toute la population.

Par Ebenisaire N'cho

DETTE INTÉRIEURE

L'Etat décaisse plus de 139 milliards FCFA pour le compte de ses fournisseurs



Chose promise, chose due! Dans le cadre des mesures d'appui aux entreprises mises en œuvre à travers le plan de soutien économique, social et humanitaire face à la pandémie de la Covid 19, le gouvernement a initié plusieurs mesures dont celle de continuer malgré la crise, le paiement de la dette intérieure. Les entreprises des sous-secteurs sinistrés du fait de la crise, en sont les bénéficiaires avec un privilège accordé à celles qui détiennent des factures inférieures à 100 millions FCFA. Ce, en vue d'atteindre le maximum d'entreprises en particulier les PME et les TPE.

Cet engagement est traduit dans les faits, respecté par l'Etat de Côte d'Ivoire.

La réunion du Comité paritaire technique (CPT / Covid-19), tenue le vendredi 8 mai au 20ème étage de l'immeuble SCIAM a permis de faire un point détaillé sur cette manne financière. Le Payeur général des services généraux des administrations publiques (PGSGAP), Monsieur Zoumana Traoré, de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) est venu apporter ce message de soulagement

au secteur privé en donnant la situation des paiements qui ont été effectués au bénéfice des fournisseurs de l'Etat.

« Au mois d'Avril, il a été décaissé la somme de 76,100 milliards FCFA qui se décompose comme suit : 31,8 milliards FCFA pour les fournisseurs de l'Etat et ses démembrements dont les montants sont inférieurs à 100 millions FCFA comme indiqué par le Premier ministre. 22 milliards FCFA ont été décaissés pour la dette école. 22,3 milliards ont été également décaissés pour les fournisseurs dont la créance est supérieure à 100 millions FCFA. Pour le mois de mai, l'opération a débuté le jeudi 7 mai et se poursuit. A ce jour, il a été décaissé la somme de 63 milliards FCFA qui se décompose comme suit : 32,71 milliards FCFA pour les fournisseurs de l'Etat et ses démembrements et 30,84 milliards pour la dette école », a-t-il précisé.

Le montant cumulé des décaissements pour les mois d'avril et de mai 2020 s'élève à ce jour à 139,100 milliards FCFA. Il convient de préciser que de ce montant, 22,3 milliards FCFA ont aussi été décaissés pour les fournisseurs dont les factures sont supérieures à 100

millions FCFA. Un effort particulier a aussi été fait en faveur de l'apurement de la dette. Autant de points positifs qui ont été portés à la connaissance de tous les acteurs du secteur privé et de l'administration présents, dans le cadre de cette réunion de crise.

Plusieurs points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre. Le point 4 qui a retenu l'essentiel des échanges, a porté sur la synthèse des requêtes de la Cellule de Veille et d'Information économique (CVIE/COVID-19), sur la période du 31 mars au 5 mai 2020. Il en ressort que ce sont au total 57 requérants composés de 50 entreprises et 7 organisations qui ont émis un total de 116 préoccupations. Lors de la précédente synthèse du CVIE/COVID-19, le 24 avril dernier, on avait enregistré 33 requérants dont 29 entreprises et 7 organisations pour 84 préoccupations.

L'analyse de la typologie des besoins montre clairement que les entreprises ont de réelles attentes en termes de besoin de financement. Il faut comprendre à travers cela, une réelle demande en termes d'appuis financiers ainsi que de garanties bancaires. Suivent la question des charges fiscales et sociales tout comme celles portant sur le loyer, l'électricité et l'eau.

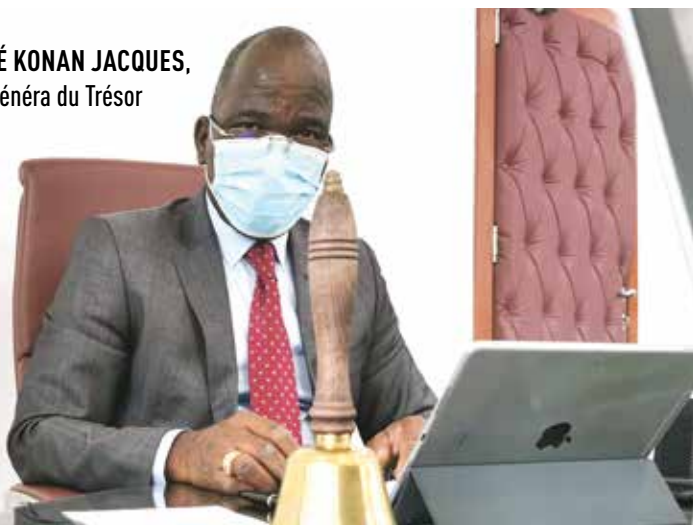
Ces préoccupations émanent prioritairement des secteurs du commerce, des services, du tourisme, du BTP et des transports.

Au cours de cette 3ème réunion du CPT/ Covid-19, un point a été fait sur les requêtes transmises par les entreprises en rapport avec la crise sanitaire et examinées au sein des différentes administrations publiques. L'essentiel des attentes se résume dans la célérité souhaitée pour la mise en place effective des différents fonds d'appui. A savoir, le Fonds de Solidarité, des Grandes entreprises, des PME et celui du secteur informel.

La prochaine réunion du CPT/ Covid-19 est prévue pour le 15 mai prochain.



ASSAHORÉ KONAN JACQUES,
Directeur général du Trésor
Public



LUTTE CONTRE LA COVID-19

Comment le Trésor a assuré la continuité du service public

Assurer la continuité du service public, en dépit de la pandémie de la maladie à corona virus (Covid-19), déclenchée en Côte d'Ivoire en mars 2020. Tel est le nouveau défi qui s'est imposé à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Ce qui aura nécessité la mise en place urgente de dispositions particulières visant à protéger tous les agents, mais aussi à rassurer l'ensemble des usagers/clients. La première alerte à laquelle l'Institution va promptement réagir est venue du Centre Médical Paul Antoine BOHOUN BOUABRÉ, sis à Abidjan-Plateau, où il avait été signalé un cas de contamination au covid-19, portant sur un membre du personnel soignant, dans la matinée du lundi 23 mars 2020. Aussitôt informé, le Directeur Général, par ailleurs Président du Comité de gestion de crise du Trésor Public, ASSAHORÉ Konan Jacques, prend une série de mesures en vue de freiner la propagation du virus. Notamment la fermeture immédiate du Centre Médical, avant de rouvrir, deux mois après, précisément le 18 mai 2020.

Dans l'intervalle, l'infrastructure est soumise à une désinfection totale, sous la conduite de l'Institut National d'Hygiène Publique. En outre, la Direction Générale procède au confinement du personnel du Centre et de tous les patients ayant eu un contact avec le médecin contaminé. Un Comité de veille est également mis sur pied pour le suivi et la prise en charge médicale de tous les agents du Trésor Public qui manifesteraient des symptômes de la Covid-19. Par ailleurs, au regard du rôle majeur qui lui est assigné dans la mise en œuvre de la politique économique et financière de l'État, le Trésor Public procède à l'évaluation de l'impact de cette pandémie sur ses services et la réalisation de ses missions en vue de définir des mesures conséquentes. Dans cette veine, des campagnes d'information et de sensibilisation des Chefs de poste et de leurs collaborateurs, au respect scrupuleux des mesures de protection contre la maladie, édictées par le Gouvernement ivoirien, sont menées, par visio-conférence, par le premier responsable du Trésor Public. Des messages écrits, visuels ainsi que des éléments-vidéos sont produits et diffusés à travers les supports de communication existants.

Cette sensibilisation est renforcée par la distribution de masques aux agents et la mise en place, à l'entrée de tous les services, de dispositifs de lavage de mains homologués (seaux, eau, gels hydro alcooliques et ou savon et eau javellisée). En application des dispositions issues du Conseil National de Sécurité du 9 avril 2020, relatives à la lutte contre la pandémie. Tous les usagers/clients sont aussi sensibilisés au respect des mesures barrières, y compris le port obligatoire du masque, pour toute visite dans les locaux du Trésor Public. Aussi les services du Trésor Public sont-ils réorganisés, en tenant compte du roulement dans les services et des mesures de distanciation d'au moins un mètre entre les agents dans les bureaux, conformément aux mesures du Gouvernement portant réorganisation des services de l'Administration Publique pendant la période de crise. Fort de ses acquis en matière de digitalisation, le Trésor Public implémente le télétravail, grâce à des applications dédiées qu'il met en place, même si l'impact inévitable de la maladie à Covid-19 sur ses missions et la réalisation de ses objectifs n'est point négligeable.

MARCHE FINANCIER

La première cotation virtuelle de la BRVM

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a le mardi 26 mai 2020 à la salle de cotation de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) la première cérémonie virtuelle de première cotation des emprunts obligataires TPCI 5,80% 2020-2027 (TPCI.O41) et TPCI 5,90% 2020-2030 (TPCI.O42).

D'un montant indicatif de 110 milliards F CFA, cette opération, lancée du 12 au 25 février 2020, a été réalisée en deux tranches (A et B) pour des montants respectifs de 80 milliards F CFA et 30 milliards F CFA.

A l'issue du processus, il ressort la mobilisation d'un montant total de 124,2 milliards F CFA, à raison de 86,4 milliards F CFA pour la tranche A et 37,8 milliards F CFA pour la tranche B, soit un taux de réalisation ressorti à 112,91%.

En raison des contraintes liées à l'actualité sanitaire, la cérémonie de cotation, organisée en collaboration avec la BRVM et les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), a lieu sous une forme virtuelle.

A travers la cotation en bourse, le Trésor Public entend, par le biais de la BRVM, donner la possibilité aux investisseurs qui désirent acquérir ou céder des titres de le faire dans des meilleures conditions avec une garantie de liquidité nécessaire à la couverture de leurs besoins. Pour la première cotation, 100 volumes ont été échangés au prix de 10 000 FCFA, soit une valeur nette de coupons d'un million de FCFA pour chaque tranche, soit 200 volumes échangés pour deux millions de FCFA.

A l'occasion, Monsieur ASSAHORE Konan Jacques, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, a vivement remercié tous les acteurs du marché pour leur engagement aux côtés du Trésor Public : « Dans ce contexte de crise sanitaire mondiale, vous n'avez cessé de répondre à nos appels sur les marchés monétaire et financier. Je voudrais donc compter à nouveau sur votre engagement afin de relever les défis qui nous attendent, car c'est ensemble que nous réaliserons les objectifs du Gouvernement traduits en investissements contenus dans le Programme National de Développement (PND) 2016-2020 ».

Dans le cadre du financement du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2020, les ressources mobilisées au 22 mai 2020 représentent 26,56% de l'objectif de 1 494,4 milliards de FCFA contre 33,18% pour la même période en 2019.

Dans un contexte difficile marqué par la pandémie à Covid-19, l'État de Côte d'Ivoire, selon Jacques ASSAHORE est pleinement attaché à adopter les mesures nécessaires permettant d'atténuer l'impact de cette crise sur les populations et sur l'activité économique.

Le Directeur Général du Trésor Public a rappelé que le Gouvernement a mis en place un Plan de Riposte Sanitaire d'un montant de 95,9 milliards F CFA le 23 mars, complété le 31 mars par l'annonce d'un Plan de Soutien Économique, Social et Humanitaire évalué à 1700 milliards F CFA, soit environ 5% du PIB.

Pour sa part, le Directeur Général de la BRVM, M Edoh Kossi AMENOUNVE a réaffirmé l'engagement des structures centrales du Marché Financier Régional à accompagner fortement les Etats de l'UEMOA dans le financement de la reprise de la croissance post-crise.



<https://baobab.tresor.gouv.ci>



BAOBAB

un outil d'écoute client
du Trésor Public

- Satisfaction de vos besoins et attentes
- Suivi de vos mandats
- Alertes sms et e-mails



**Vous écouter pour
mieux vous servir.**

- Souscription gratuite
- Suivi de vos dossiers
- Traitement de vos plaintes et réclamations

<https://baobab.tresor.gouv.ci>

CCESP set two crisis board to support the economic recovery plan

To address the adverse effects of the Covid-19 on the economy, the government has announced a health and economic response plan. For its successful implementation, the CCESP has set up a Technical Information and Counseling Cell (CTIE) as well as a Joint Technical Committee to coordinate the actions of the State and the private sector.

Like all the other countries of the world, Côte d'Ivoire is experiencing the Covid 19 health crisis. This pandemic also has serious impacts on the economy. To address this issue, a plan for economic, social and humanitarian support has been adopted by the government. For an inclusive implementation of this health and economic response plan, the State-Private Sector Coordination Committee (CCESP) set a Joint Technical Committee for the management of the Covid-19 crisis (CPT / Covid-19) on Friday April 17, 2020. The main objective of the CPT / Covid-19 is to examine all specific and global issues related to pandemic and makes some proposals to



the Government.

In this perspective, the Joint Technical Committee will have to monitor the implementation of the measures adopted by the Government; ensure proper coordination of government action in the context of supporting the Private Sector during this period of crisis, identify the difficulties related to the implementation of the measures and propose corrective measures.

The CPT / Covid-19 is also responsible for identifying the concerns of the Private Sector due to the pandemic;

analyze the impact of the health crisis on the industrial sector, and propose additional measures to the Government when necessary.

To make the work of the committee more efficient, the CCESP, through its Executive Secretary Mrs. Mariam FADIGA FOFANA, met on Thursday April 16, 2020, the focal points of the Private Sector and Public Administration, to validate the missions and the functioning of the Technical Information and Counseling Cell.

DOMESTIC DEBT

More than 139 billion fcfa for the suppliers

As part of the support measures for businesses through the economic, social and humanitarian support plan to address the issue of Covid 19 pandemic, the Government has initiated several measures, including that of continuing despite the crisis, paying the domestic debt. The priority



remains the most affected sub-sectors with an invoice which does not exceed 100 million FCFA. The objective is to reach the maximum number of companies, mainly SMEs and VSEs. The meeting of the Joint Technical Committee (CPT / Covid-19), held on Friday 8 May on the 20th floor of the SCIAM building, provided a detailed account of the management of this financial resources. The cumulative amount of disbursements for the months of April and May 2020 is about 139.100 billion F CFA.

Many issues were discussed during this meeting. The fourth item on the agenda was related to the monitoring and economic information unit requests over the period from March 31 to May 5, 2020. It was revealed in the discussions that 57 applicants (50 companies and 7 organizations) raised a total of 116 concerns. The main expectations can be summed up in the speed desired for the effective setting of the various support funds. Namely, the Solidarity Fund for large companies, SMEs and that of the informal sector. The next meeting of the CPT / Covid-19 is scheduled for May 15



Nous avons grandi ensemble,
évoluons toujours ensemble.



Partout, proche de vous

RÉUNION DU COMITÉ PARITAIRE TECHNIQUE

Voilà les principales requêtes émises par le secteur privé

Installé le 17 avril dernier, le Comité paritaire technique/ Covid-19 (CPT/ Covid-19) a tenu sa première rencontre hebdomadaire, ce vendredi 24 avril 2020, au 20ème étage de l'immeuble SCIAM. Quatre (4) points étaient inscrits à l'ordre du jour.

Le premier a porté sur les informations. Le deuxième point s'est appesanti sur le bilan de la Cellule de veille et d'information. Les préoccupations du secteur privé en ce qui concerne les mesures additionnelles au Plan de soutien élaboré par le gouvernement à leur endroit, a fait l'objet du troisième point avant les divers.

Le Comité de concertation Etat secteur privé (CCESP) initiateur de cette instance de crise qu'est le Comité paritaire technique (CPT/Covid-19) a fait une présentation qui a porté sur deux axes.

Le premier a porté sur la présentation du mode opératoire de la Cellule de veille, d'information et d'écoute (CVIE/ COVID-19).

Le second axe a porté sur la synthèse des requêtes émises par le secteur privé pendant la période du 31 mars au 21 avril 2020.

Faut-il le rappeler, la CVIE/Covid-19, a été officiellement installée le jeudi 16 avril avec pour mission entre autres, d'enregistrer toutes les saisines et demandes d'information des opérateurs économiques, tout en veillant à la fluidité et à la célérité dans le traitement de celles-ci.

La CVIE/Covid-19, est l'une des deux instances de crise mises en place par le CCESP pour coordonner les actions de l'Etat et du secteur du privé. Elle fonctionne comme un guichet unique virtuel.

Tout opérateur économique peut saisir cette cellule par téléphone aux numéros suivants : 07 81 88 88 et 07 35 80 80 ou à travers le lien : <https://www.ccesp.ci/voix-de-l-operateur> sur la plateforme «LA VOIX DE L'OPERATEUR».



Une équipe dédiée du CCESP appuyée par les points focaux des administrations compétentes est chargée du traitement efficient de toutes les préoccupations des opérateurs économiques.

S'agissant de la synthèse des requêtes émises par le secteur privé pendant la période du 31 mars au 21 avril 2020, la CVIE a pu interagir avec 33 porteurs de requêtes, dont 29 entreprises et 4 organisations.

La CVIE a enregistré 84 préoccupations dont 48 pour les entreprises et 36 pour les organisations. La nature des requêtes porte essentiellement sur les charges fiscales et sociales, le financement ainsi que les charges d'exploitation. Viennent ensuite les demandes d'appuis, le soutien à l'emploi, les importations, les autorisations de sortie sans oublier diverses autres informations.

Il ressort aussi de cette synthèse que le tourisme est le secteur le plus touché suivi, des autres services, du BTP et des transports.

Ces différentes préoccupations ont fait l'objet d'une attention particulière du Comité paritaire technique de ce 24 avril 2020. Au titre des informations, il a été fait état de la mise en place des comités de gestion des différents fonds. A savoir le fonds de solidarité des Grandes

entreprises, des PME et celui du secteur informel.

Mme Christiane Duncan, Conseiller technique du ministre de l'Economie et des Finances, a rassuré les opérateurs de la disponibilité des fonds début mai.

«Les fonds sont disponibles, mais l'importance des montants alloués exigent une certification des cabinets quant à la transparence du process et des opérations», a-t-elle rassuré.

Toujours dans l'optique de la mise en œuvre du plan de soutien économique, social et humanitaire adopté par le gouvernement, le ministère auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat a annoncé la signature le 23 avril 2020, de deux ordonnances.

Ces ordonnances, 2020-357 du 8 avril 2020 et 2020-358 du 8 avril 2020, portent sur les mesures fiscales et douanières. Leurs arrêtés d'application vont suivre dans les prochains jours.

Les autres informations débattues lors de cette rencontre ont porté sur l'arrêté d'application sur la circulation. A ce sujet, les opérateurs économiques n'ont pas manqué de réitérer les difficultés rencontrées dans les modalités de délivrance des laissez-passer pour l'intérieur du pays. Ils ont souhaité la

mise en place d'un guichet unique dédié aux entreprises.

Pour l'heure, le Commissaire divisionnaire, Adon Assi, représentant du ministère de la Sécurité, présent à la réunion, a réitéré que «les dispositions ont été prises pour permettre aux entreprises de mener à bien leurs différentes activités».

Il a préconisé que les différentes entreprises s'appuient sur leur faïtière pour donner plus de poids à leurs différentes démarches.

Le commissaire Adon Assi a souhaité que les opérateurs économiques n'hésitent pas à entrer en contact avec le Directeur du contentieux au cas où ils rencontreraient des difficultés dans leurs différentes démarches.

Le représentant du ministère du Commerce et de l'Industrie est revenu sur la fixation des prix maxima du gel hydroalcoolique sur toute l'étendue du territoire qui est entré en vigueur le 25 mars 2020. Cette mesure vise à endiguer la flambée des prix.

Il a aussi rappelé l'adoption par le gouvernement du décret rendant d'application obligatoire les normes relatives aux gels hydro-alcooliques, aux gants et aux masques barrières non sanitaires. L'application de ce décret consacre le principe de la certification obligatoire de ces produits avant toute mise en vente.

Concernant la première mesure, il revient que les entreprises se plaignent de la fixation des prix maxima sur le gel hydroalcoolique. Arguant en cela, le coût des intrants qui ne cesse d'augmenter. Le représentant du ministère du Budget a rappelé que l'Etat a accordé des exonérations pour les intrants ainsi que la facilitation de la procédure de leur dédouanement pour accompagner les entreprises concernées.

Plusieurs préoccupations et propositions ont été également évoquées par le secteur privé. A ce sujet, les participants ont souhaité la présence d'un représentant du ministère de la Justice pour apporter tous les éclairages en termes de droit de travail et de toutes les procédures contentieuses qui pourraient subvenir.

Les acteurs de l'industrie touristique ont relevé la non-participation aux comités de gestion des fonds du ministère du

Tourisme et des Loisirs et du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale.

A cela s'ajoute le cri du cœur des acteurs du Tourisme qui demeure le secteur le plus touché par cette crise. Aussi, ont-ils souhaité les ventes à emporter des restaurants et maquis.

Le secteur privé a exhorté l'Etat à travailler à une vision prospective en se projetant au-delà des mesures prises pour ce trimestre. Il a également invité le gouvernement à faire des efforts en ce qui concerne la dette intérieure, même si la question de la dette école a commencé à être adressée.

Les acteurs du secteur privé se sont aussi inquiétés du fait que certains individus mal intentionnés se permettaient de remettre sur le marché les masques et

autres gants usagés, d'où la nécessité de veiller à la destruction spécifique de ce nouveau type de déchets.

La question de la mise en œuvre de mesures sociales en faveur des personnes au chômage du fait de cette crise, figurait en bonne place des doléances émises par les opérateurs économiques.

Cette réunion, présidée par Mme Christiane Duncan, a été l'occasion pour Mme Mariam Fadiga Fofana, Secrétaire exécutif du CCESP, d'inviter le secteur privé à s'approprier et utiliser massivement les outils mis à sa disposition à travers la CVIE/Covid-19 et le CPT/Covid-19 afin de privilégier la concertation à priori dans l'optique de trouver des solutions idoines.

MEETING OF THE JOINT TECHNICAL COMMITTEE

The main concerns of the private sector



Set on April 17, The Joint Technical Committee / Covid-19 (CPT / Covid-19) held its first weekly meeting on Friday, April 24, 2020, on the 20th floor of the SCIAM building. 4 concerns were on the agenda.

The first component of the agenda was about general information. The second point focused on the assessment of the Monitoring and Information Unit actions. The concerns of the Private Sector regarding the additional measures to the support plan drawn up by the government, was the subject of the third point before that of the miscellaneous. .

The concerns of the private sector are

mainly related to taxes and payroll charges, as well as the operating expenses. In addition, we can quote requests for assistance, employment support, imports and permits to leave or get access to Abidjan... From the different analysis, tourism appears as the most affected sector of the economy. Then come the subsectors of services, construction and transport. These different concerns were given special attention by the Joint Technical Committee. Let us remind that the management committee for the various funds was created. Namely the Solidarity Fund for large companies, SMEs and that of the informal sector.

Covid-19 : La Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire offre des vivres et non-vivres de plus de 57 millions Fcfa au ministère du Commerce

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie à coronavirus (Covid-19), la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (Cci-Ci) a remis ce jeudi 7 mai 2020, dans ses locaux, à Abidjan-Plateau, des vivres et non-vivres à l'Etat ivoirien.

Ce don est constitué d'une ambulance médicalisée, de 5 tonnes de riz, 5 tonnes de sucre, 4000 cache-nez, 725 de pots de gel main grand format, 180 pots de gel main petit format, 5 cartons de javel, 50 seaux, 3 thermomètres thermiques et un chèque de dix millions de Fcfa, le tout d'une valeur de 57 531 000 Fcfa. Avant la cérémonie de ce jour, la Cci-Ci a déjà fait des dons à l'intérieur du pays, notamment à Divo, Bouaké, San Pedro et à des Ong. La valeur pécuniaire du cumul de ces dons s'élève à 100 millions de Fcfa.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, qui a réceptionné le don, a remercié le président de la Cci-Ci, Fama Touré, pour cette initiative heureuse. « Ce don marque solennellement la participation de la chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, à l'élan de solidarité manifesté par la communauté nationale et singulièrement le secteur privé pour atténuer l'impact économique et social de la maladie à coronavirus », a déclaré le ministre.

Pour Souleymane Diarrassouba, cette action montre l'adhésion du secteur privé aux actions menées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie à coronavirus. C'est pourquoi il salue tous les élus de cette mandature qui ne cessent d'apporter leur soutien à l'Etat de Côte d'Ivoire depuis le déclenchement de cette crise sanitaire.

Le ministre a également invité l'ensemble des entreprises à inscrire leurs noms sur la liste des donateurs de l'Etat. « Faire un don ne doit pas être vu comme une dépense, mais plutôt comme un investissement », a conseillé Souleymane Diarrassouba, invitant les Ivoiriens à respecter scrupuleusement les mesures barrières édictées par le gouvernement pour freiner la propagation du coronavirus.

Le ministre a rappelé que quatre fonds spéciaux ont été mis en place par le gouvernement pour la riposte contre le Covid-19. Il s'agit, notamment du Fonds national de solidarité et de soutien humain

doté de 170 milliards de Fcfa, du Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel d'un montant de 100 milliards de Fcfa, du Fonds de soutien aux Pme d'un montant de 150 milliards de Fcfa et du Fonds aux grandes entreprises doté de 100 milliards de Fcfa.

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, Fama Touré, a remercié le Président de la République,

Alassane Ouattara et le gouvernement du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly pour la gestion efficace du plan de riposte de la pandémie à coronavirus (Covid-19). Il a par ailleurs souhaité un prompt rétablissement au chef du gouvernement. Fama Touré a, en outre, remercié le ministre du Commerce, Souleymane Diarrassouba pour ses conseils et son appui constant, et celui de la Santé et de l'Hygiène publique, Aka Aouélé, ainsi que l'ensemble du corps médical.

Selon lui, sa structure est sensible aux difficultés que vit la nation ivoirienne et en particulier les entreprises du fait de la pandémie à coronavirus. « A travers ce don, nous voulons montrer que le secteur privé dans son entièreté est disposé à accompagner l'Etat de Côte d'Ivoire dans cette situation que personne ne maîtrise, dans cette situation où nous devons rester unis pour une belle Côte d'Ivoire après le Covid-19 », a déclaré Fama Touré, appelant les chefs d'entreprises à tout le monde à appuyer l'Etat.

« Notre franche collaboration avec l'Etat est en train de donner des fruits. J'en appelle donc à l'esprit civique, à la cohésion, à la discipline et à la solidarité pour vaincre le coronavirus », a-t-il exhorté. Pour lui, si chacun apporte une petite contribution l'on pourra soutenir les plus vulnérables. « Le peu qu'on a, faisons en sorte que tout le monde puisse en bénéficier », a poursuivi Fama Touré. Le président de la Cci-Ci souhaite que ces dons puissent contribuer à adresser une réponse efficace à la lutte contre le Covid-19 et à soulager les entreprises. « Je formule le vœu que cette pandémie soit rapidement maîtrisée et que les Ivoiriens et les entreprises puissent reprendre leurs activités », a conclu Fama Touré..



Le ministre Diarrassouba (à gauche) et M. Fama Touré tiennent le chèque de 10 millions Fcfa.



Une vue des cartons de sucre offerts.



Une vue des 50 seaux offerts.



La CCI CI a aussi offert 5 tonnes de riz.

« il faut assouplir les critères d'éligibilité pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'avoir accès aux fonds »

La pandémie de la Covid 2019 sévit dans le monde entier et en Côte d'Ivoire, quels sont les impacts de cette crise sanitaire sur les activités du Secteur Privé et de vos membres plus singulièrement ? Avez-vous des chiffres ? (Pertes d'activités, emplois, ...)

Selon les études de la CCI et de certains partenaires les impacts de cette crise sanitaire sur les activités du Secteur Privé sont :

- La baisse de l'activité économique annuelle de 26,2% dans l'informel
- La destruction temporaire d'environ 23 000 emplois en avril avec une projection de 131 000 pertes d'emplois à fin décembre 2020.
- 94% des chefs d'unité de production déclarent être impactés par la pandémie
- La baisse de la fréquentation de la clientèle pour 50% des entreprises,
- La baisse ou l'annulation des commandes pour 44% des entreprises
- La modification des horaires de travail par rapport au couvre-feu (20%),
- L'augmentation des postes de dépense notamment l'alimentation de 47% et la communication de 26%
- La baisse des revenus de 72%,
- Le chômage technique de chefs de ménages 27,5%
- La fragilité de leur situation d'occupation des logements pour 77,8%

1. L'Etat a annoncé, en réaction, un plan de riposte de 1700 milliards de FCFA qui prend en compte le soutien au secteur productif à travers différents mécanismes (fiscaux, sociaux, et financiers), quelle est votre appréciation de ce plan ?

Le constat que nous faisons que l'Etat de Côte d'Ivoire a très vite pris la mesure de la situation avec des mesures qui ont un caractère inédit. Nous avons connu plusieurs crises en Côte d'Ivoire qui ont directement impacté le secteur productif. Mais c'est la première fois que nous avons une réponse aussi massive et véritablement coordonnée.

La chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire s'est félicitée de l'approche adoptée par l'Etat pour l'élaboration des mesures de soutien aux entreprises. En effet, c'est après plusieurs réunions de concertation entre le gouvernement et le secteur privé que le Premier ministre a annoncé ces mesures qui prennent en compte la plupart des préoccupations que nous avons exprimées au cours des discussions.

Nous notons que le secteur privé dans son ensemble a globalement apprécié l'action du Gouvernement, qui a combiné un ensemble de mesures économiques, financières, fiscales et sociales pour soutenir le secteur privé.

Mises en œuvre de manière efficace, ces mesures devraient permettre d'atténuer l'impact de la crise sur le secteur productif et relancer l'activité économique. Les fonds de soutien au secteur informel, aux PME et aux grandes entreprises vont favoriser le maintien des appareils de production et des emplois dans les secteurs les plus impactés tels que l'hôtellerie, le tourisme, la restauration, les transports et le secteur privé de l'éducation.

Les pertes occasionnées par les mesures de sécurité et sanitaire sont énormes pour la plupart des secteurs. Il faut donc rester vigilants et toujours privilégier la célérité et la concertation permanente entre l'Etat et le secteur privé dans la mise en œuvre des mesures.

2. Au nombre de ces mécanismes, figurent en

bonne place des fonds sectoriels pour appuyer les entreprises (grandes entreprises, PME, secteur informel), quel est votre avis sur les critères et le mode opératoires de ces fonds ?

Nous estimons que les critères sont globalement accessibles aux entreprises. Toutefois, toute l'attention doit être portée sur la procédure de soumission des dossiers par les entreprises, afin d'éliminer les goulots d'étranglement et éviter les sentiments d'insatisfaction voire de frustration au niveau des postulants. Car de notre point de vue ce serait dommage que l'Etat crée un tel dispositif et qu'au final, très peu d'entreprises puissent en bénéficier. Nous sommes au terme de la phase transitoire d'un mois qui a démarré le 15 mai 2020. Nous sommes confiants que la phase de déploiement prendra en compte les leçons tirées et les difficultés rencontrées. Nous souhaitons que toutes les institutions, organisations et structures d'encadrement du Secteur privé s'impliquent dans l'accompagnement des TPE et PME, afin qu'elles puissent bénéficier desdits fonds.

3. Avez-vous des suggestions à faire à l'Etat pour un meilleur impact de ces fonds sur vos membres ou adhérents ?

Nous faisons les propositions suivantes qui pourront aider l'Etat pour améliorer l'impact de ces fonds :

- Il faut permettre à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire d'être un guichet d'enregistrement des dossiers de demande de soutien pour fluidifier leurs traitements
- Il faut assouplir les critères d'éligibilité pour permettre un plus grand nombre d'entreprise d'avoir accès aux fonds
- Il faut augmenter la dotation financière qui pourrait permettre l'augmentation des seuils
- Il faut Imaginer un dispositif de pérennisations des fonds et les rendre si possible sectoriels

4. En tant qu'organisation citoyenne, votre structure se mobilise dans le cadre de la lutte contre le COVID 19, quelles sont les principales actions menées pour soutenir l'Etat et à l'égard de vos membres ?

La chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), que j'ai l'honneur de diriger, a créé en son sein, un comité de crise dédié à la riposte contre le coronavirus qui a eu à mener plusieurs activités.

Nous sommes membre de deux instances de crises mis en place par le ministère de l'économie et des finances pour accompagner le plan de soutien économique. Il s'agit du comité de veille et d'information économique, et du comité paritaire technique Etat secteur privé.

Je vous fais remarquer que la CCI-CI est étroitement impliquée, en qualité de membre des comités de gestion de deux fonds de soutien, celui des grandes entreprises et celui des PME.

Je profite, de cette occasion que vous m'offrez, pour saluer la volonté de transparence exprimée par le gouvernement qui a nommé un cabinet d'expertise internationale pour le suivi de la bonne gouvernance des fonds.

De plus, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire a mené des actions en direction du personnel et des entreprises du secteur privé. Au niveau du personnel, ces actions ont consisté à lui mettre à disposition des équipements de protection, à savoir, des dispositifs de lavage de mains, de cache-nez, de gel hydroalcoolique et procéder à la sensibilisation par affichage et intranet. Nous avons, également, initié un système de rotation et de réaménagement des horaires de travail afin d'éviter



la présence de plusieurs agents sur le même site, en application de la mesure de distanciation sociale et physique.

S'agissant des actions en direction de l'Etat, notre Institution a remis, officiellement, des dons d'une valeur de 100 millions Fcfa au gouvernement et à des entreprises sinistrées, le jeudi 07 mai 2020, à son siège au Plateau. Ces dons, composés d'une ambulance médicalisée, de vivres et non vivres et d'un chèque de 10 millions de CFA, comprennent également, ceux faits dans les villes de l'intérieur du pays, notamment, San-Pedro, Divo, Bouaké, Duekoué et à des ONG de la place.

A l'endroit des entreprises du secteur Privé, nous mettons l'accent sur la sensibilisation et l'information de nos ressortissants afin de leur permettre d'adopter la bonne attitude et de connaître les dispositifs de soutien mis en place par l'Etat.

Par ailleurs, nous avons initié des formations en ligne sur des sujets en lien avec la crise, notamment le télétravail, fait des visites de proximité pour toucher du doigt les difficultés des entreprises.

Pour finir avec cette question, nous informons les entreprises, désireuses de soumissionner au Fonds de soutien aux PME (FSPME COVID-19), que la CCI-Côte d'Ivoire organise une opération de collecte des dossiers des entreprises impactées.

A cet effet, elle invite les entreprises concernées à se faire enregistrer sur la plate-forme <http://fspme.cci.ci> et/ou à se rendre sur les différents sites suivants :

- Les opérateurs économiques d'Abidjan peuvent déposer leurs dossiers physiques au siège de la CCI-Côte d'Ivoire, sis au plateau 6 avenue Joseph ANOMA en face de la Société Générale.
- Les opérateurs économiques de l'intérieur du pays peuvent déposer leurs dossiers physiques dans toutes les Délégations Régionales de la CCI-Côte d'Ivoire.

Nos équipes sont prêtes à vous accueillir à partir du mercredi 10 mai 2020 du lundi au Vendredi, de 8 h à 17 h.

5. Quelles sont vos perspectives à court et moyen terme ?

Agir avec célérité car les entreprises n'ont pas la même capacité en termes de résilience.

Avoir une approche inclusive et sectorielle c'est-à-dire examiner les problèmes secteur d'activité par secteur d'activité, car une solution trop globalisante risque de passer outre les difficultés spécifiques à certains secteurs

Regarder de prêt certains secteurs comme l'hôtellerie, la restauration, les agences de voyage, le transport interurbain de voyageurs, les entreprises de la plateforme aéroportuaire, etc

Faire en sorte que personne ne soit exclu car toutes les entreprises, sans exception, ont subi la crise mais à des degrés divers.

Mettre plus d'attention sur les PME qu'elles ont une capacité de résilience beaucoup plus faible que les grandes entreprises à cause de leur faible structuration, le management, l'accès au financement, etc.



INSTITUTION DE PREVOYANCE SOCIALE

CGRAE

CAISSE GENERALE DE RETRAITE DES AGENTS DE L'ETAT

REGIE PAR LA LOI N° 99-476 DU 2 AOUT 1999
CREEE PAR LE DECRET N° 2012-367 DU 18 AVRIL 2012

**Première Institution de Prévoyance
Sociale en Afrique de l'Ouest certifiée
ISO 9001 sur l'ensemble de ses activités**



L'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) est une personne morale de droit privé, de type particulier, investie d'une mission de service public à vocation sociale.

L'IPS-CGRAE fait partie du portefeuille des organismes de prévoyance sociale de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et est membre de l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS).

✓ MISSIONS

- Gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pensions
- Gestion au profit des bénéficiaires, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pensions, qui peuvent être créés par décret
- Recouvrement des cotisations et du service des prestations afférentes à ces différents régimes
- Gestion des fonds collectés au titre des différents régimes sous gestion

✓ REGIMES SOUS GESTION

L'IPS-CGRAE gère 7 régimes de pension, dits par répartition, à savoir :

- le régime des fonctionnaires civils
- le régime des militaires, gendarmes et policiers
- le régime des magistrats
- le régime des agents temporaires
- le régime des ambassadeurs
- le régime des anciens membres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel
- le régime des anciens membres du Gouvernement.

✓ TUTELLE

L'IPS-CGRAE est placée sous la tutelle technique et administrative du Ministère en charge de la prévoyance sociale et sous la tutelle financière du Ministère en charge du Budget.

✓ PRESTATIONS

Les prestations à l'assuré principal, dites directes :

- Pension de retraite
- Allocation viagère
- Solde de réforme
- Remboursement des cotisations
- Allocation temporaire d'invalidité
- Rente viagère d'invalidité

Les prestations aux ayants droit, dites indirectes :

- Pension de conjoint survivant
- Pension temporaire d'orphelin
- Pension de succession
- Réversion d'allocation viagère
- Réversion de solde de réforme
- Rente viagère
- Réversion de rente d'invalidité
- Prestations aux ascendants
- Remboursement des cotisations

L'IPS-GRAE, Pour Vous, avec Vous, la Retraite, la Vie.

FONDS D'APPUI AU SECTEUR INFORMEL

Les critères à remplir pour en bénéficier

Le président du comité de gestion du Fonds d'appui au secteur informel (FASI), Oguié Sain était face au secteur privé le jeudi 28 mai 2020, afin d'exposer sur les dispositions mises en œuvre par l'Etat pour accompagner le secteur informel dans le cadre du plan de riposte contre la pandémie.



Le Comité paritaire technique sur la Covid 19 (CPT/Covid-19) a tenu sa cinquième réunion hebdomadaire, le jeudi 28 mai 2020 au 20^{ème} étage de l'immeuble SCIAM.

Cette instance de crise composée des acteurs de l'Etat ainsi que des principales faitières du secteur privé recevait M. Oguié Sain, président du comité de gestion du Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel (FASI).

De son exposé, il ressort que du jeudi 14 mai 2020, date à laquelle s'est déroulé le lancement officiel des opérations du Fonds de soutien, au 28 mai 2020, 2.379 acteurs ont été admis au bénéfice de ces subventions forfaitaires gratuites pour un montant total de 520 millions FCFA.

«Après une vague de 1260 bénéficiaires et une autre de 1.119, le vendredi 22 mai, une troisième vague de 400 bénéficiaires toucheront leurs chèques ce 29 mai, portant ainsi le nombre à 2679 », a-t-il précisé.

A l'image des autres fonds, le FASI est composé, en plus du comité de gestion d'un secrétariat exécutif assuré, pour les acteurs du secteur informel par l'Agence Emploi Jeunes.

La BNI est aussi membre de ce secrétariat, en ce sens qu'elle assure la gestion administrative et financière de ces fonds déposés dans ses comptes.

Le Directeur général de l'Economie qui

est aussi le gestionnaire du FASI a insisté sur la nécessité d'un tel fonds, d'autant plus que «le secteur informel est un pan important de l'activité économique qui représente entre 35 et 45% du PIB, avec plus de 80% de l'emploi. C'est dire que c'est un secteur important de l'économie. De tels acteurs ne peuvent pas donc être laissés à l'abandon dans le cadre d'une crise comme celle que nous vivons », a-t-il argumenté.

DISPOSITIFS TRANSITOIRES

L'élaboration des différents dispositifs transitoires pour chacun des fonds s'est inscrite dans une démarche participative qui a impliqué l'ensemble des acteurs concernés. (...) Les dispositifs transitoires sont donc à la fois consensuels et inclusifs et devraient permettre de sélectionner les bénéficiaires de chaque fonds au travers d'une démarche transparente ». Cette assertion du ministre de l'Economie et des Finances a été confirmée par le gestionnaire du fonds d'appui au secteur informel.

Dans le cadre de la phase transitoire qui porte sur un montant de 10 milliards FCFA, représentant 10% de la dotation de ce fonds, le mode financier retenu est celui de la subvention forfaitaire. Les montants attribués ont été fixés à un maximum de 300.000 FCFA par acteur du secteur informel. A l'intérieur,

quelques déclinaisons sectorielles ont été faites avec des étages de 200.000 FCFA et de 300.000 FCFA. « Sur cette base là, on est fondé à intéresser un minimum de 33.000 acteurs du secteur informel », a précisé le président du comité de gestion. Les secteurs d'activités concernés comprennent la restauration, les activités de loisir, les activités culturelles artistiques d'une part, et d'autre part, tout ce qui touche à l'artisanat, l'esthétique, la coiffure et aux métiers textiles. L'autre grand domaine d'activité retenu est celui du transport y compris le transport fluvial.

Le 4^{ème} grand axe est celui du commerce à travers le commerce du détail. Ces secteurs d'activités sont prioritaires parce qu'ils sont concernés par les mesures de fermeture décidées dans le cadre du Plan de riposte sanitaire. Une attention particulièrement est également accordée aux secteurs d'activités impactés par la distanciation sociale et l'isolement du Grand Abidjan.

LES CRITÈRES D'ACCÈS AU FASI

Les critères à remplir pour bénéficier de cette subvention sont les suivantes : Etre du secteur informel et préalablement reconnu comme tel. C'est-à-dire, exercer une activité légale mais qui ne respecte pas les obligations fiscales et sociales.

Il faut ensuite prouver que l'on est un acteur impacté négativement par la crise à travers une baisse du chiffre d'affaires ou des recettes. Le postulant doit justifier du paiement de taxes au niveau des collectivités décentralisées ; disposer de justificatifs prouvant l'existence de l'activité avant la pandémie et avoir un plan viable de maintien ou de relance de l'activité.

Il doit aussi être inscrit dans une des bases sectorielles. La seconde étape est celle de l'opération en ligne, sur le site <https://www.fasi.ci/inscription/entreprise>

Il faut également être géographiquement situé, avoir un contact téléphonique ainsi



Par Yacouba CISSÉ

qu'un compte mobile money. Dans la phase transitoire, tous les transferts se font par le biais du mobile money. « Une fois que la liste est établie et répartie entre les différentes compagnies de téléphonie mobile, la BNI se charge de faire les virements nécessaires aux différents bénéficiaires. Les frais supportés par le fonds sont de 1,5% par transaction, en plus de la TVA », a précisé le Directeur général de l'Economie.

M. Oguié Sain, a insisté sur le fait que l'enjeu visé par la mise en place de ce fonds est d'arriver à la formalisation. « L'objectif final de cette action, c'est la modernisation de l'économie. Et celle-ci suppose le recul de ce qui est informel

afin d'arriver à une part beaucoup plus importante de ce secteur dans l'économie nationale. C'est en cela que le Fonds d'appui au secteur informel vient comme une opportunité pour atteindre cet objectif. »

Le gestionnaire du Fonds destiné au secteur informel a exhorté les représentants des faïtières à transmettre des données sectorielles fiables au secrétariat exécutif en vue de faciliter la mission dudit fonds.

Il a aussi précisé que dans le cadre de la phase opératoire, seuls les dons sont attribués. Les réflexions se poursuivent aussi bien au niveau des comités internationaux que du comité de gestion

pour la mise en place d'un guichet de prêts dont les montants octroyés pourraient atteindre 3 millions FCFA.

A cet effet, il a précisé que l'Etat ne pourrait pas attribuer de tels montants sans un minimum de garanties en termes d'accompagnement, de suivi de localisation et surtout de la qualité de l'activité qui est menée et de sa pertinence pour l'emmener vers le secteur formel.

Au nom de la complémentarité des fonds, les acteurs du secteur privé présents ont souhaité que les entreprises qui ne pourraient pas bénéficier des fonds des PME soient immédiatement prises en compte dans le cadre du FASI.

Le Comité paritaire technique échange avec le Secteur privé sur plusieurs préoccupations

Le Comité paritaire technique sur la Covid 19 (CPT/ Covid-19) a tenu sa sixième réunion hebdomadaire, le vendredi 12 juin 2020 au 20ème étage de l'immeuble SCIAM. Elle a été présidée par Madame Christiane Duncan, conseiller technique au ministère de l'Economie et des Finances avec la collaboration de Madame Mariam Fadiga Fofana, Secrétaire exécutif du Comité de Concertation État/ Secteur privé (CCESP).

L'ordre du jour de la rencontre a porté sur quatre grands points, à savoir : l'approbation du compte rendu de la réunion du 28 mai 2020 ainsi que la revue des diligences, la communication sur la rencontre entre le ministre du Tourisme et le Secteur privé et la présentation et l'examen des préoccupations urgentes du secteur privé.

Après l'adoption du compte rendu du 28 mai, M. Georges Copré, Conseiller technique au CCESP, a présenté les deux points des diligences. Il s'agit de la programmation des exposés des comités de gestion de fonds (Fonds de solidarité et fonds des grandes entreprises) ainsi que l'actualisation et l'harmonisation des préoccupations du secteur privé en vue de la saisine des ministères concernés.

A sa suite, Raoul Marcel Ohoueu, Inspecteur Technique au ministère du Tourisme et des Loisirs, a fait le résumé de la rencontre entre le ministre et le secteur privé.

Ainsi, lors de cette rencontre, le ministre du Tourisme, Monsieur Siandou Fofana, a également rappelé la stratégie générale mise en place pour redynamiser le secteur à travers «Sublime Côte d'Ivoire» ; et suggéré, compte tenu de la situation, le développement du tourisme national et régional, à travers des investissements pour l'émergence des champions nationaux.

En outre, le ministre du Tourisme a encouragé à la professionnalisation des faïtières pour une meilleure qualité des services, au développement de l'épargne vacances en



M. Georges COPRE du SE-CCESP.

collaboration avec les banques pour le financement du tourisme et des acteurs...

S'agissant de l'ouverture des maquis et restaurants, M. Ohoueu a indiqué que le ministre s'en tenait à la dernière décision du Conseil national de Sécurité qui prévoit la limitation des regroupements de personnes à 50 par site en respectant les règles de distanciation.

Le dernier grand chapitre de la réunion a concerné les préoccupations urgentes du secteur privé dues à la crise sanitaire liée à la Covid-19. Ces préoccupations ont porté entre autres, sur la gestion des arriérés fournisseurs et les préoccupations d'ordre fiscal, qui singulièrement, ont fort heureusement été pour la plupart, prises en compte par les derniers textes adoptés par le ministère en charge du Budget.

Sur la gestion des fonds de soutien aux entreprises impactées par la crise sanitaire, les représentants du secteur privé ont souhaité un allègement des critères d'éligibilité aux fonds, surtout pour le secteur informel dont la plupart des dossiers sont rejetés. Une préoccupation qui a été prise en compte par le comité de gestion du Fonds d'appui au secteur informel (FASI).

COVID-19

Nous soutenons nos producteurs et les communautés

Olam reste engagé dans la lutte contre la Covid-19 et continuera de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement ivoirien, nos différentes parties prenantes, et les communautés dans lesquelles nous opérons pour réduire la propagation et l'impact du virus.



Olam en Côte d'Ivoire a fait don au Ministre de la Santé de 3 respirateurs, 4 caméras thermiques infrarouge, 1.200 thermomètres infrarouge, 2.400 masques, 4.800 gels hydroalcooliques, 4.800 combinaisons de protection, 8.000 masques KN95, 30.000 paires de gants, et 180.000 masques chirurgicaux. En partenariat avec la Fondation Temasek, le groupe Olam a procédé à un don de 20.000 kits de dépistage.

Olam Cocoa en Côte d'Ivoire et ses partenaires de l'industrie du Cacao et du Chocolat, ont réalisé une campagne importante de distribution de fournitures médicales et sanitaires dans 12 villes à 197 coopératives de cacao, soit plus de 117.000 producteurs de cacao bénéficiaires.



SECO (Société d'Exploitation Cotonnière d'Olam) a fait don de matériel de lutte contre la pandémie aux autorités du Tchologo comprenant : 20 thermomètres infrarouge, 35 systèmes de lavage des mains conçus par SECO, 800 masques, 200 rouleaux essuie-tout, 800 gels hydroalcooliques, 800 bidons de savon liquide, et 1.500 gants.



À Olam, nous accordons une grande importance à la santé et la sécurité de nos partenaires, de nos 5.000 employés et des 2.800 communautés dans lesquelles nous opérons.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons apporté notre soutien à travers la Côte d'Ivoire pour répondre aux besoins médicaux majeurs du gouvernement ivoirien, des établissements hôpitaux et du corps médical en ligne de front pour lutter contre cette pandémie.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous sommes fermement attachés à notre objectif de repenser les systèmes agricoles et l'alimentation de demain, pour faire en sorte qu'ensemble, nous sortions plus forts de cette crise.

SME SUPPORT FUND

What are the criteria to benefit from it?

The chairman of the management committee of the Support Fund for the Informal Sector (FASI), Oguié Sain met with the private sector on Thursday, May 28, 2020, in order to explain the measures implemented by the State to support the informal sector as part of the pandemic response plan.

CRITERIA TO GET THE SUPPORT FUND FOR THE INFORMAL SECTOR

The criteria required to benefit from this subsidy are: operate in the informal sector and previously recognized as such. That is to say, to run a legal activity but which does not abide by tax and social obligations.

We must then prove that we are negatively impacted by the crisis through a drop of turnover or revenues. The applicant must justify the payment of taxes at the level of decentralized communities; have supporting documents proving

the existence of the activity before the pandemic and have a viable plan to maintain or revive the activity.

It must also be registered in one of the sectoral bases. The second step is that of the online operation, on the site <https://www.fasi.ci/inscription/entreprise>.

It is also necessary to be geographically located, to have a telephone contact as well as a mobile money account. In the transitional phase, all transfers are made via mobile money.

The manager of the Fund for the informal sector urged the group representatives

to transmit reliable sectoral data to the executive secretariat in order to facilitate the fund's mission.



SME SUPPORT FUND

The joint technical committee (CPT / Covid-19) met with the private sector to discuss several concerns

The Joint Technical Committee on Covid 19 (CPT / Covid-19) held its sixth weekly meeting on Friday, June 12, 2020 on the 20th floor of the SCLAM building. It was chaired by Mrs. Christiane Duncan, technical advisor from the Ministry of Economy and Finance and Mrs. Mariam Fadiga Fofana, Executive Secretary of the State / Private Sector Coordination Committee (CCESP).

Concerning the agenda, they discuss on issues concerning the approval of the minutes of May 28, 2020 meeting, analysis of the urgent issues, and communication on the meeting between the Minister of Tourism and the Private Sector and the presentation of urgent concerns of the private sector.

After the adoption of the minutes of May 28, Mr. Georges Copré, Technical Advisor of CCESP, presented the two main crucial concerns. These are the scheduling of presentations by fund management committees (Solidarity Fund and large business funds) as well as the updating and harmonization of the private sector concerns.

Mr. Ohoueu Raoul Marcel, Technical Inspector at the Ministry of Tourism and Leisure, summarized the meeting between the Minister and the private sector. Thus, during this meeting, the Minister of Tourism, Mr. Siandou Fofana has laid the emphasis on the general strategy to revitalize the sector; and suggest, taking into account the situation, the development of national and regional tourism, through investments for the emergence of national champions.

Concerning the opening of bars and restaurants, Ohoueu said that the Minister is sticking to the latest decision taken by the National Security Council, which plans to limit groupings of people to 50 per site while respecting the rules of distancing.

The last major chapter of the meeting dealt with the urgent concerns of the private sector due to the health crisis linked to the Covid- 19. These concerns were related to the management of outstanding payments and tax concerns, which have fortunately been taken into account by the latest texts adopted by the Ministry in charge of the Budget.





1 - CONTEXTE DE LA CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE

La création de l'Observatoire National sur la Compétitivité des Entreprises (ONCE), instrument d'analyse et d'aide à la décision sur la problématique relative à la compétitivité des entreprises en Côte d'Ivoire est motivée par la vision du Président de la République, Son Excellence Alassane OUATTARA de réaliser l'émergence de la Côte d'Ivoire avec une base industrielle solide et diversifiée mettant l'accent sur la transformation des matières premières agricoles.

Cette vision est renforcée par d'autres actions notamment :

- ✓ La volonté manifestée par la Côte d'Ivoire de participer à l'Open Government Partnership (OGP) avec l'engagement n°10 de créer et rendre fonctionnel un observatoire national sur la compétitivité ;
- ✓ L'orientation stratégique du Gouvernement dans le cadre du Plan National de Développement (PND) 2016-2020 de faire du secteur privé, le moteur de la croissance économique.

Partant de ces directives, le Ministère de l'Economie et des Finances a mis en œuvre les diligences nécessaires pour aboutir à la création effective de l'Observatoire National sur la Compétitivité des Entreprises. Ainsi, par Décret n° 2017-637 du 04 octobre 2017, le Gouvernement a acté la création de l'ONCE.

Par ailleurs, en vue de mieux faciliter l'opérationnalisation de l'Observatoire, certaines dispositions du Décret ont été revues.

A cet effet, le Décret n° 2019-218 du 13 mars 2019 a été pris pour modifier les articles 5, 9, 10 et 12 du Décret n° 2017-637 du 04 octobre 2017.

2 - STRUCTURATION

L'ONCE est structuré autour de deux (02) organes que sont :

- ✓ le Conseil d'Orientation
- ✓ le Secrétariat Exécutif

CONSEIL D'ORIENTATION

Le Conseil d'Orientation est l'instance de décision de l'Observatoire. Présidé par le ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil d'Orientation est constitué des représentants des organismes suivants : Présidence de la République, Primature, différents Ministères, CEPICI, BNEDT, INS, CCI-CI, CGECI, FIPME, CA-CI, CNM-CI, APBEF et APEX-CI.

SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Le Secrétariat Exécutif est l'organe d'exécution de l'Observatoire. Il est chargé de la mise en œuvre des recommandations du Conseil d'Orientation. Le Secrétariat Exécutif est animé par plusieurs agents sous la conduite d'un Secrétaire Exécutif.

3 - MISSIONS

Les missions dévolues à l'Observatoire sont :

- ✓ définir les principaux indicateurs de la compétitivité ;
- ✓ suivre et évaluer la compétitivité des filières porteuses de croissance et des pôles régionaux ;
- ✓ analyser l'évolution de la position compétitive des entreprises de Côte d'Ivoire au plan régional et international ;
- ✓ assurer le suivi et évaluer l'impact des mesures gouvernementales portant sur la compétitivité des entreprises ;
- ✓ assister le Gouvernement dans la définition des orientations et du contenu des politiques favorables à une compétitivité durable, source de croissance ;
- ✓ proposer au Gouvernement des mesures et réformes pour améliorer la compétitivité des entreprises ;
- ✓ contribuer au suivi et à l'évaluation de l'impact socio-économique de la mondialisation et des différents accords de facilitation et de libéralisation des échanges sur la libéralisation sur l'économie ivoirienne ;
- ✓ collecter, centraliser et analyser, à travers un Tableau de bord, les données sur la compétitivité des entreprises ;
- ✓ assurer la veille stratégique de la position compétitive des entreprises en Côte d'Ivoire ;
- ✓ assurer la diffusion de l'information sur les indicateurs de la compétitivité des entreprises.



COMITÉ PARITAIRE TECHNIQUE

Le ministère de la Justice apporte son expertise technique aux entreprises

La salle des fêtes du ministère de l'Economie et des Finances, situé au 20ème étage de l'immeuble SCIAM, a abrité la septième réunion du Comité paritaire technique sur la Covid-19 (CPT/Covid-19). Cette séance a été présidée par MM. Georges Copré, Conseiller technique du Secrétaire exécutif du CCESP et Félix Yenan, Directeur des commissions des études et de la prospective (DCEP) de la Cgeci. Le CPT du vendredi 26 juin a vu ce cadre de travail s'agrandir avec la participation effective de la Chambre de Commerce Européenne Côte d'Ivoire-Eurocham représentée par sa responsable climat des affaires, Mme Elodie Filopon et le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, représenté par le Conseiller technique Justin Wawota Koné.

Au titre des préoccupations formulées par le secteur privé, figurait en bonne place le fait de prendre un texte pour autoriser la tenue de Conseils d'administration et des Assemblées générales au-delà du mois de juin. Le représentant du garde des Sceaux a tenu à éclairer la lanterne de tous les participants.

Il a fait ressortir les difficultés liées au cadre normatif mais aussi et surtout les solutions proposées par le Droit.

« *Au plan normatif, la question des AG et tout ce qui concerne le secteur privé et commercial sont régis par le traité OHADA, qui regroupe les dispositions supra nationales. Ce sont des textes sous régionaux. Et donc de ce fait, aucun texte national ne peut les abroger* », a-t-il expliqué.

Même avec la volonté politique, il est impossible de les modifier à l'échelle de la Côte d'Ivoire. Par contre, le traité OHADA prévoit dans ses textes une série de dispositions. Les articles 348, 548, 853 de l'acte uniforme qui régissent la question en raison du type de sociétés. Ce texte stipule qu'au cas où les AG ne peuvent pas se tenir au plus tard le 30 juin, il y a deux possibilités pour régler la question.

« *La première, est de saisir le président du tribunal du commerce par ordonnance*



Justin Wawota Koné, conseiller technique au ministère de la Justice.

ou requête afin qu'il puisse proroger la date jusqu'au 31 décembre. La deuxième possibilité est de pouvoir saisir le juge des référés sur le fondement de certaines dispositions du code civil en reposant l'argumentaire sur l'urgence afin que le juge des référés prenne une ordonnance de référé en vue de différer le délai », a-t-il affirmé.

Le conseiller technique du garde des Sceaux a fait savoir que plusieurs entreprises avaient déjà obtenu gain de cause. Aussi, M. Wawota Koné, a-t-il rapporté à titre d'informations qu'un seul juge commissaire sur la pluralité qui existe a été déjà saisi à lui seul, par 50 entreprises. En retour, la décision du report d'une trentaine d'Assemblées générales à décembre avait déjà été prononcée.

Le second point d'intervention du Conseiller technique du ministre de la Justice a porté sur le fait d'autoriser l'application de la clause de « force majeure » pour suspendre ou résilier les contrats en cours d'exécution dans le contexte de l'annulation ou du report de certains événements.

M. Wawota Koné a précisé d'emblée que « *c'est un élément imprévisible qui ne peut être invoqué que de deux façons. La première est la façon consensuelle. C'est-à-dire que*

vous êtes deux entreprises, victimes de la Covid-19. Dans l'exécution consensuelle de façon contractuelle, vous pouvez vous entendre en faisant intervenir vos conseils qu'en raison de la clause de force majeure, l'exécution de votre contrat sera suspendue, sera révisée ou tout simplement annulée. Tel est le premier scénario et l'Etat n'a pas à s'y investir. »

Le second scénario, au dire du magistrat est que la force majeure ne peut s'invoquer que dans le cadre d'une procédure judiciaire. Qui dit procédure judiciaire implique que l'Etat ne peut y mettre la main.

« *La théorie classique définit la force majeure par trois critères, évalués de manière cumulative : l'extériorité, l'imprévisibilité et l'irrésistibilité. C'est la partie qui invoque qui doit les relever afin de permettre au juge d'apprécier si effectivement, les conditions sont réunies. « L'Etat n'a donc rien à y voir. En revanche, toutes les entreprises qui veulent invoquer la force majeure, ont la pleine latitude de saisir leur adversaire de façon consensuelle. A défaut, de saisir les juridictions pour que le juge apprécie si les 3 caractéristiques qui fondent la force majeure sont respectées », a-t-il conclu.*

TECHNICAL JOINT COMMITTEE

The Ministry of Justice provides its technical expertise to companies



The meeting of the Joint Technical Committee held on Friday, 26 2020 welcomed the representatives of the European Chamber of Commerce (Ms. Elodie Filopon, head of business environment) and the Ministry of Justice and Human Rights (Justin Wawota Koné, technical advisor).

As for the concerns of the private sector related the General Assembly by June 30, the representative of the Ministry of justice has enlightened the participants. Indeed, he has pointed out the challenges related to this issue, mainly the formal or legislative framework as well as the law-based alternatives. During his speech, he said that: "in the legal or formal framework, the issue related to the General assembly and the private sector and business are governed by OHADA treaty. These are regional laws that cannot be repealed by local instruments."

Even with a strong political will, it is impossible to modify them without the consent of the other country members. However, some provisions of the OHADA treaty, mainly Articles 348, 548, 853 of the uniform act which deal with this issue, depending on the business type. According to these provisions, if one cannot hold the General Assembly by June 30, two possibilities are offered. He said that: "The first possibility to notify the case to the president of the commercial court who can postpone the deadline to December 31. The second possibility is to refer the matter to the

judge in chambers on some provision of the civil code basing your request on urgency. In this case, the judge in chambers may take a summary order to postpone the deadline.

The second subject addressed by the Technical Advisor of the Minister of Justice is related to the act of God. Mr. Wawota Koné stipulated that the act of god refers to events that cannot be prevented or controlled. It can only be used in two cases. The first is the

consensual way. That is to say two companies, victims of Covid 19, on a consensual basis, can agree through their counsel, to suspend, revise or cancel the execution of their contract. This is the first scenario and the state does not have to get involved into it. The second scenario, according to the Magistrate, is that the act of god can only be invoked in the context of legal proceedings. And when we refer to legal proceedings, this means that the state is not involved in.

African Women Initiatives Fondation

Ma Cantine

Je parraine un repas chaud

Est un projet initié par la Fondation AWI. Il consiste à mobiliser, sensibiliser les Citoyens et les Entreprises pour prendre en charge le midi des élèves du Primaire Public des écoles à cantines en soutenant l'autonomisation de la femme..

«SOUTENONS LE PROJET MA CANTINE PARCE QUE VENTRE CREUX N'A POINT D'OREILLE»

500FCFA
le repas chaud et équilibré

Pour parrainer un élève, contactez nous :

Tél.: +225 22 44 50 70 / +225 43 57 52 96 - Mobile Money : 72 58 83 58

Siège social Cocody Riviera Golf - 01 BP6804 Abidjan 01
N° de compte : 009119330005 Banque BNI - E-mail : info@awifondation.org
Facebook : Fondation AWI - Site web : www.awifondation.org



Bouaké FOFANA, directeur général de la SICOGI

«La SICOGI, entre chaos et renaissance»

M. Le Directeur Général, pouvez-vous nous présenter la SICOGI ?

La Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (SICOGI) a été créée le 22 mars 1962. Elle est née de la fusion de la Société Immobilière des Habitats à bon marché de Côte d'Ivoire (SIHCI) et de la Société d'Urbanisme et de Construction de Côte d'Ivoire (SUCCI) qui, elles-mêmes sont nées avant l'indépendance.

La mission de la SICOGI est de soutenir l'Etat dans sa politique de logement par la conception, la réalisation et la commercialisation de programmes immobiliers, principalement de type économique et social.

Comment se porte cette institution depuis la survenue de la COVID 19 ?

Nous avons prévu le retour de la SICOGI à l'équilibre financier et opérationnel, par un redémarrage décisif de la production en 2020. Et les résultats de 2019 confirmaient que nous étions en bonne voie. Nous entendions donc maintenir le cap en entrant en 2020, avec des projets prêts à démarrer. La SICOGI se portait donc plutôt bien, à la fin 2019.

Naturellement, elle se serait bien passée de cette pandémie. Nous devons malheureusement revisiter notre programme d'activités et nos plans à la lumière des conséquences économiques et sociales de la pandémie, car nous sommes conscients que dans ce genre de situation de crise, marquée par les incertitudes, nos clients et nos partenaires pourraient réajuster leurs priorités. Nous espérons que la gestion efficace de la

pandémie par le gouvernement continuera de contenir les conséquences sociales et économiques.

Cette pandémie a-t-elle impacté vos activités ?

Evidemment. Nos constructeurs ont des commandes de matériel bloquées à l'extérieur du pays en raison de la fermeture des frontières ; des experts techniques qui devaient nous rejoindre pour certains projets ont eux aussi été contraints de reporter leurs voyages. Sur place, les constructeurs ont vu le rythme de travail ralentir avec les mesures barrières. En interne, nous avons été contraints de mettre au repos pratiquement 70% du personnel pendant 2 mois pour faire face à la menace de la COVID 19. Donc oui, nos activités ont été et continuent d'être fortement impactées par cette pandémie.

Quelles actions avez-vous menées pour faire face à cette pandémie ?

Comme je le disais précédemment, nous avons dans un premier temps réduit considérablement l'effectif dans les bureaux de sorte à mieux mettre en pratique les mesures barrières ; des dispositifs de lavage des mains et de sensibilisation ont été installés à l'entrée de notre siège, à l'entrée des ascenseurs et dans les parties communes de notre immeuble. Nous avons également distribué des masques de protection à tout le personnel, tout en maintenant la communication et la sensibilisation sur l'importance des mesures de distanciation sociale. Enfin, nous avons retardé le démarrage des travaux sur certains chantiers pour nous assurer du respect des décisions liées à la pandémie.

M. Le Directeur Général, lors de votre prise de fonction en août 2017, vous avez lancé un audit du patrimoine de la SICOGI, peut-on avoir les résultats de cet audit ?

Non, nous n'avons pas lancé d'audit. La tutelle financière et le Conseil d'Administration avaient initié des missions d'audit et de diagnostic avant notre arrivée. Tous ces audits et les Commissaires aux Comptes avaient invariablement conclu à une situation de quasi-faillite. Une procédure d'alerte avait été initiée par les Commissaires aux Comptes lors de l'examen des comptes de l'année 2015, le dialogue était rompu avec les banques qui détenaient des garanties, les désistements des clients étaient importants, les recours judiciaires et les dettes s'accumulaient.

Pour le patrimoine, si vous pensez au patrimoine locatif, comme vous le savez certainement, une bonne partie a été vendue à partir de 1994 dans le cadre de ce qu'on a appelé la cession du patrimoine locatif. L'essentiel de notre patrimoine locatif se trouve aujourd'hui sur ce que nous appelons des réserves bâties, à Treichville et à Adjamé autour de notre siège.

Face à cette situation difficile, le gouvernement et le Conseil d'Administration nous ont mis en mission de sauvetage de ce fleuron du logement économique et social dans notre pays. Et c'est ce que nous avons entamé dès notre prise de fonction, avec l'appui constant de l'Etat à travers nos tutelles technique et financière, les ministères de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme et le Secrétariat d'Etat au Logement d'une part, et le Ministère du Budget et du Portefeuille d'autre part. Ainsi, grâce à l'appui de l'Etat, nous avons pu réduire de façon significative le niveau d'endettement de l'entreprise, passant de près de 35 milliards en 2017 à quelques 4 milliards actuellement. Nous avons également pu répondre à une partie importante de nos obligations vis-

à-vis de nos clients, par le remboursement échelonné des avances qui avaient été payées pour des programmes immobiliers n'ayant pas vu le jour, ou par la livraison progressive des logements, pour ceux qui nous ont gardé leur confiance.

Comme je le disais au début de notre conversation, la mise en œuvre disciplinée de notre plan de restructuration, et l'appui de l'Etat ont permis à la SICOGI de revenir à l'équilibre financier en 2020. Donc la SICOGI est bien de retour et elle entend jouer pleinement le rôle qui est le sien dans le secteur du logement en général, et du logement économique et social en particulier en Côte d'Ivoire.

La SICOGI entend jouer un rôle important dans le dispositif de l'habitat et du logement avec une priorité pour l'habitat social, qu'en est-il des chantiers en cours ?

De notre prise de fonction en août 2017 à ce jour, nous avons pu reprendre des programmes à l'arrêt depuis près d'une décennie, et avons conclu plusieurs contrats avec des constructeurs pour de nouveaux programmes immobiliers.

Le chantier de l'opération Concorde 3 sur la route d'Anyama est aujourd'hui en mouvement, avec une grande partie des immeubles en cours de finition. L'opération Concorde 4 démarrera avant la fin juillet 2020, et l'opération Azito 2, pour laquelle nous avons dû reprendre les études a aussi démarré. Il s'agit de programmes portant sur plus de 2000 logements. Nous sommes optimistes et nous pensons pouvoir procéder à des remises de clés par lots d'ici la fin de l'année.

La SICOGI fait partie des structures engagées dans la promotion de l'habitat social, mais les plaintes sont récurrentes face au retard accusé dans la livraison des maisons, ces accusations sont-elles fondées ?

Je vais peut-être vous surprendre, mais la SICOGI n'a pas été choisie comme constructeur dans le programme gouvernemental des logements sociaux, mais plutôt comme structure de commercialisation et cela, uniquement sur l'opération Cité ADO. Donc c'est à tort que nombreux de nos concitoyens imputent les retards dans la livraison des logements sociaux à la SICOGI. Il faut reconnaître que les prévisions initiales ont connu de gros retards mais le dossier a été repris en mains par le Ministère de la construction, du Logement et de l'Urbanisme. De nouveaux acteurs ont été identifiés et sélectionnés pour la conduite du programme des logements sociaux. Et la création d'un Secrétariat d'Etat dédié au logement Social auprès du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme est certainement le signal le plus visible de cette reprise en mains. Bien entendu, la SICOGI souhaite jouer un rôle à la hauteur de son expérience et de son expertise.

Peut-on avoir le nombre de logements construits par la SICOGI à ce jour ?

Depuis sa création jusqu'à maintenant, elle a construit plus de 50.000 logements. Mais pour nous, le plus important, c'est la capacité actuelle à produire des logements pour loger le maximum. Nos opérations actuelles (Concorde : 1124 logements ; Azito 2 : 1006 logements) et futures nous permettront d'offrir des logements de qualité aux ivoiriens.

Qu'en est-il du projet de relance des logements en location-vente ?

C'est un souhait de la SICOGI. Vous savez, il n'y a pas un pays où le logement social se fait sans un engagement fort de l'Etat. Nous envisageons sérieusement de revenir à la location-vente, lorsque nous aurons atteint la vitesse de croisière et surtout, lorsque nous aurons consolidé notre situation financière, après la période de crise que nous avons traversée. Nous savons par ailleurs que nous pouvons compter sur l'appui de l'Etat de Côte d'Ivoire pour nous assister dans cette volonté de revenir à la location-vente qui demeure en réalité, avec la location simple, les seuls moyens de loger le plus grand nombre.

1. Quelles sont les solutions que la SICOGI propose pour résorber le déficit de logements en Côte d'Ivoire ?

Pour nous, et je ne parlerai que du logement économique et social décent et durable, l'Etat doit s'impliquer davantage dans plusieurs directions, notamment, la promotion des techniques de production en masses, la densification par les constructions en hauteur, les projets de restructuration et de rénovation urbaines, l'aide au logement social et aux bénéficiaires des logements sociaux, la maîtrise du foncier en général et du foncier généré par les projets de restructuration et de rénovation urbaine au service de la mixité de l'habitat, l'appui au financement.

En particulier, en ce qui concerne le logement social, la SICOGI souhaite que l'Etat intègre le segment aux secteurs sociaux de base comme l'éducation, la santé, l'eau potable... En effet, nous devons comprendre que le logement social décent a un impact sur l'éducation, la santé, la distribution de l'eau potable. Il doit donc bénéficier du même soutien que ces secteurs sociaux, de la part des partenaires techniques et financiers, et donc bénéficier de financements concessionnels adaptés et susceptibles de contribuer au développement de l'offre de logements en général, d'un parc locatif et de ventes à terme (ou locations-ventes).

Enfin, la SICOGI entend accompagner la politique de décentralisation de l'administration et d'aménagement du territoire du gouvernement, en proposant des programmes dans les villes de l'intérieur, en mettant la priorité sur les villes universitaires.



SERIFOU Yacouba, directeur général adjoint de la SICOGI

La SICOGI, en tant que pionnière des entreprises immobilières de Côte d'Ivoire ne pouvait pas disparaître. C'était un challenge pour Monsieur le Directeur Général et nous-mêmes de réussir le redressement. Cette étape est maintenant passée.

Aujourd'hui, sous la conduite de Monsieur le Directeur Général, nous avons trouvé des partenaires de confiance, capables de réaliser un grand nombre de logements dans des délais allant de 12 à 18 mois. Au niveau financier, nous sommes associés d'une part à certaines banques nationales et d'autre part, à des fonds d'investissement qui devraient permettre à la SICOGI d'améliorer davantage sa situation. Nous pouvons donc rassurer les souscripteurs qui attendent depuis longtemps d'avoir leurs logements que cette situation prendra fin dans les mois à venir.

« Des efforts importants ont été faits, à travers le Plan de Soutien économique, social et humanitaire, mis en place par le gouvernement »

ADAMA COULIBALY

Ministre de l'Économie et des Finances

P78-P88

À la une

“Significant efforts have been made
by the Government with the setting of
the Economic, Social and Humanitarian
Support plan”

ADAMA COULIBALY
Minister of Economy and Finance

P89-P91

News

A professional portrait of Adama Coulibaly, a man with short dark hair and glasses, wearing a dark blue suit, white shirt, and blue tie. He is standing with his hands clasped in front of him, wearing a watch on his left wrist and a ring on his right hand. In the background, a framed portrait of another man in a suit is visible on the wall.

**ADAMA
COULIBALY**
ministre de l'Économie et des Finances

« La pandémie du Coronavirus, qui, à l'origine, était une crise sanitaire, est devenue aujourd'hui une crise économique »

La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays du globe, n'est pas épargnée par la Covid-19. Le gouvernement a pris des mesures vigoureuses afin de soutenir l'économie et favoriser la reprise. Quel est le bilan après 4 mois de crise ? Le ministre Adama Coulibaly, de l'Economie et des Finances, nous accorde cette interview exclusive.

M. le ministre, actualité oblige. La crise sanitaire du nouveau Coronavirus s'est muée en crise économique. Quel est l'impact de cette crise sur l'économie ?

Depuis le début de cette année 2020, le monde entier est confronté à une grave crise sanitaire, liée à la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Cette pandémie a fortement perturbé les habitudes des agents économiques en raison de ses effets directs et indirects. En effet, les mesures prises pour freiner la propagation du virus et endiguer la maladie ont impacté le niveau de l'activité économique.

Les dernières évaluations réalisées à cet effet par le Fonds monétaire international (FMI) prévoient une récession de l'économie mondiale de l'ordre de 3% en 2020, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008-2009. Selon ces mêmes projections du FMI, l'activité économique devrait connaître un recul de 1,6% en 2020, en Afrique subsaharienne.

À l'instar de la plupart des pays du monde, la Côte d'Ivoire n'est pas épargnée par cette pandémie du Coronavirus. Depuis le 11 mars 2020, date à laquelle le pays a enregistré son premier cas confirmé de contamination, le bilan au 22 juillet 2020 fait état de 14733 contaminés, 8995 guéris et 93 décès.

Pour évaluer l'impact économique de la crise sanitaire, le gouvernement a procédé, en fin mars 2020, à une analyse basée sur trois scénarii selon l'horizon de maîtrise de la pandémie.

Le premier scénario prévoit la fin de la crise en fin juin 2020. Dans un tel cas de figure, la croissance économique ressortirait à 3,6% contre 7,2% si nous n'avions pas été en crise.

Le second scénario part du principe que la pandémie sera maîtrisée en fin septembre 2020. Dans un tel cas de figure, la croissance économique de notre pays ressortirait à 1,6%.

Le troisième scénario prévoit la fin de la crise en fin décembre 2020. L'activité économique connaîtrait un grand ralentissement avec un taux de croissance qui ressortirait dans l'ordre de 0,8%, soit une perte de croissance de 6,4%.

Au regard de ces différents scénarii, il ressort que la crise de la Covid-19 a, dans tous les cas de figure, un impact négatif sur notre économie. Cet impact est moins prononcé selon que la crise est vite maîtrisée ou perdure jusqu'en fin 2020.

Par ailleurs, tous les secteurs de l'économie, à savoir le secteur agricole, le secteur secondaire, constitué notamment des BTP, des industries extractives et de l'industrie agroalimentaire ainsi que le secteur tertiaire sont affectés. Les sous-secteurs que sont, l'hôtellerie, le transport, le tourisme et le commerce en seraient les plus touchés.

Au regard de l'évolution actuelle de la situation et des dernières évaluations aux plans interne et externe, le scénario de fin de crise à fin juin n'est plus réaliste.

En définitive, la pandémie du Coronavirus, qui, à l'origine, était une crise sanitaire, est devenue aujourd'hui

une crise économique, au regard des effets néfastes de cette crise sur l'économie mondiale.

Vous indiquiez précédemment que la crise induirait des pertes de croissance économique, dans chacun des trois scénarii envisagés. Plus spécifiquement, en cas de maîtrise de cette pandémie en fin juin 2020, la croissance économique se situerait à 3,6% contre une projection initiale de 7,2% en situation sans crise, soit une perte de croissance de 3,6%. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? A combien s'élèvera le manque à gagner ?

La pandémie de la Covid-19 a affecté de nombreux secteurs clé de notre économie comme je l'ai souligné plus haut. La conséquence évidente de cette situation est le ralentissement de l'activité économique avec un niveau de croissance du PIB projetée à 3,6% en 2020 contre des prévisions initiales de 7,2%. Cette révision représente une réduction de près de 903 milliards FCFA, de la richesse nationale qui aurait pu être produite en 2020. Ces prévisions reposent sur l'hypothèse non seulement d'une maîtrise de la pandémie à fin juin 2020 et d'une reprise graduelle de l'activité au second semestre mais également sur (i) la non généralisation de la maladie sur l'étendue du territoire, (ii) la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et l'accès aux débouchés à fin juin 2020 aussi bien à l'international qu'en interne et enfin (iii) la mise en œuvre harmonieuse du plan de soutien économique, social et humanitaire dans les meilleurs délais.

Sous ce scénario, le secteur primaire devrait connaître un fléchissement de 2,0% contre une baisse de 1,1% initialement prévue due à une baisse plus

“ En effet, les mesures prises pour freiner la propagation du virus et endiguer la maladie ont impacté le niveau de l'activité économique. ”

CORONAVIRUS

Le FDFP décaisse 130 millions FCFA pour la lutte contre la pandémie

Le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP) vient de poser une action importante dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19 en Côte d'Ivoire. Cette institution dédiée à la formation professionnelle a, en effet, offert ce vendredi 12 juin 2020, au gouvernement, un chèque de 60 millions de FCFA et du matériel médical d'une valeur de 70 millions de FCFA destiné au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique. Soit une enveloppe totale de 130 millions de FCFA. Le don a été réceptionné au cours d'une cérémonie à l'immeuble Sciam au Plateau, par le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly, désigné par le Chef de l'État pour la centralisation des contributions reçues dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. A l'occasion, Ange Léonid Barry-Battesti, secrétaire général du FDFP, a indiqué que ce geste est une réponse à l'appel du gouvernement qui a invité les entreprises et citoyens de Côte d'Ivoire à faire preuve de solidarité dans la riposte contre la pandémie de la Covid-19, à laquelle le monde fait face. « S'inscrivant dans cette dynamique, le FDFP a décidé d'apporter sa contribution par ce don qui exprime sa volonté de soutenir l'Etat, mais encore de contribuer auprès de ses clients et partenaires que sont les entreprises et la population active, à la réduction des risques de contamination », a-t-il affirmé. Avant d'ajouter : « cette cérémonie de remise de don prend un sens particulier puisque le 11 juin encore, le Conseil national de sécurité a décidé du renforcement des mesures sanitaires en prenant quatre décisions importantes. A savoir, le maintien de l'isolement du Grand Abidjan et le renforcement des contrôles aux entrées et sorties en sanctionnant les cas de violation ; le maintien de l'état d'urgence et de la fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes jusqu'au 30 juin 2020 ; le renforcement du contrôle de l'obligation de port du masque par la sensibilisation communautaire et allant jusqu'à la répression, et la réduction de 200 à 50 personnes maximum autorisées des rassemblements de populations à Abidjan ». Le secrétaire général du FDFP a, en outre, appelé les populations au respect des mesures barrières recommandées par le gouvernement. « Le virage dangereux de l'évolution de la pandémie dans notre pays est principalement dû à une appropriation insuffisante par de nombreuses personnes, des mesures sécuritaires et sanitaires préconisées », a-t-il estimé.

Le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, a, pour sa part, remercié le FDFP pour son geste citoyen. « Vous faites ainsi une contribution importante à la lutte contre la propagation de la pandémie. Face au constat de relâchement, votre contribution de ce jour vient renforcer les efforts de l'Etat », a-t-il affirmé. Il a également salué les nouvelles mesures prises par le Conseil national de sécurité en vue de freiner la progression de la maladie. « C'est la stricte observance de ces mesures qui nous permettra de sortir de cette situation », a-t-il insisté.

La cérémonie s'est tenue en présence du président du Comité de gestion du FDFP, Joël N'Guessan et du préfet Djedj Mel, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.





Fonds de Développement
de la Formation Professionnelle



TOUS ENGAGÉS CONTRE LE CORONAVIRUS



RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Se laver les mains
fréquemment
et correctement



Porter
un masque



Tousser ou
éternuer dans
le creux du coude



Limiter les
déplacements



Respecter
la distanciation
sociale d'1m

www.fdfp.ci

approfondie de l'agriculture d'exportation (-4,9% contre -3,9% initialement prévu).

Concernant le secteur secondaire, l'activité serait orientée à la hausse de 5,1% contre une prévision initiale de 11,5%. Cette moindre performance résulte des baisses observées au niveau des BTP (+11,0% contre +20,4% initialement prévu) et de l'activité de raffinage (-23,2% contre -13,5% initialement prévu) qui subit plus fortement la baisse de la demande globale (internationale et nationale).

Quant au secteur tertiaire, il devrait voir sa croissance passer de 8,4% initialement prévue à 5,0%, du fait notamment de l'impact de la crise sur les secteurs des transports (+4,8% contre +9,3% initialement prévu), le commerce (+4,5% contre +8,0% initialement prévu) et les autres services (+4,2% contre +7,8% initialement prévu).

Il convient toutefois de souligner que la reprise progressive entamée depuis le 18 mai 2020 par la levée de certaines mesures contraignantes pour faciliter la reprise de l'activité économique, pourrait amoindrir l'impact de la crise. Toutefois, la non-ouverture des frontières avec nos principaux partenaires extérieurs continue d'affecter des pans entiers de notre économie notamment le transport aérien, l'industrie, l'hôtellerie et l'évènementiel.

Parlant de l'amélioration de la situation macroéconomique, quelles sont les dispositions prises par le gouvernement, pour soutenir l'économie et favoriser la reprise à la fin de la crise ?

Face à l'impact négatif de la crise de la Covid-19 sur notre économie, le gouvernement a élaboré un plan de soutien économique, social et humanitaire, d'un coût global de 1700,99 milliards de FCFA, soit environ 5% du PIB en 2020.

Ce plan, dont la mise en œuvre diligente permettrait d'atténuer les impacts sur l'économie, vise d'une part, à soutenir l'outil de production et à maintenir les emplois en vue d'assurer une reprise rapide de l'activité économique, et d'autre part, à apporter un soutien humanitaire aux populations en difficulté du fait de la crise.

Le plan de soutien économique, social et humanitaire prend, par ailleurs, en compte les préoccupations des acteurs de la vie économique de notre pays et particulièrement celles du secteur privé, moteur de la croissance économique.

Ce plan qui a été présenté par Monsieur le Premier ministre le 31 mars 2020, s'articule autour de trois principaux axes, à savoir :

- **les mesures de soutien aux entreprises** : les mesures prévues à cet effet visent à la fois à soutenir les besoins immédiats des entreprises, notamment en matière de trésorerie, à participer à la réduction des charges y compris les coûts pécuniaires et de délais induits par la fiscalité et enfin à préserver les emplois ;
- **les mesures de soutien à l'économie** : les mesures prévues visent à préserver l'outil de production afin d'offrir à notre économie des leviers pour renforcer sa résilience face à la



crise. Il s'agit également d'apporter le soutien nécessaire, pour assurer une reprise rapide de l'activité économique à la fin de la crise.

- **les mesures sociales** : les mesures retenues dans ce cadre ont pour objectif de garantir une assistance aux populations indigentes ainsi que celles rendues vulnérables par la crise, à travers notamment des soutiens matériels, des transferts directs et des soutiens non-matériels.

Comme vous pouvez le noter, le Plan de soutien, économique, social et humanitaire est un plan ambitieux, qui devrait permettre d'amortir le choc lié à la crise en maintenant l'outil de production des entreprises et surtout en contribuant à préparer l'après crise.

Le montant du plan de soutien économique, social de 1700,99 milliards est important et très ambitieux, comme

“ Les dernières évaluations réalisées à cet effet par le Fonds monétaire international prévoient une récession de l'économie mondiale de l'ordre de 3% en 2020, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008-2009. ”

vous l'indiquiez. Quelle est la situation de mobilisation des financements auprès des partenaires pour mettre en œuvre ce plan ainsi que celui relatif à la riposte sanitaire ?

Le financement du plan de soutien économique, social et humanitaire est assuré à la fois

par l'Etat et les partenaires techniques et financiers. A ce jour, les intentions de financement exprimées par nos partenaires au développement s'élèvent à plus de 2047,277 milliards de FCFA, soit un taux de couverture de 120,35% de nos besoins nécessaires, pour assurer le financement du plan.

Les financements effectivement mobilisés portent sur un montant de plus de 1239,08 milliards, comprenant notamment 536 milliards de FCFA du Fonds monétaire international, 153 milliards de FCFA de la Banque mondiale et 15 milliards de la BOAD. D'autres partenaires tels que la Banque africaine de Développement, l'Union Européenne, les partenaires arabes et le système des Nations Unies se mobilisent pour apporter leurs soutiens financiers à la Côte d'Ivoire, en complément des ressources propres de l'Etat.

Je rappelle au passage qu'en plus de ces financements mobilisés pour la mise en œuvre du plan de soutien économique, social et humanitaire, plusieurs de nos partenaires au développement nous accompagnent pour assurer le financement du plan de riposte sanitaire d'un coût de 95,8 milliards. A ce jour, les financements mobilisés à cet effet ont permis de couvrir la totalité du coût de ce plan de riposte sanitaire.

C'est dire que nos partenaires techniques et financiers sont fortement mobilisés à accompagner notre pays dans ses efforts de lutte contre les effets directs et indirects de la pandémie du Coronavirus.

Je saisis cette opportunité pour les remercier, au nom de du gouvernement qui attache du prix à la bonne utilisation des ressources mises à notre disposition.

Quel est le point de mise en œuvre du Plan de soutien économique, social et humanitaire ?

Le gouvernement s'attelle à assurer la mise en œuvre diligente du plan de soutien économique, social et humanitaire sur le terrain afin de répondre aux attentes de nos populations. Les actions réalisées à cet effet portent notamment sur :

- l'application immédiate des mesures de soutien social, avec l'effectivité de la prorogation de la date de paiement des factures d'eau et d'électricité, ainsi que la prise en charge de factures d'environ 1 millions de ménages, soit 5 millions de personnes, abonnés au tarif social d'eau et d'électricité ;
- le déploiement de l'ensemble des avantages fiscaux octroyés aux entreprises en difficulté en vue de leur permettre de faire face aux effets de la crise ;
- le paiement de 76,1 milliards de FCFA au profit de 5 400 fournisseurs, à travers l'apurement de la dette de moins de 100 millions de FCFA, élargie à la dette écoles et aux factures de plus de 100 millions comme suit : 31,9 milliards, qui représentent le montant total des créances inférieures à 100 millions, intégralement payés à 2 993 fournisseurs de l'Etat central et ses démembrements.

22 milliards de dette école, réglés à 2 406 fondateurs ou propriétaires d'établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur ; et 22,2 milliards, représentant une partie des factures supérieures à 100 millions, versés à 954 créanciers

“ Depuis le 11 mars 2020, date à laquelle le pays a enregistré son premier cas confirmé de contamination, le bilan sanitaire au 1er juillet 2020 fait état de 9702 contaminés, 4381 guéris et 68 décès. ”

des Collectivités territoriales et des EPN.

60 milliards additionnels ont été décaissés pour poursuivre l'apurement de la dette fournisseurs dont 30 milliards consacrés au solde des frais d'écologie.

- l'annulation des pénalités de retard à la charge des titulaires des marchés publics et autres commandes de l'Etat, pour la

période du 06 avril au 06 juillet 2020 ;

- le plafonnement, par décret, pour une période de trois mois,



ASA-CI

Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire

Créée le 21 décembre 1956 sous la dénomination de Groupement des Assureurs, l'ASA-CI (Association des Sociétés d'Assurances de Côte d'Ivoire), dans sa version actuelle, existe depuis le 02 juin 1966 et dénommée « Comité des assureurs de Côte d'Ivoire », et plus tard « Association des sociétés d'assurances opérant en Côte d'Ivoire ». L'ASA-CI est membre de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire - CGECI, le patronat ivoirien, où elle dispose d'un siège d'administrateur.

A ce jour, l'ASA-CI est composée de 40 Sociétés membres :

- ✓ 22 compagnies opérant dans la branche « Non Vie »
- ✓ 11 compagnies exerçant dans la branche « Vie »
- ✓ 05 sociétés de Réassurance
- ✓ 01 organisme de prévoyance : CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale)
- ✓ 01 Fonds de Garantie Automobile (FGA)

L'ASA-CI est le premier marché des assurances de la CIMA (Conférence Inter Africaine des Marchés d'Assurances)

Au 31 décembre 2019, le marché ivoirien a réalisé un chiffre d'affaires provisoire total qui s'élève à **389,8 Milliards F CFA** contre 359,7 Milliards en 2018, soit une hausse de **8,4%**. Les compagnies non-vie ont réalisé dans ce total, un chiffre d'affaires de **221,2 Milliards de F CFA** en croissance de **7,7%** par rapport à 205,3 Milliards en 2018, et les compagnies vie ont quant à elles réalisé **168,6 Milliards de F CFA** en progression de **9,3%** par rapport à 154,3 Milliards de F CFA en 2018.

Au cours du même exercice, les indemnités et prestations totales payées par les compagnies d'assurance se sont établies à **214,8 Milliards de F CFA** dont **106,4 Milliards de F CFA** par les sociétés non-vie, et **108,4 Milliards de F CFA** par les sociétés vie.

En terme de participation au financement de l'économie du pays, les placements cumulés des sociétés d'assurances (Vie et non Vie) ont été d'environ **800 Milliards de F CFA** au 31/12/2018 (les chiffres de 2019 ne sont pas encore disponibles).

L'ASA-CI est un des rares groupement professionnel à être propriétaire de son siège situé à Abidjan – Cocody sur une superficie d'environ 2000 m². Elle dispose au sein de ce siège, d'un centre de formation destiné au renforcement des capacités des personnels de ses membres. Ce même site abrite le POOL TPV, le Bureau National Ivoirien de la Carte Brune CEDEAO et le Centre Professionnel de Formation en Assurance (CPFA).

Comme missions principales, l'ASA-CI s'est fixé pour objectif de représenter les intérêts de la profession auprès de ses interlocuteurs, publics et privés, nationaux et internationaux et dans toutes les circonstances où une action commune serait jugée nécessaire. L'ASA-CI se présente comme un outil de concertation avec ses différents partenaires : tutelle, consommateurs,



Saliou BAKAYOKO Président de l'ASACI.



médias, autres secteurs d'activité... A ce titre, elle joue aussi un rôle d'interface entre les entreprises adhérentes et les organismes techniques ou sociaux organisés et gérés pour compte collectif.

L'ASA-CI se donne également pour mission d'étudier en commun les problèmes techniques, financiers et juridiques pour entre autres : élaborer des propositions pour la mise au point ou la révision des tarifications, proposer aux entreprises adhérentes des mesures pour faciliter la discussion et la solution de toutes les questions ou constatations qui pourrait surgir, etc... Ce qui implique de mener des études au niveau de l'ensemble du marché. L'ASA-CI établit des statistiques rétrospectives et prospectives de l'assurance.

Les organes d'administration de l'association sont : l'Assemblée Générale (AG) et le Bureau Exécutif (BE). Ce dernier est appuyé :

- ✓ Au plan administratif, par un Secréariat Général permanent ;
- ✓ Au plan technique, par des Commissions techniques composées des cadres des compagnies membres.

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de l'association. Le Bureau Exécutif est composé de 12 membres, Directeurs Généraux des compagnies membres, élus pour un mandat de trois (03) ans renouvelables une fois. Il se réunit au moins une fois par mois selon un calendrier arrêté en début d'année, et aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige. Le Président actuel de l'ASA-CI est Monsieur Saliou BAKAYOKO, Directeur Général de SUNU Assurances Vie Côte d'Ivoire. Le Secrétaire Général est Monsieur Daniel DIALLO.

Deux membres de l'ASA-CI sont membres du Bureau Exécutif de la FANAF (Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines) : Mme Rosalie LOGON (DG Atlantique Assurances CI) et Monsieur Nazaire ABBEY BLEKOU (DG Nouvelle Compagnie Africaine de Réassurances).

L'ASA-CI met tout en œuvre pour informer le public, notamment par l'intermédiaire de son site www.asaci.net et à travers différentes publications comme la revue « Le Prévoyant ». Dans le cadre de l'amélioration des rapports entre les assurés et les assureurs, sous les auspices de l'ASA-CI, La Médiation de l'Assurance a été créée qui a débuté ses activités en octobre 2018. Elle s'est dotée en 2019 d'un plan stratégique triennal 2020-2022, basé sur cinq grands axes stratégiques de développement.

Ce plan stratégique s'attèle ainsi à promouvoir l'assurance et la réassurance en Côte d'Ivoire. Il ambitionne de révolutionner la pratique de l'assurance par l'usage des technologies de l'information, notamment dans l'assurance automobile.



Au Centre le ministre Adama Coulibaly avec le bureau Exécutif de l'ASACI.



des prix de certains produits de grande consommation, dont les denrées de première nécessité, à savoir le riz, le sucre, l'huile de table, la tomate concentrée et la viande, afin de lutter contre les pratiques spéculatives nées du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 ;

- le soutien effectif aux filières agricoles, à travers la mise en place d'un fonds de soutien de 300 milliards dont 120 milliards financés sur le budget de l'Etat. Sur ce montant, 81 milliards de FCFA seront décaissés en juin 2020 ;
- l'opérationnalisation des différents fonds de soutien mis en place, pour soutenir les populations et les entreprises.

Vous venez d'évoquer les fonds de soutien qui suscitent beaucoup d'intérêts pour les populations. Pouvez-vous nous en parler ?

Permettez-moi de rappeler avant de présenter le point des opérations que les fonds mis en place dans le cadre du Plan de soutien économique, social et humanitaire sont au nombre de quatre. Il s'agit (i) du fonds de soutien aux Grandes Entreprises, (ii) du fonds de soutien aux PME, (iii) du fonds de soutien aux Acteurs du secteur informel et du Fonds de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire.

Pour la réalisation des opérations de ces fonds, des cabinets internationaux ont été recrutés en vue d'accompagner les comités de gestion des fonds pour la définition des critères d'éligibilité ainsi que des modes opératoires.

En attendant la finalisation des travaux de ces cabinets et tenant

“ Au regard de l'évolution actuelle de la situation et des dernières évaluations aux plans interne et externe, le scénario de fin de crise à fin juin n'est plus réaliste. ”

compte de l'urgence de soulager les populations et les entreprises fragilisées par la crise sanitaire, des dispositifs transitoires ont été mis en place, pour chaque fonds.

Sur la base de ces dispositifs transitoires, les fonds ont

entamé leurs opérations, à la suite du lancement officiel intervenu le 14 mai 2020, sous la présidence de Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la Défense assurant l'intérim de Monsieur le Premier ministre.

Quel bilan faites-vous du fonctionnement de ces fonds ?

Le Conseil présidentiel du 22 mai 2020 a instruit le ministre de l'Economie et des Finances de faire le bilan d'exécution à fin mai et à fin juin 2020.

Le bilan à fin mai a été établi. Un autre état intermédiaire a été effectué à la date du 15 juin 2020. Il en ressort ce qui suit, tout en faisant observer que depuis cette date, des évolutions ont été enregistrées :

- **Au titre du Fonds de soutien aux Grandes Entreprises**, sur une dotation de 10 milliards prévue pour la phase transitoire, les opérations effectuées s'élèvent à 6,13 milliards FCFA, soit un taux d'absorption des ressources de 61,3%. Les entreprises bénéficiaires sont notamment de l'industrie (42,1%), des BTP (26,3%), du commerce (15,8%), des services (10,5%) et de l'hôtellerie (5,3%).
- **S'agissant du Fonds de soutien aux PME**, pour une dotation de la phase transitoire de 15 milliards de FCFA, les opérations réalisées portent sur un montant de 920,56

OBJECTIFS

L'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF-CI) a pour objet de susciter et de maintenir des relations régulières et profitables entre ses membres, de manière à leur permettre de présenter un front uni et avoir le même langage, pour la défense et le développement des activités bancaires et financières dans l'économie de type libéral de la Côte d'Ivoire. Ainsi elle mène cette mission à travers :

- L'unification des règles et pratiques des membres ;
- La contribution au développement de l'épargne et de la prospérité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, par la présentation de toutes suggestions relatives à ses intérêts généraux : au Gouvernement, à la BCEAO, aux Chambres Consulaires et aux autres organisations professionnelles ; Des interventions, en agissant comme arbitre amiable ou rapporteur, dans les contestations qui peuvent être portées devant elle ;
- Des interventions en justice, si elle juge utile, dans toute situation où une banque ou établissement financier est en cause, en demande ou en défense, lorsque le procès touche aux intérêts généraux de l'exercice de la profession ;
- La mise en commun des renseignements sur la solvabilité et la moralité du commerce en général ;
- Des interventions dans les cas prévus par les textes législatifs ou réglementaires. Notamment l'APBEF-CI étudie les questions intéressantes l'exercice de la profession bancaire et des professions s'y rattachant : conditions, regroupement, création de services communs, formation professionnelle ;

Pour mener à bien ses missions, l'APBEF-CI s'est dotée des organes suivants:

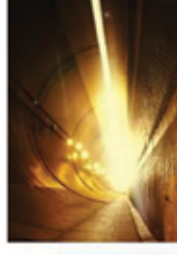
- **L'Assemblée Générale;**
- **Le Conseil Exécutif;**
- **La Direction Exécutive;**
- **La Chambre de Règlement Amiable.**

Pour animer la vie de l'Association des **commissions** techniques ont été créées. Elles sont chargées d'étudier toutes les questions qui leur sont soumises ou qu'elles décident d'examiner au cours de leurs réunions, et fonctionnent conformément aux termes de référence, définies par le Conseil Exécutif. Elles sont présidées par un Vice-président.

CONSEIL EXECUTIF

- Président : Daouda COULIBALY, DG de la SIB
- 1^{er} Vice-Président : Lala MOULAYE, PCA de la BOA-CI
- 2^{ème} Vice-Président : Aymeric VILLEBRUN DG de la SGCI
- 3^{ème} Vice-Président : Léonce YACE, DG de NSIA BANQUE
- 4^{ème} Vice-Président : Hicham DAOUK, DG de ALIOS FINANCE

Directeur Exécutif : Serge KOUAMELAN



millions de FCFA. Certaines PME rencontrent des difficultés à fournir toute la documentation requise, pour bénéficier des appuis du fonds. Les documents absents des dossiers portent généralement sur l'attestation de régularité fiscale et la déclaration sociale ainsi que les états financiers et le plan de continuité des activités.

- **Concernant le Fonds de soutien aux acteurs du secteur informel** : 6 800 acteurs du secteur ont bénéficié de subventions du fonds à raison de 200 000 et 300 000 FCFA par bénéficiaire, pour un montant total de 1,6805 milliard de FCFA. Les bénéficiaires sont composés de 57% d'hommes et de 43% de femmes et sont situés pour 48% hors du grand Abidjan. Les secteurs d'activité des bénéficiaires sont le commerce (31,3%), l'artisanat (21,6%), le transport (19%), la restauration (13,1%) et la culture (15%).

- **Pour ce qui est du Fonds de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire** : Conformément à ses missions, ce fonds a permis de soutenir 77 042 ménages rendus vulnérables du fait de la Covid-19. Ces ménages ont reçu des transferts monétaires de 25 000 FCFA par mois. Je voudrais rappeler au passage que les listes des bénéficiaires sont constituées par les collectivités décentralisées, les élus locaux, les comités de quartiers, à partir des critères préétablis. En plus des transferts monétaires, le fonds a permis de prendre en charge les factures de 1.052.749 ménages abonnés au tarif social d'électricité. Des appuis financiers ont également été octroyés à cinq centres accueillant 273 enfants de la rue ou des orphelins. Le gouvernement travaille, par ailleurs, à apporter de l'aide à environ 20 706 travailleurs mis au chômage du fait de la Covid-19. Une première liste de 1685 licenciés a été validée, pour bénéficier de l'aide du gouvernement.

Comme vous pouvez le noter, des progrès ont été réalisés dans l'exécution des opérations des fonds.

Par ailleurs, je voudrais relever que les différents fonds ont mis en place des sites web qui peuvent être visités pour plus d'informations sur l'actualité des fonds, les critères d'éligibilité et les dossiers requis. Les adresses sont www.fsge.gouv.ci pour la plateforme du Fonds de soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-Covid-19), www.fspme.agencecipme.ci pour le Fonds de soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME-Covid-19) et www.fasi.ci pour le Fonds de soutien aux acteurs du secteur informel. Concernant le fonds de solidarité, les informations sont disponibles auprès du Ministère en charge de la solidarité et de ses partenaires parmi lesquels l'on compte les collectivités décentralisées.

La phase transitoire étant achevée, le gouvernement tirant les leçons de cette étape, a mis en place les dispositifs définitifs de chaque fonds. Les opérations



à réaliser au titre de ces dispositifs définitifs devraient permettre d'accélérer les taux d'absorption des ressources eu égard à toutes les dispositions prises pour adresser les problèmes identifiés lors de la phase transitoire.

Je remercie les ministres de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, du Commerce et de l'Industrie, de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes et de la Promotion des PME, dont les équipes animent les secrétariats exécutifs des fonds et réalisent un travail important en étroite collaboration avec les présidents des comités de gestion dont je salue l'engagement.

Qu'en est-il du soutien apporté aux filières agricoles ?

Comme je l'ai indiqué plus haut, un fonds de soutien aux filières agricoles d'un montant cible de 300 milliards de FCFA dont 50 milliards destinés à la production vivrière a été prévu dans le cadre du Plan de soutien économique, social et humanitaire. Ce fonds est administré à travers le Programme d'urgence agricole (PURGA), piloté par le Comité interministériel des Matières premières. Ce programme sera financé à hauteur de 150,8 milliards de FCFA en 2020, dont 120 milliards de FCFA de la part de l'État et 30,8 milliards de FCFA à mobiliser auprès

des partenaires techniques et financiers.

Les affectations au profit des différentes filières a fait l'objet d'une cérémonie officielle le 15 juin 2020. Ces affectations prévoient notamment environ 35 milliards de FCFA, pour soutenir la filière anacarde et 39,9 milliards de FCFA au titre

“ Face à l'impact négatif de la crise de la Covid-19 sur notre économie, le gouvernement a élaboré un plan de soutien économique, social et humanitaire, d'un coût global de 1700,99 milliards de FCFA, soit environ 5% du PIB en 2020. ”



des filières de production alimentaire.

L'objectif de l'Etat à travers l'ensemble de ses appuis en faveur du secteur agricole est de limiter l'impact de la crise sanitaire sur les différentes filières agricoles et surtout permettre l'achat des produits agricoles aux prix fixés par le gouvernement.

La mise en œuvre du plan de soutien économique, social et humanitaire est-il un point essentiel de l'agenda de la concertation Etat/Secteur privé dont vous êtes un acteur majeur en votre qualité de Président du Comité technique de Concertation ?

Le secteur privé est touché par cette situation provoquée par la Covid-19. C'est pourquoi l'Etat accorde une place de choix au soutien de ses différentes composantes afin de faciliter une relance et une embellie rapide de l'activité économique. Ainsi, dans la dynamique de l'action gouvernementale, les préoccupations exprimées par les entreprises sont examinées d'un Comité paritaire technique sous la houlette du Secrétariat exécutif du Comité de concertation Etat – Secteur privé pour proposer des mesures urgentes et pérennes à cette crise. Ces travaux sont menés grâce à l'implication et la participation des valeureux acteurs de l'environnement des entreprises notamment la Confédération générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et les organisations professionnelles sectorielles. La société civile est également associée à ce processus. Cette démarche permet au gouvernement d'apprécier les besoins réels de ce secteur et de prendre donc en compte les attentes des acteurs dans la conception des solutions. Je voudrais indiquer à cet effet que des représentants du Secteur privé siègent au sein des Comités de gestion des deux fonds dédiés aux entreprises, à savoir le Fonds de soutien aux Grandes

Entreprises et le Fonds de Soutien aux PME.

Par ailleurs, en lien avec les organisations du Secteur privé, le gouvernement a mis en place une équipe regroupant des représentants de l'ensemble des structures de l'administration publique interagissant avec le Secteur Privé, en vue de faire la veille sur les différentes tendances de l'activité économique et de s'assurer du suivi effectif des mesures arrêtées par le gouvernement en rapport avec la crise de la Covid-19.

C'est donc une approche de concertation que le gouvernement juge essentielle pour assurer une plus grande participation du Secteur privé dans la mise en œuvre des mesures face à la COVID-19.

La crise sanitaire de la Covid 19 a fait naître un élan de solidarité de soutien aux actions du gouvernement à travers des dons en nature et en numéraire. Quel est le dispositif de centralisation mis en place pour enregistrer ces contributions et quel bilan peut-on faire au niveau de ces appuis ?

Depuis l'apparition du premier cas confirmé de la Covid-19 dans notre pays, une chaîne de solidarité à l'égard des personnes rendues vulnérables par la pandémie est née et a mobilisé aussi bien des particuliers que des sociétés privées aux côtés de l'Etat. C'est le lieu de saluer et d'encourager encore une fois cette générosité remarquable dont les acteurs de la vie économique et les populations font preuve chaque fois que malheureusement des situations de précarité nécessitant des soutiens se produisent. Pour ce qui concerne le bilan de ces appuis aux actions du gouvernement, je voudrais insister sur le fait que la centralisation de l'ensemble des contributions et leur traçabilité sont des missions expresses que SEM le Président de la République, Alassane OUATTARA et Monsieur le Premier ministre, Amadou Gon COULIBALY, ont bien voulu confier au ministère de l'Economie et des Finances.

Je voudrais remercier tous les généreux donateurs et les rassurer que leurs dons sont dûment enregistrés et que la liste des contributeurs sera publiée avec les montants des différentes contributions à la fois en numéraire et en nature.

Monsieur le ministre quel est votre mot de fin ?

En guise de mot de fin, je voudrais relever que des efforts

“ Le plan de soutien économique, social et humanitaire prend, par ailleurs, en compte les préoccupations des acteurs de la vie économique de notre pays et particulièrement celles du secteur privé. ”

importants ont été faits, à travers le plan de Soutien économique, social et humanitaire, mis en place par le gouvernement pour juguler les effets de la crise de la Covid-19.

L'exécution de ce plan se poursuit, pour permettre

de faire face aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire de la Covid-19.

Je voudrais donc encourager nos populations au respect des mesures barrières mises en place pour freiner la propagation du virus, car une maîtrise plus rapide de cette pandémie limiterait ses conséquences au plan socio-économique.

ADAMA COULIBALY

minister of Economy and Finance

“ The COVID-19 pandemic, which was initially a health crisis, has become an economic one ”

Along with other countries of the world, Cote d'Ivoire is experiencing the impact of the COVID 19. Strong measures have been taken by the Government, not only to support the economic sector, but also to foster the economic recovery. What assessment can we make after 4 months? This is outline of an exclusive interview with the Minister of Economy and Finance, Mr. Adama Coulibaly.

The health crisis has turned into an economic one. What is the impact of this crisis on the economic activity?

This pandemic has severely disrupted the practices of the economic actors due to its direct and indirect effects. Indeed, initiatives taken to limit the spread of the virus and contain the disease have inevitably impacted the economic activity.

Indeed, the latest assessments carried out by the International Monetary Fund have pointed out a decline of the world economic activity by 3% in 2020, which is much more significant than 2008-2009 financial crises. From these projections, the economic activity is expected to drop by 1.6% in 2020 in Sub-Saharan Africa.

To assess the economic impact of the health crisis, the Government carried out, at the end of March 2020, an analysis based on three scenarios according to the perspective of the pandemic control.

The first scenario forecasts the end of the crisis at the end of June 2020. In such a scenario, the economic growth would be 3.6% compared to 7.2% if we had not been in crisis.

The second scenario assumes that the pandemic will be brought under control at the end of September 2020. In such a scenario, our country's economic growth would reach 1.6%.

The third scenario forecasts the end of the crisis at the end of December 2020. Thus, the economic activity would experience a major slowdown with a growth rate of 0.8%.

You have just asserted that the crisis would cause losses in economic growth, in each of the three scenarios considered. How much will be the loss of earnings?

The Covid-19 pandemic has negatively impacted many key sectors of our economy as I pointed out. Thus, the economic activity would contract by 3.6% of the GDP compared to the expected growth of 7.2% in 2020. This represents a loss of 903 billion F CFA of revenues which could have been collected. These forecasts assume that, not only the pandemic should be under control by end of June and the economic activity should gradually recover, but also (i) the pandemic should not spread to all other part of the country, (ii) the supply disruption should stop and the access to economic opportunities locally and internationally should restart by the end of June 2020 (iii) and

the economic, social and humanitarian support plan should be harmoniously set as soon as possible.

Under this scenario, the Activity in primary sector would slow to 2.0% against a decrease of 1.1% initially expected, as a result of a sharpen slowdown of -4.9% in export-oriented agriculture against -3.9 % initially expected.



The secondary sector would grow by 5.1% compare to the initial forecast of 11.5% as a result of the contraction in the building and public works (+ 11.0% against + 20.4% initially planned) and refining (-23.2% against -13.5% initially planned).

The tertiary sector would drop by 8.4% against 5.0% as initially forecasted, resulting from the impact of the crisis on the transport sectors (+ 4.8% against + 9.3 % initially planned), trade (+ 4.5% against + 8.0% initially planned) and other services (+ 4.2% against + 7.8% initially planned).

Concerning the improvement in the macroeconomic situation, what are the measures taken by the Government to foster the economic sector recovery?

To tackle the issue of the COVID-19 crisis impact on our economy, the Government has drawn up an economic, social and humanitarian support plan of 1,700.99 billion F. CFA, representing 5% of the GDP in 2020.

This plan not only aims at supporting the production tool and maintaining the existing jobs in order to foster early re-establishment of economic activity, but also providing humanitarian support to populations in need due to the crisis.

Presented by the Prime Minister on March, 31st 2020, this plan focuses on:

- initiatives to support companies;
- initiatives to support the economy;
- assistance to the population.

The amount for the economic and social support plan of 1,700.99 billion is quite important. Can you tell us more about funds mobilizations to finance both the economic and social support and the disease response plans?

The Funding for the economic, social and humanitarian support plan is provided by both the state and technical and financial partners. The funding intention expressed by our development partners is 2,047.277 billion, representing a coverage rate of 120.35%.

The financial resource currently collected is more than 1,239.08 billion. This amount has been provided by the International Monetary Fund (536 billion FCFA), the World Bank (153 billion FCFA) and BOAD (15 billion). Other partners such as the African

Development Bank, the European Union, Arab partners and the United Nations system are doing their best join the group of financial resources providers. We ought not to forget the State's own resources.

Could you please provide information on the implementation of the economic, social and humanitarian plans?

The Government is working to ensure the diligent implementation of the economic, social and humanitarian support plan in order to meet the expectations of our populations. The actions carried out involve:

- the immediate implementation of social support initiatives with the extension of the electricity and water bills payment date as well as the payment of those bills for about 1



million poor households.

- Grant tax advantages to struggling companies to help coping with the effects of the crisis;
- The payment of 76.1 billion to 5,400 suppliers;
- 22.0 billion school debt, settled to 2 406 founders or owners of primary, secondary and higher education schools and 22.2 billion paid to 954 creditors of the Territorial authorities and National Public Institutions;
- an additional 60 billion was paid out to settle accounts payable, including 30 billion devoted to the settlement of the school fees balance;
- penalties for late payment were cancelled for companies undertaking awarded public procurement contract covering the period from April 06 to July 06, 2020;
- setting a ceiling of price for some consumer goods such as rice, sugar, salad oil, meat and tomato concentrate so as to fight against COVID-19 related speculative measures;
- effective support to the agricultural sector, through the setting of a support fund of 300 billion;
- and others

“Indeed, initiatives taken to limit the spread of the virus and contain the disease have inevitably impacted the economic activity.”

Could you say more about the support fund which are of interest for the population?

Let's remind that the funds set up under the Economic, Social and Humanitarian Support Plan is divided into four groups. We have (i) the support fund for large companies, (ii) the support fund for SMEs, (iii) the support fund for actors operating in the informal sector and (iv) the Solidarity and Humanitarian Emergency Support Fund.

Could you please tell us the way these funds operate and their effectiveness?

The Presidential Council of May 22, 2020 has notably instructed the Minister of Economy and Finance to assess the state of execution at the end of May and June 2020.

The first evaluation was carried out at the end of May. Another

midterm assessment was made on June 15, 2020. The following results were pointed out even some progresses were made since then.

- **Concerning Large Business Support Fund:** out of 10 billion scheduled for the transitional phase, the operations carried out amounted to 6.13 billion FCFA, representing 61.3% of the amount. These funds were devoted to industry (42.1%), construction and public works (26.3%), trade (15.8%), services (10.5%) and hotels (5, 3%);
- **support fund for SMEs:** with a transitory amount of 15 billion FCFA, the operations carried out were estimated to 920.56 billion FCFA. Some SMEs meet difficulties to provide the required documentation in order to benefit from the fund;
- **support fund for actors operating in the informal sector:** with an allocation of 200 000 and 300 000 FCFA to the each recipient, 6,800 actors of the sector have benefited from the fund, representing a total amount of 1,6805 billion FCFA.
- **Solidarity and Humanitarian Emergency Support Fund:** this fund made it possible to support 77,042 households made vulnerable by COVID-19. These households received cash transfers of 25,000 FCFA per month.

What about the support to the agricultural sector?

As I said earlier, a support fund for the agricultural sector with a target amount of 300 billion FCFA (50 billion for food production) is expected under the framework of the Economic, Social and Humanitarian Support Plan. Under the Agricultural Emergency Program (PURGA), this program is chaired by the inter-departmental Committee for Raw Materials. The financial resources of 150.8 billion FCFA will be provided by the State and the remaining amount would be collected from Technical and Financial Partners.

Is the implementation of the economic, social and humanitarian support plan an essential issue on the agenda of the State / Private Sector consultation Committee?

The private sector is affected by the COVID-19. This is the reason why the State is providing different support to the different actors of the economy in order to facilitate the recovery and a rapid upturn of the economic activity. Thus, the concerns expressed by companies are examined by a Joint Technical Committee under the leadership of the Executive Secretariat of the State - Private Sector Consultation Committee to propose urgent and lasting measures to this crisis. These works are carried out thanks to the involvement of different actors,

“ Indeed, the latest assessments carried out by the International Monetary Fund have pointed out a decline of the world economic activity by 3% in 2020, which is much more significant than 2008-2009 financial crises. ”

mainly the General Confederation of Companies of Côte d'Ivoire (CGECI), the Chamber of Commerce and Industry (CCI) and the professional organizations. The civil society is also involved in this process. This approach allows the Government to assess the real needs of this sector and therefore take into account the expectations of

the players when designing programs. As such, I would like to point out that representatives of the private sector are involved in the Management Committees of the two funds dedicated to businesses, namely the Support Fund for Large Enterprises and the Support Fund for SMEs.

Moreover, in conjunction with organizations of the Private Sector, the Government has set up a team involving the representatives of all the structures of the Public Administration interacting with the Private Sector, to ensure an effective monitoring of measures adopted by the Government in connection with the COVID-19 crisis.

It is therefore a concerted approach that the Government considers as essential to ensure greater participation of the private sector in the implementation of response to COVID-19 crisis.

The Covid 19 health crisis has set a surge of solidarity to the initiatives of the Government through grants. What is the centralization mechanism set to record these contributions and what assessment can be made in terms of this support?

Since the outbreak of the first case COVID-19 in our country, a solidarity chain has emerged involving both individuals and private companies. And I think we should thank the actors for their kindness and strong involvements and ensure them that their grants are correctly booked and will be published at a due time.



CENTIF :

Un outil efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La CENTIF est la cellule de renseignement financier (CRF) de la Côte d'Ivoire. Placée sous la tutelle du ministre de l'Economie et des Finances, cette autorité administrative est dotée d'une autonomie financière et d'un pouvoir de décision autonome sur les matières relevant de sa compétence.



Au terme de l'article 60 de la loi n°2016-992 du 14 novembre 2016, relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la CENTIF a pour mission le traitement et la transmission d'informations, en vue de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

A ce titre, elle est au cœur du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La CENTIF est dirigée par un président, nommé pour un mandat de cinq ans non renouvelable.

Depuis sa création, la CENTIF a traité nombre de dossiers et transmis nombre de rapports au tribunal. Des décisions de justice ont même été prononcées.

Evaluation du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Pour lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le groupe d'action financière (GAFI) a édicté 40 recommandations représentant les standards que tous les États devraient mettre en œuvre. Afin de s'assurer de la mise en œuvre effective et efficace desdites recommandations, le GAFI a institué un système universel d'évaluation des dispositifs de LBC/FT des États.

Dans ce cadre, le groupe intergouvernemental d'Action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), organisme régional de type GAFI, a entamé le second cycle d'évaluation mutuelle de ses États membres, depuis septembre 2016.

La Côte d'Ivoire dont le dispositif de LBC/FT a fait l'objet d'évaluation au titre du premier cycle de l'évaluation mutuelle en 2012, sera à nouveau évaluée de juillet 2020 à novembre 2021.

L'évaluation mutuelle est le mécanisme par lequel, le GIABA procède à l'évaluation du dispositif de LBC/FT de chaque Etat membre, sur la base des 40 recommandations du groupe d'action financière, afin d'en apprécier la conformité technique et l'efficacité. L'évaluation de la conformité technique vise à évaluer la mise en œuvre par les États, des obligations spécifiques des recommandations du GAFI. Il s'agit notamment, de s'assurer de l'existence d'un cadre juridique et institutionnel conforme aux recommandations du GAFI.

Quant à l'évaluation de l'efficacité, elle consiste à juger dans quelle mesure le cadre juridique et institutionnel produit des résultats.

Au terme du processus d'évaluation mutuelle, les notes attribuées relativement à la conformité technique et au niveau d'efficacité de notre dispositif de LBC/FT, permettront de mesurer la capacité du pays à atténuer le niveau des menaces et des vulnérabilités identifiées lors de l'évaluation nationale des risques (ENR) de la Côte d'Ivoire au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme (BC/FT).

La conformité du dispositif de LBC/FT de la Côte d'Ivoire aux normes du GAFI contribuera au renforcement de la crédibilité de son système financier, au plan international.

Dans l'hypothèse de la non-conformité du dispositif, la Côte d'Ivoire pourrait être inscrite sur la liste de surveillance du GAFI et/ou de l'Union Européenne, avec de graves conséquences sur la correspondance bancaire, les investissements directs étrangers et la réputation du pays.

Au regard de l'importance de cette évaluation pour notre pays, la CENTIF a entrepris, depuis le début de l'année 2020, des séances de travail avec les parties prenantes engagées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en vue de préparer la visite sur place des experts évaluateurs en février 2021 ainsi que la présentation du rapport d'évaluation devant la plénière du GIABA en novembre 2021.

LES GRANDES DATES DE LA CENTIF

***16 mai 2008** : Approbation par le MEF du règlement intérieur de la CENTIF-CI fixant les modalités pratiques de son fonctionnement.

***Arrêté N°388/MEF/CENTIF du 16 mai 2008** fixant le modèle de déclaration de soupçons.

***11 septembre 2008** : Installation officielle de la CENTIF Côte d'Ivoire.

***12 novembre 2009** : Signature de l'ordonnance N°2009-367 relative à la lutte contre le financement du terrorisme.

***Mai 2012** : Première évaluation mutuelle (EM) de la Côte d'Ivoire.

***Novembre 2016** : Adoption de la loi n°2016-992 du 14 novembre 2016, relative à la LBC/FT.

***11 septembre 2018** : Célébration des 10 ans de la CENTIF.

CENTIF : An effective tool in the fight against money laundering and the financing of terrorism

CENTIF is the Financial Intelligence Unit (CRF) of Côte d'Ivoire. Under the authority of the Minister of the Economy and Finance, this administrative authority has financial autonomy and autonomous decision-making power.

Under article 60 of act n ° 2016-992 of November 14, 2016 related to the fight against money laundering and the financing of terrorism, the CENTIF's mission is to process and transmit information to the fight against money laundering and the financing of terrorism. As such, it appears as a pillar of the national system for the fight against money laundering and the financing of terrorism. CENTIF is chaired by a president appointed for a non-renewable five-year term.

Since its creation, CENTIF has handled a number of files and transmitted a number of reports to the Tribunal. Court decisions have even been handed down.

Assessment of the national system for the fight against money laundering and the financing of terrorism

To effectively fight money laundering and the financing of terrorism, the Financial Action Task Force (FATF) has issued 40 recommendations representing the standards that all states should implement. In order to ensure the effective and efficient implementation of these recommendations, the FATF has instituted a universal system for evaluating the AML / CFT systems of States. In this context, the Intergovernmental Action Group against Money Laundering in West Africa (GIABA), a regional body, has started the second cycle of the mutual evaluation of its member states, since September 2016.

Côte d'Ivoire, whose AML / CFT system was evaluated under the first cycle of mutual evaluation in 2012, will be evaluated again from July 2020 to November 2021.

Mutual evaluation is the mechanism by which GIABA evaluates the AML / CFT system of each member state, based on the 40 recommendations of the Financial Action Task Force, in order to assess its technical compliance and efficiency.

The assessment of technical compliance aims to evaluate the level of states implementation of FATF recommendations. This involves, in particular, ensuring the existence of a legal and institutional framework in accordance with the FATF Recommendations.

As for the evaluation of effectiveness, it consists in assessing to what extent the legal and institutional framework is producing results.

At the end of the mutual evaluation process, the scores awarded will make it possible to assess the country's capacity to mitigate the level of threats and vulnerabilities identified during the National Risk Assessment (ENR) of Côte d'Ivoire as regarded money laundering and the financing of terrorism (ML / FT).

The compliance of Côte d'Ivoire's AML / CFT system with FATF standards will help strengthen the credibility of its financial system at the international level.

In view of the importance of this assessment for our country, CENTIF has undertaken, since the beginning of 2020, working sessions with stakeholders engaged in the fight against money laundering and terrorist financing in order to prepare on-site visit of the expert evaluators in February 2021 as well as the presentation of the evaluation report to the GIABA session in November 2021.



SOME OF THE IMPORTANT DATES RELATED TO CENTIF

- * **May 16, 2008:** Approval by the MEF of the Internal Regulations of CENTIF-CI setting the practical modalities of its operation.
- * **Order N ° 388 / MEF / CENTIF of May 16, 2008** setting the model for reporting suspicions.
- * **September 11, 2008:** Official installation of CENTIF Côte d'Ivoire.
- * **Mai 2012 :** Première Evaluation Mutuelle (EM) de la Côte d'Ivoire.
- * **11 septembre 2018 :** Célébration des 10 ans de la CENTIF.
- * **November 12, 2009:** Signature of Ordinance No. 2009-367 on the fight against the financing of terrorism.
- * **May 2012:** First Mutual Evaluation (EM) of the Ivory Coast.
- * **November 2016:** Adoption of law n ° 2016-992 of 14 November 2016, relating to AML / CFT.
- * **September 11, 2018:** Celebration of CENTIF 10 years of existence.

GRAND ANGLE

P96-P97

LUCARNE

P98-P99

Dossier

SPOTLIGHT

P97

LOOKING AT

P100

Specific Matter

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF) Un rôle prépondérant dans la gouvernance des fonds Covid-19

Structure de gouvernance de proximité au service du ministère de l'Economie, des Finances et du Budget. L'IGF a des attributions transversales et d'appui couvrant les ministères en charge de l'Economie et des Finances et du Budget, ainsi que toute structure gérant des fonds publics. C'est dans cette veine qu'elle s'est vu confier le contrôle a posteriori de la gestion de 4 fonds mis en place dans le cadre de la riposte contre la crise la pandémie du Coronavirus.

La crise de la COVID -19 bouleverse humainement et économiquement tous les leviers du bon fonctionnement des Etats dans le monde.

Aussi, toutes les organisations sont-elles amenées à gérer les répercussions de cette pandémie sur leurs activités. Elles ont donc mis en œuvre des plans de gestion de crise et de reprise afin d'atténuer l'impact de la pandémie.

Notre pays, la Côte d'Ivoire n'est pas en reste. A la suite des orientations du Président de la République, Son Excellence Alassane Ouattara, le gouvernement, sous l'égide du Premier ministre, a élaboré un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1 700 milliards visant à maintenir l'outil de production, à préserver les emplois et à apporter un soutien humanitaire aux populations vulnérables.

Dans cette veine, des fonds de soutien, au nombre de quatre (4), ont été créés par l'Etat à travers plusieurs ordonnances. Le premier, le Fonds spécial de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire (Fonds spécial de solidarité Covid-19) ; le deuxième est le Fonds de soutien aux Grandes entreprises (FSGE-Covid-19). Le Fonds de soutien aux petites et moyennes entreprises (FSPME-Covid-19) et le Fonds d'appui aux acteurs du secteur informel, sont les deux autres.

Au terme de ces ordonnances, l'Inspection générale des Finances (IGF), un des éléments du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance particulièrement dans le domaine économique et financier, s'est vu confier le contrôle a posteriori de la gestion de ces différents fonds.

Pour bien mener sa mission de contrôle, l'Inspection générale des Finances a



adopté une approche en deux étapes. La première étape a consisté à élaborer un mémorandum édictant les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour une gestion efficace de ces fonds.

Après son adoption par la hiérarchie, ce mémorandum a été communiqué aux gestionnaires des différents fonds pour la mise en œuvre des mesures édictées.

Conçu sous forme de matrice, ce mémorandum décline les zones de risques potentiels liés à la gestion de ces fonds ainsi que les mesures à mettre en œuvre par les gestionnaires suivant les cinq (5) axes, ci-après : Premièrement, au plan de la transparence, deuxièmement au plan de la gestion administrative, financière et comptable. Les trois autres axes se situent au plan de la gestion du patrimoine; au plan de la gestion des opérations ainsi que du reporting et de la périodicité des contrôles de l'IGF.

La seconde étape consistera à évaluer l'efficacité du dispositif de contrôle mis en place par les gestionnaires en vue

de relever les insuffisances et proposer, le cas échéant, des mesures correctives appropriées.

Il s'agira entre autres, de s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement des organes de gestion conformément aux ordonnances de création des fonds. Ensuite, s'assurer du respect des obligations de reporting financier et extra-financier en fonction des spécificités de chaque fonds ainsi que de l'existence d'un dispositif permettant la traçabilité et l'exhaustivité de l'ensemble des opérations comptables et extra-comptables. Enfin s'assurer de la régularité des opérations effectuées dans le cadre des activités des fonds.

Faut-il le rappeler, l'Inspection générale des Finances (IGF) est régie principalement par trois textes. Le premier est le décret n°99-599 du 13 octobre 1999 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'IGF. L'arrêté n°038 MEF/IGF du 17 février 2012 portant

création, organisation, attributions et fonctionnement de la brigade de lutte contre la corruption (BLC) est le deuxième texte qui la régit. Et plus récemment, le décret N°2014-863 du 23 décembre 2014 portant rattachement de l'IGF au Premier ministre, ministre de l'Economie, des Finances et du Budget. Au terme de ces textes, l'IGF est chargée d'une mission générale et permanente de contrôle du bon fonctionnement des services et de missions de contrôle financier et comptable,

d'audit et d'évaluation des procédures administratives et de gestion des services. Elle a aussi des missions de conseil, de vérification, de contrôle y compris les contrôles fiscaux et douaniers ainsi que de missions d'appui à la lutte contre la fraude et la corruption.

L'IGF assure également la coordination technique des inspections sectorielles des ministères en charge de l'Economie et des Finances, et du Budget.

Composante du dispositif national de promotion de la bonne gouvernance,

l'Inspection générale des Finances est dirigée par un Inspecteur général des Finances.

Pour accomplir ses missions, l'IGF dispose d'un secrétariat permanent, de trois divisions comprenant chacune trois sections. Il s'agit des divisions «Contrôle de l'activité des services», «Lutte contre la fraude» et la division «Brigade de lutte contre la corruption».

En outre, quatre (4) cellules spécialisées ont été créées pour appuyer l'activité des divisions.

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES (IGF)

A key role in the management of covid 19 funds



The COVID-19 crisis has overturned the human and economic components of a smooth running of the states.

Thus, all of the organizations are called upon to manage the repercussions of this pandemic on their activities. They therefore implemented crisis and recovery management plans to mitigate the impact of the pandemic.

In this perspective, four (4) support funds have been created by the State. The first, the Special Solidarity and Humanitarian Emergency Support Fund (COVID-19 Special Solidarity Fund); the second is the Support Fund for Large Enterprises (FSGE-COVID 19), then the Support

Fund for Small and Medium Sized Enterprises (FSPME-COVID 19) and the Support Fund for Actors operating in the informal Sector.

To better carry out its monitoring mission, the Inspection Générale des Finances has adopted a two-step approach.

The first step consisted in setting a memorandum stipulating good practices to be implemented for an efficient and sound management of the fund. Moreover, this memorandum points out potential risks related the fund management as well as measures that are to be done by managers based on five major points: first, transparency; then,

financial, administrative and accounting management. The three other points involves the management of the asset management, operation management, reporting and frequencies for monitoring by IGF.

The second step will consist in evaluating the effectiveness of the control system set by managers in order to identify weaknesses and propose, if necessary, appropriate corrective measures. This will consist in making sure that the management bodies have been set and are operating in line with the provision of the orders related to the management of the fund; then, ensuring compliance with financial and extra-financial reporting obligations according to the specifics of each fund as well as the existence of a device allowing the traceability and completeness of all accounting and extra- accounting operations; finally, checking the regularity of the operations carried out within the framework related the fund.

To fulfill its missions, IGF has a Permanent Secretariat, three Divisions each comprising three Sections. They are the divisions "Control of service activity", "Fight against fraud" and the division "Brigade of Fight against Corruption".

In addition, four (4) specialized cells have been created to support the activity of the Divisions. In addition, four (4) specialized boards have been created to support the activity of the Divisions.

Impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie ivoirienne et anticipations pour la relance post-crise sanitaire

Dans le cadre de cette rubrique, nous vous proposons une réflexion du professeur Houré Alban A. E., Directeur de la CAPEC sur l'impact économique de cette crise sanitaire ainsi que des actions à mener pour préparer la relance.

La Côte d'Ivoire a renoué avec une forte croissance de son économie depuis 2012. Le taux de croissance du produit intérieur Brut (PIB) réel est passé de -4,2% à 10,1% entre 2011 et 2012, puis à 9,3% en 2013 et s'est par la suite stabilisé au-dessus de 7%¹. La prévision de croissance pour 2020 a été fixée à 7,2% (MEF).

On note cependant, qu'à l'image de quasiment tous les pays du monde, la Côte d'Ivoire, avec un premier cas confirmé sur le territoire en mars 2020, fait face à la pandémie de la Covid-19.

Le gouvernement ivoirien a ainsi pris, comme dans les différents pays touchés par la pandémie, des mesures d'urgence plus ou moins drastiques tant au niveau sanitaire qu'au niveau de la prévention. Ces mesures prises dans différents pays, ont des effets négatifs sur les économies. La Banque mondiale indique en effet que pour la première fois en 25 ans, l'Afrique subsaharienne va connaître une récession économique, à l'image de la plupart des grandes régions du monde. Après une croissance de 2,4% en 2019, la récession devrait se chiffrer en 2020 entre - 2,1% et - 5,1%.

Selon la commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA)², la croissance - déjà faible - des économies du continent va enregistrer cette année un recul variant de 1,8% à 3,2%. En conséquence, entre 5 et 29 millions de personnes pourraient plonger sous le seuil de pauvreté extrême de 1,90 dollar par jour. Pour réduire les effets néfastes de la pandémie et des mesures de prévention



sur les entreprises et les populations, particulièrement les plus vulnérables, le gouvernement ivoirien a adopté un plan de soutien social, économique et humanitaire d'un montant de 1700 milliards qui comprend entre autres des fonds spéciaux d'appui respectivement aux entreprises formelles, aux entreprises informelles, à certains secteurs agricoles et des fonds de transfert aux ménages.

Cet article vise à contribuer à une meilleure compréhension des effets ou impacts de la Covid-19 sur l'économie ivoirienne tant au niveau macroéconomique que microéconomique et aux analyses en cours sur les mécanismes de la relance économique post-crise sanitaire.

IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE

L'évaluation des conséquences économiques et financières de la Covid-19 sur les économies dans le monde et particulièrement en Côte d'Ivoire est pour l'instant rendue difficile par l'incertitude sur : (i) la durée de la crise, (ii) la vitesse de propagation de la pandémie et (iii) l'efficacité des réponses apportées. Toutefois, les premières études réalisées au niveau macroéconomique

(FMI et CAPEC, 2020 ; etc.) et au niveau microéconomique (INS et PNUD, 2020) démontrent que cette urgence sanitaire de portée mondiale dégrade les perspectives économiques du pays et affecte différents secteurs de production ainsi que les ménages.

Au niveau macroéconomique, une étude de microsimulation de l'impact potentiel de la COVID-19 sur l'économie ivoirienne a été conduite par la CAPEC sur demande de M. le ministre de l'Economie et des Finances, entre la mi-mars et la mi-avril 2020. Dans le scénario optimiste d'une maîtrise de la pandémie à fin juin 2020 dans le monde, entraînant des baisses relativement faibles des investissements directs étrangers ou IDE (hypothèse de -10% par rapport aux prévisions initiales de 2020) et des heures travaillées (-7% pour les employés qualifiés et -10% pour les non qualifiés), le produit intérieur brut (PIB) va reculer de 3,6 points de pourcentage par rapport à sa valeur de référence. Le taux de croissance sera donc de 3,6% pour 2020 comparativement à une prévision initiale de 7,2%. Dans un scénario moins optimiste, avec une maîtrise de la pandémie à fin septembre 2020, avec des hypothèses de baisse de 10% des IDE, 10% des heures travaillées pour les employés qualifiés et une baisse de 20% des heures pour les employés non qualifiés dans tous les secteurs, la baisse simulée du PIB est de 5,7 points de pourcentage, passant d'une prévision de 7,2% à 1,5%. Dans un scénario catastrophique d'une durée plus longue de la crise sanitaire, le taux de croissance du PIB en 2020, pourrait être proche de 0 voire négatif.

Globalement la production, toutes les branches d'activité de l'économie ivoirienne seront affectées, mais les plus impactées seront les activités d'hébergement et de restauration (baisse entre 13,00% et 41,04%), le transport et la communication (baisse entre 7,55% et

1. CAPEC (2020 à partir des comptes nationaux (INS)
2. <https://www.un.org/fr/fr/C3%A9quipe-de-communication-de-la-riposte-de-l%E2%80%99impact-sur-la-pauvrete%C3%A9>

24,26%) et les activités financières (baisse entre 11,89% et 46,25%).

Au niveau microéconomique, nous nous inspirons des résultats d'enquêtes conjointes de l'Institut national de la Statistique et du PNUD des conséquences de la Covid-19 sur les entreprises formelles, les unités de production informelle (UPI) et les ménages. Ces enquêtes ont été réalisées du 11 au 18 avril 2020 et les rapports, validés le 29 mai 2020.

Au niveau du secteur formel, il est estimé une baisse de l'activité économique annuelle de 26,2% par rapport à une année normale. Il est enregistré à mi-avril 2020 une perte effective d'emplois de 22 962 soit 4,03% des emplois modernes (- 3,9% pour les PME) contre 738 pour les grandes entreprises (-0,13%) relativement aux emplois modernes des entreprises enregistrées dans la banque de données financières de l'INS (2017). Les secteurs les plus affectés en matière d'emplois sont : le transport et l'entreposage (-53,5%), l'hébergement et la restauration (-37,2%), et l'agroalimentaire (-29,7%). Les travailleurs en difficulté sont à 29,53% dans le secteur de l'éducation-formation, 19,93% dans le commerce, 18,67% dans l'industrie et 11,03% dans l'hôtellerie.

En ce qui concerne le secteur informel, par rapport à mars 2019, 1 656 595 UPI soit 88,1% des UPI ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires dès la survenance de la crise (mars 2020). Les principales natures de l'impact sont : baisse de la fréquentation des clients (53,0%), baisse ou annulation des commandes (36,8%), faible commande des clients (37,9%), obligation de fermeture (20,0%) et nouveau horaire imposé par le couvre-feu (17,4%). On note que 1 296 734 travailleurs employés sont concernés par un arrêt de travail.

Pour ce qui est des conséquences sur les ménages, l'enquête révèle que plus de la moitié des ménages (71,7%) a subi une baisse du revenu. Le revenu moyen annuel des chefs de ménage passe de 722 801,8 FCFA à 405 770,4 FCFA soit une baisse moyenne de 43,9%. Plus de 31,5% des chefs de ménages ressentent une baisse du revenu variant entre 45% et 65%, puis s'en suivent les ménages ressentant une baisse de 55% à 65%, soit



19,9% des ménages.

Il ressort que 45,2 % passent d'un statut de non pauvres à pauvres, soit 1 620 777 ménages supplémentaires.

La situation de pauvreté de 16,51% de ménages s'est empirée du fait qu'ils étaient en dessous de la ligne de pauvreté avant la crise sanitaire et leur revenu a encore baissé (en moyenne de 30%).

MÉCANISMES DE RELANCE POST-CRISE SANITAIRE

Il est difficile de prédire le moment exact de retour à une vie totalement normale. Cela ne sera probablement possible qu'avec la découverte de traitement efficace et/ou d'un vaccin, mais aussi avec une meilleure compréhension à travers des résultats de recherches de comment vivre au mieux avec la pandémie en reprenant une vie quasi-normale tant au niveau des entreprises que des ménages. Ce qui exige de continuer d'investir au niveau sanitaire dans la protection des travailleurs de la santé, l'intensification des tests de dépistage, l'investissement dans la recherche pour des solutions endogènes, en vue de protéger les vies humaines, c'est-à-dire le capital humain, premier facteur de production et de consommation.

Au niveau économique, une question clé est de savoir si l'impacte de la crise sera durable et dommageable à l'outil de production des biens et services. Nous notons avec satisfaction la

réaction l'adoption par le gouvernement des mesures (Plan de relance social, économique et humanitaire) pour mitiger les effets négatifs de la pandémie et des mesures de protection sur les entreprises et les ménages. Ces mesures comprennent des prêts aux entreprises formelles, des prêts aux entreprises du secteur informel, le maintien des prix des produits agricoles, le plafonnement des prix de produits de première nécessité pour contenir l'inflation et la hausse du coût de la vie, des transferts aux individus ayant connu des baisses importantes de revenus et aux ménages les plus vulnérables. Elles sont en effet d'une grande importance pour le maintien du tissu productif, d'un certain niveau d'emplois et de la consommation et pour faciliter la relance économique post-crise sanitaire. Le maintien des investissements publics et le paiement de la dette intérieure soutiennent également la viabilité des entreprises, des investissements privés et la consommation.

Face aux incertitudes sur la durée de la pandémie et au fait que certaines mesures s'inscrivent dans un délai de 3 mois (exemple des transferts aux ménages vulnérables), il apparaît nécessaire d'anticiper sur les mécanismes applicables (aux entreprises et aux ménages) au-delà des 3 mois, si la pandémie devrait durer plus longtemps ; en vue d'une reprise plus robuste.

Une condition additionnelle concerne l'efficacité dans la mise en œuvre des mesures. Dans une étude en cours sur la « Modernisation de l'Etat » que la CAPEC réalise de concert avec le Programme national d'appui aux réformes institutionnelles et à la modernisation de l'Etat (PRIME), les défis relevés par les ménages et les entreprises dans la mise en œuvre des politiques publiques concernent la gouvernance et l'opérationnalisation, l'équité dans l'accès, la qualité et les coûts des services. Ainsi, les efforts du gouvernement en faveur de la relance économique post-crise sanitaire, n'auront d'impacts réels que si ces défis énumérés sont pris en compte dans la mise en œuvre des actions entreprises dans le cadre du Plan de riposte social, économique et humanitaire.

Impact of the Covid-19 pandemic on the Ivorian economy and expectations for the post-health crisis recovery

This an outline of an article written by Professor Houré Alban A. E., Director of CAPEC on the economic impact of this health crisis as well as initiatives to prepare the economic recovery



Like every other country in the world, Côte d'Ivoire is still confronted with the COVID-19 pandemic. The Ivorian government has thus taken more drastic emergency measures in terms of health and its prevention. These measures have negative effects on the economies.

IMPACT OF THE COVID-19 ON THE IVOIRAN ECONOMIES.

The evaluation of the economic and financial consequences of Covid-19 on the global and local economy is made difficult due to some known parameters: (i) the duration of the crisis, (ii) pandemic spreading and (iii) the effectiveness of the responses.

At the macroeconomic level, in the optimistic scenario of a global pandemic control at the end of June 2020, leading to relatively small decrease in Foreign Direct Investments (FDI) and working time, the Gross Domestic Product (GDP) will fall by 3.6% from its reference value. The growth rate will therefore reach 3.6% in 2020 compared to an initial forecast of 7.2%. In a less optimistic scenario, with control of the pandemic at the end of September 2020, the expected drop of GDP will reach 5.7%, representing a drop from 7.2% to 1.5%. In a catastrophic scenario of a longer duration of the health crisis, the GDP growth rate in 2020 could be close to 0 or even negative.

At the microeconomic level, we focus our analysis on the results of joint surveys by the National Institute of Statistics and the UNDP on the consequences of COVID-19 on formal enterprises, informal production units (UPI) and households. In the formal sector, the annual economic activity will drop by 26.2%. In mid-April 2020, there was an effective loss of 22,962 jobs, representing 4.03% of modern jobs (-3.9% for SMEs) compared to 738 for large companies (-0.13%).

Concerning the informal sector, the turnover of 88.1% informal production units contracted when the crisis started in March due to loss of customers (53.0%), drop or cancel of orders (36.8%), low order (37.9%), premature closes (20.0%), new working time related to the curfew (17.4%). We notice that 1,296,734 employees experienced work stoppage. The study pointed out that 71.7% of the households have actually lost part of their income. The average annual household income shortened by 405, 770.4 FCFA from 722, 801.8 FCFA, representing an average drop of 43.9%. Moreover, 45.2 % of households have lost their status, shifting from non poor to poor status, representing 1,620,777 poor families.

POST SANITARY CRISIS RECOVERY MECHANISM

Due to the uncertainties over the duration of the pandemic and the fact that certain measures only last 3 months (financial support to vulnerable households), it seems necessary to anticipate the applicable mechanisms (for businesses and households) beyond 3 months for more robust recovery, if the pandemic should last longer. However, the implementation of the measure to fight against the propagation of the pandemic should be efficient.



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ECONOMIE : une administration au service d'une économie dynamique

Le Ministère de l'Economie et des Finances assure la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière économique, financière et monétaire. Il compte deux (02) directions générales dont la direction générale de l'économie (DGE).

De façon générale, les activités de la DGE s'articulent autour des questions de projections du cadrage macroéconomique, de suivi de la conjoncture, des statistiques des finances publiques, des réformes, politiques, projets et programmes d'intégration sous- régionale et régionale, de la promotion et de la coopération économique internationale, des études stratégiques de développement et des projets.

C'est une direction générale qui contribue à la définition de la politique de développement économique de la Côte d'Ivoire par ses missions et par l'interface qu'elle assure avec les institutions internationales, notamment le suivi du Programme Economique et Financier conclu avec le Fonds monétaire International. Elle s'assure de la pertinence des mesures et réformes et œuvre à leur mise en œuvre diligente pour préserver les intérêts économiques de l'Etat.

Structurée autour de quatre directions centrales et six services rattachés, elle dispose de compétences techniques nécessaires



Directeur général de la DGE

à l'accomplissement efficace de ses missions et attributions. Elle aspire à faire mieux et davantage. Aussi, s'est-elle engagée dans la modernisation de ses outils de travail et de gestion et conduit un processus de certification globale pour lui conférer la notoriété nécessaire.

Le renforcement de ses capacités en moyens humains, matériels et financiers se présente comme un axe à explorer pour mieux embrasser l'étendue de ses missions, et répondre aux attentes de la hiérarchie. En outre, cette direction générale aura besoin de locaux appropriés pour lui donner la visibilité nécessaire. Le personnel déterminé est engagé autour de douze (12) principes et valeurs, à savoir : respect des lois et règlements, sens du service public,

respect du bien public, secret professionnel, devoir de réserve, conscience professionnelle, conflit d'intérêt, respect de la hiérarchie, intégrité, loyauté, courtoisie, reconnaissance des mérites.

Sous l'impulsion du ministre de l'Economie et des Finances et grâce au management participatif du Directeur Général, la DGE aspire à ce qu'il y a de mieux et de meilleur dans le calibrage de ses activités.

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

P104-P108

SANTÉ DE L'ÉCONOMIE

P111-P122

Indicateurs

BUSINESS ENVIRONMENT

P109-P110

ECONOMIC HEALTH

P122-P129

Indicators

APIF

Un outil pour la promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire

Créée le 30 mai 2018, l'Agence de promotion de l'inclusion financière de Côte d'Ivoire (APIF-CI), est une structure d'exécution mise en place par le gouvernement, pour assurer la promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

L'APIF a pour objectif général de favoriser l'inclusion financière effective des populations cibles. D'un point de vue spécifique, son action vise à développer et adapter l'offre de services financiers en faveur des populations à faibles revenus et des petites et moyennes entreprises. Elle incite particulièrement les banques, les établissements financiers, les compagnies d'assurances et les compagnies de téléphonie mobile à développer lesdits services.

Cette agence œuvre aussi à renforcer la professionnalisation des systèmes financiers décentralisés ainsi que les appuis techniques et financiers dont ils ont besoin.

L'APIF forme également les acteurs et les bénéficiaires de services financiers de base.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

L'APIF a pour mission d'assurer la promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire en pilotant toutes les actions initiées par le gouvernement.

Dans cette dynamique, elle est chargée de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024, adoptée en Conseil des ministres le 15 mai 2019. Elle est chargée notamment de concevoir et de suivre la mise en œuvre de projets visant à renforcer l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

Lui est aussi dévolue, la coordination de la politique gouvernementale en matière de promotion de l'accès des populations vulnérables, aux services financiers de base en garantissant l'égalité de traitements, entre les acteurs bancaires et non bancaires afin d'élargir l'éventail d'acteurs et de produits susceptibles de promouvoir l'inclusion financière.

Elle recherche les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets identifiés et collecte les données statistiques sur l'inclusion financière

auprès des services de régulation des secteurs d'activités concernés et de produire les données consolidées au plan national.

L'APIF coordonne et encadre l'intervention des acteurs nationaux en matière d'inclusion financière, notamment les associations professionnelles des banques, des compagnies d'assurances, des systèmes financiers décentralisés et des opérateurs des services financiers mobiles. Cette agence coordonne également l'action des partenaires techniques et financiers ou de toute autre entité en faveur de l'inclusion financière.

En plus d'avoir la charge d'élaborer et de mettre en œuvre la politique d'inclusion financière des populations, elle élabore et promeut des outils techniques d'analyses, de planification et d'intégration de l'inclusion financière, aux politiques, plans, programmes, projets d'activités, de développement national.

Cette agence a aussi pour mission de collecter les données statistiques sur l'inclusion financière auprès des services de régulation des secteurs d'activités concernés et de produire les données consolidées au plan national.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'APIF est une agence d'exécution dotée d'une autonomie financière, ayant pour tutelle technique le ministère de l'Économie et des Finances et pour tutelle financière, le ministère du Budget et du Portefeuille de l'État.

Les activités de cette agence s'inscrivent dans un cadre participatif. Elle comprend tous les principaux acteurs nationaux concernés par l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

L'APIF est constituée de deux organes que sont un Conseil de surveillance et une Direction. Elle a pour mission principale de mettre en œuvre la stratégie



Caroline Tioman,
Directrice de l'APIF-CI.

nationale d'inclusion financière (SNIF 2019-2024).

La stratégie nationale d'inclusion financière est une feuille de route agréée par l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème financier ivoirien, qui décline toutes les actions à mener, au cours des cinq prochaines années, en vue d'améliorer l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

De ce fait, la SNIF est un point important du Plan national de développement (PND 2016-2020).

Aussi, la SNIF s'inscrit-elle non seulement, à l'échelle régionale dans la droite ligne de la stratégie régionale d'inclusion financière de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), pour la période 2016-2020, mais aussi à l'échelle mondiale, dans l'initiative UFA 2020 (Universal financial access 2020), qui prévoit un accès financier universel à l'horizon 2020. Pour atteindre ses objectifs, la SNIF s'est fixé cinq axes stratégiques. Les deux premiers sont l'amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues et la promotion de la finance numérique. La protection des clients et l'éducation financière ; la réglementation évolutive, adaptée et supervision plus efficace et le cadre fiscal et politique favorable à l'inclusion financière, sont les trois autres axes stratégiques.



CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS
DE CÔTE D'IVOIRE
Bâtira la Côte d'Ivoire de demain

L'INVESTISSEUR QUI RASSURE

 +225 20 23 88 00 / +225 20 23 88 01

 17 BP 226 Abidjan 17

 11 Avenue Joseph ANOMA, IMM. SMGL, 4^e étage

 www.cdc.ci

Suivez nous sur



5 projets de loi adoptés par l'Assemblée nationale

Le ministre Moussa Sanogo a présenté le 11 juin 2020, 5 projets de loi portant ratification d'ordonnances devant la Commission des affaires économiques et financières de l'Assemblée nationale. Ces différents textes ont été adoptés à l'unanimité des députés présents.

Le 1^{er} projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant code des marchés publics introduit des innovations majeures dont l'introduction de nouveaux types de marchés publics, la séparation des différentes fonctions de passation, de contrôle et de régulation, l'instauration d'une personne responsable de la passation des marchés publics dans les ministères, la création d'un organe de règlement des différends administratifs au niveau de l'ANRMP, la typologie des marchés.

Le 2^{ème} texte avait trait à la ratification de l'ordonnance n°2019-754 du 18 septembre 2019 portant légalisation du régime fiscal et douanier prévu par l'annexe 4.5 de la convention pour la construction, l'exploitation et le transfert de propriété d'une centrale thermique de production d'électricité à cycle combiné de 390 MW.

La réalisation de ce projet générera environ 2500 emplois directs et indirects, dont 95% de travailleurs locaux et 100 emplois directs en phase d'exploitation. Le niveau des exonérations fiscales et douanières s'élève à 44,6 milliards FCFA.

L'ensemble de ces mesures doit contribuer à baisser le prix du kWh.

Le 3^{ème} texte est le projet de loi portant ratification de l'ordonnance 2019-1087 du 18 décembre 2019 modifiant les modalités de fixation de la clé de répartition du produit de l'impôt sur le patrimoine foncier, relativement à la gestion des déchets solides à Abidjan et dans les principales villes du pays. Sur la base de ce texte, il est proposé de porter en 2020 la quote-part de l'impôt foncier alloué au financement de la salubrité de 25 à 50%.

Le 4^{ème} texte examiné est l'ordonnance n°2020-09 du 8 janvier 2020 portant réduction du taux du droit unique de sortie (DUS) applicable aux produits des entreprises de transformation du cacao. Il vise à favoriser la transformation locale du cacao et parvenir à un taux d'au moins 50% de sa production (2,2 millions de tonnes en 2019, soit 45% de l'offre mondiale) contre 27,4% actuellement.

Enfin le dernier texte est le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2019-80 du 23 janvier 2019 portant mise en œuvre de la première phase de démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de partenariat économique entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne (UE).

Ce texte devrait permettre d'exporter sans trop de difficultés en Occident. En effet, cet accord garantit aux exportations ivoiriennes une franchise douanière à l'entrée sur le marché de l'UE.



Adoption de huit textes par les Sénateurs

La Commission des Affaires économiques et financières (CAEF) du Sénat a adopté, le jeudi 7 mai 2020, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, huit projets de loi présentés par le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et Portefeuille de l'Etat, Moussa Sanogo.

Les 15 membres présents sur les 16 que compte la commission présidée par Koumoué Koffi Moïse, ont donné leur accord pour la ratification des textes, après quatre heures d'intenses débats. Déjà adoptés en commission à l'Assemblée nationale, ces projets de loi visent à renforcer

la compétitivité de l'économie nationale.

Ils portent sur la loi de règlement du budget de l'Etat pour l'année 2018 ; le transport ferroviaire entre Abidjan et Ouagadougou; le fonctionnement de l'Autorité nationale de Régulation des marchés publics (ANRMP) ; le partenariat entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la société Envol partenariats Côte d'Ivoire ; l'exemption des entreprises de droit espagnol de la retenue au titre de l'impôt sur les bénéfices non commerciaux; les mesures incitatives spécifiques aux investissements réalisés dans le secteur de la transformation agricole; une taxe de soutien à la Société ivoirienne de raffinage (SIR).

Interrogé sur le niveau d'exécution des projets indiqués, le commissaire du gouvernement a indiqué qu'« il est clair qu'avec la pandémie de la Covid-19 qui plombe l'économie nationale, on n'ira pas au rythme qu'on aurait souhaité. Il pourrait même y avoir un impact considérable.

Mais il faut quand même se satisfaire du fait que les informations sur l'évolution de la pandémie en Côte d'Ivoire sont plutôt favorables », a indiqué Moussa Sanogo. Les choses s'améliorent à l'intérieur du pays. Des efforts vont être plus concentrés sur Abidjan, en particulier dans des zones difficiles. Cela va permettre de relancer rapidement la machine économique.

Les échanges ont par ailleurs porté sur la Société ivoirienne de raffinage (SIR), qui a bénéficié d'un plan de sauvetage mis en place en 2016 par le gouvernement, et dont la situation financière préoccupe les Sénateurs en raison de l'impact considérable de la crise sanitaire sur les économies.

« Les acteurs du jeu économique sont relativement impactés par la baisse des cours du pétrole. Mais ce n'est toujours de la même façon », soutient le ministre.

Si la SIR est ressortie avec 23 milliards FCFA l'année dernière en termes de résultat net, Moussa Sanogo relève que « cette année, les projections sont à la baisse, on pourrait dire autour de 15 milliards FCFA. »

Il s'est cependant voulu rassurant quant aux conséquences de la baisse des cours mondiaux du pétrole du fait de la pandémie de la Covid-19.



L'OQSF-CI EN BREF

Notre organisation

L'observatoire comprend trois organes : le Conseil d'Orientation, le Secrétariat Exécutif et la Médiation Financière.

Le Conseil d'Orientation : organe de gouvernance, il est composé de 15 membres choisis parmi les acteurs clés de l'écosystème financier national. Il est présidé par le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et a pour principales attributions de définir les orientations et d'approuver le programme d'activités de l'OQSF-CI.

Le Secrétariat Exécutif : placé sous la responsabilité du Conseil, le Secrétaire Exécutif est chargé notamment d'assurer la gestion administrative et financière, d'exécuter le programme d'activités ainsi que les décisions du Conseil et de représenter l'Observatoire dans la vie civile.

La Médiation Financière : le Médiateur Financier a pour principale attribution de favoriser la résolution amiable et rapide des différends entre les fournisseurs et les consommateurs de services financiers qui le sollicitent. Il émet ses avis en toute indépendance.

OQSF-CI : un Observatoire public et gratuit

La création de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI), par décret du 21 décembre 2016, participe de la volonté du Gouvernement ivoirien, en association avec les acteurs du secteur financier, d'améliorer l'inclusion financière, les conditions de financement de l'économie et la protection des consommateurs de services financiers.

Rattaché au Ministère de l'Economie et des Finances, l'OQSF-CI se place au cœur de la relation entre les fournisseurs et les consommateurs de services financiers.

L'OQSF-CI se veut un instrument public, gratuit, inclusif et indépendant, à équidistance et au service de toutes ses parties prenantes.



Nos principales parties prenantes

Elles regroupent :

- 1 Les Etablissements de crédit ou banques,
- 2 Les Systèmes financiers décentralisés, dits institutions de microfinance,
- 3 Les Etablissements de monnaie électronique, communément appelés Mobile Money,
- 4 Les Sociétés d'assurances,
- 5 Les Consommateurs et les Associations de consommateurs de services financiers,
- 6 Le Gouvernement, notamment à travers le Ministère en charge des Finances.



Nos missions

Fruit d'un partenariat entre le Gouvernement ivoirien et la Banque Mondiale, l'Observatoire a pour principales missions de contribuer à :

- 1 l'amélioration de la qualité des produits et services financiers de détail,
- 2 la protection des consommateurs des produits et services,
- 3 la diffusion de la culture financière



**Fournisseurs et Consommateurs
des services financiers,
l'OQSF-CI
peut vous aider.**



Tél. : +225 22 49 20 89
Siège : Abidjan, Riviera Bonourmin,
en face de l'Ecole primaire la semence
Adresse postale : BP V 163
Courriel : infos@oqsf.finances.gouv.ci

www.oqsf.ci

PARTENARIAT

SOCACI et COFINA signent une convention de 3 milliards FCFA

La Société de cautionnement de Côte d'Ivoire (SOCACI) a signé une convention avec le groupe de mésofinance Compagnie Financière Africaine (COFINA)



Une vue des personnalités présentes à cette signature de convention.

La Société de cautionnement de Côte d'Ivoire (SOCACI) et le groupe de mésofinance Compagnie financière africaine (COFINA) ont signé un partenariat, le mardi 9 juin 2020, d'un montant total de 3 milliards FCFA. Ce montant sera inscrit dans les comptes de la Compagnie africaine de crédit (CAC), l'une des filiales mésofinance de COFINA en Côte d'Ivoire.

Ce partenariat permettra à la CAC d'apporter un accompagnement financier aux PME et TPE ivoiriennes, notamment celles membres des différents administrateurs de la SOCACI : la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI); la Fédération ivoirienne des PME (FIPME); l'Union ivoirienne des professions libérales (UNIPL) et la Fédération nationale de l'industrie hôtelière de Côte d'Ivoire (FNIH-CI).

Créée en 2015 avec un capital de 5 milliards, la SOCACI a principalement pour objet la facilitation de l'accès des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries (PME et PMI) ivoiriennes au financement,

par la fourniture de garanties par les établissements financiers. Elle vise à promouvoir le développement desdites entreprises locales, principales pourvoyeuses d'emplois en Côte d'Ivoire. Afin de concrétiser l'objectif qui a soutenu la mise en place de ce fonds, à savoir aider les entreprises dans leurs démarches de recherche de financements, CAC a été sélectionnée suite à une procédure d'appel d'offres initiée par la SOCACI.

La SOCACI a un Conseil d'Administration composé de cinq (05) membres que sont : Me Théodore Hoegah (le Président), Dr. Joseph Boguifo, Mme Sophie Oyourou, M. Lolo Diby et M. Stéphane Aka-Anghui.

Le groupe COFINA, quant à lui, a été fondé en 2013. C'est la première institution financière africaine dédiée à la mésofinance, le « chaînon manquant » entre la microfinance et la banque traditionnelle qui offre la possibilité pour les PME africaines (90 % des sociétés privées du continent) d'accéder plus facilement au crédit.

Présente dans sept pays d'Afrique (Burkina Faso, Congo-Brazzaville, Mali, Gabon Côte d'Ivoire, Sénégal,

Guinée Conakry) et avec un bureau de représentation à Paris dédié à la diaspora, la COFINA a déjà financé plus de 85 000 projets d'entreprise dont 48% portés par des femmes entrepreneuses. Cette institution financière a su s'imposer ces dernières années comme la référence en matière de financement des petites et moyennes entreprises en Afrique de l'Ouest et Centrale.

La COFINA s'est donné pour défi de réduire la fracture financière dont est victime une importante partie de la nouvelle classe moyenne africaine. Forte de plus de 1 300 collaborateurs, la COFINA gère un portefeuille de plus de 175 000 clients et 85 000 projets d'entreprise financés, répartis sur ses sept pays.

Cette institution dont le PDG est Jean-Luc Konan, a affiché au 31 décembre 2019, un bilan total de 212 milliards FCFA.

La CAC à savoir la « Compagnie africaine de crédit » est la première filiale ivoirienne du groupe COFINA. Elle compte à ce jour plus de 40 000 clients gérés par plus de 300 collaborateurs déployés dans un réseau de 20 agences.

APIF

A tool for financial inclusion in Africa

Created on May 30, 2018, the agency for the promotion of financial inclusion (APIF-CI), is an implementation structure set up by the Government, to promote financial inclusion in Côte d'Ivoire.



TASKS AND RESPONSIBILITIES

APIF's mission is to promote financial inclusion in Côte d'Ivoire by managing all the Government initiatives. In this perspective, it is responsible for the implementation of the National Strategy for Financial Inclusion 2019-2024, adopted in the Council of Ministers on May 15, 2019. APIF is responsible for designing and monitoring of project implementation in order to strengthen the financial inclusion in Côte d'Ivoire. It is also responsible for coordinating government policy in promoting access to basic financial services to vulnerable populations by guaranteeing equal treatment between banking and non-banking actors in order to widen the

range of actors and products likely to promote financial inclusion.

In addition, it looks for the required funding for the implementation of identified projects and collects data on financial inclusion from the regulatory services of the different activity sectors and produces the consolidated data at national level.

APIF coordinates and supervises the intervention of national players in the field of financial inclusion, in particular professional associations of banks, insurance companies, decentralized financial systems and operators of mobile financial services. This agency also coordinates the action of technical and financial partners or any other entity

dealing with financial inclusion.

Moreover, it develops and promotes technical tools for analysis, planning and integration of financial inclusion, policies, plans, programs and activities.

ORGANIZATION CHART AND FUNCTIONING

APIF is an implementation agency with financial autonomy. It operates under the supervision of both the Ministry of the Economy and Finances and the Ministry of Budget and State Portfolio.

APIF is made up of two bodies: a Supervisory Board and a General Management. Its main mission is to implement the National Strategy for Financial Inclusion (SNIF 2019-2024). To achieve its objectives, SNIF has set five strategic focuses. The first two focuses are improving access to financial services for vulnerable and excluded populations and promoting digital finance. Client protection and financial education; evolving regulations, adapted and more effective supervision and tax and political framework favorable to Financial inclusion, are the other three strategic focuses.

Eight bills passed by the senators

The Senate Committee for Economic and Financial Affairs (CAEF) passed on Thursday May 7, 2020, at Félix Houphouët-Boigny Foundation in Yamoussoukro, eight bills presented by the Minister to the Prime Minister office responsible for the Budget and Portfolio of the State, Moussa Sanogo. Passed in committee at the National Assembly, these bills aim at strengthening the competitiveness of the national economy. They focus on budget review act for 2018, rail transport between Abidjan and Ouagadougou; the functioning of the National Public Procurement Regulation Authority (ANRMP); the partnership between the State of Côte d'Ivoire and the company Envol partenariats Côte d'Ivoire; exemption of companies under Spanish law from withholding tax on non-commercial profits; incentive measures specific to investments made in the agricultural processing sector; a support tax for the Ivorian refining company (SIR).



5 bills passed by the national assembly

Minister Moussa SANOGO introduced on June 11, 2020, 5 bills ratifying orders before the Committee of Economic and Financial Affairs of the National Assembly. These various provisions were unanimously passed by the members of parliament present.

The 1st bill ratifying the order n° 2019-679 of July 24, 2019 on the public procurement code introduces major innovations including the introduction of new types of public procurement, the separation of the different procurement and control functions and regulation, the establishment of a person responsible for public procurement in ministries, the creation of an administrative dispute settlement body at the ANRMP level, the typology of contracts.

The 2nd bill is related to the ratification of order n° 2019-754 of September 18, 2019 legalizing the tax and customs regime provided for in annex 4.5 of



the convention for the construction, operation and transfer of ownership of "a 390 MW combined cycle of a thermal power plant.

The 3rd bill ratifies Order 2019-1087 of December 18, 2019 modifying the methods for fixing the distribution key for the property tax revenue on the management of solid waste in Abidjan

and in the main cities of the country. On the basis of this law, it is proposed to increase the share of property tax allocated to health financing from 25 to 50% in 2020.

The fourth bill analysed is the order No. 2020-09 of January 8, 2020, reducing the rate of the single export tax (DUS) applicable to products from cocoa processing companies. It aims at promoting the local processing of cocoa and achieve a rate of at least 50% of its production (2.2 million tonnes in 2019, or 45% of the world supply) against 27.4% currently.

Finally, the last text is the bill ratifying Order No. 2019-80 of January 23, 2019 implementing the first phase of tariff dismantling under the Economic Partnership Agreement between the Côte d'Ivoire and the European Union (EU). Indeed, this agreement should guarantee Ivorian exports free of customs duty when entering the EU market.

PARTNERSHIP

SOCACI and COFINA sign an agreement of 3 billion FCFA

The guarantee company known as (SOCACI) has signed an agreement with a financial company (COFINA).

SOCACI and COFINA signed a partnership on Tuesday June 9, 2020, for a total amount of 3 billion FCFA. This amount will be kept in the books of CAC, Compagnie Africaine de Crédit, one of COFINA's subsidiaries in Côte d'Ivoire.

This partnership will allow CAC to provide financial support to Ivorian SMEs and VSEs, mainly the General Confederation of Enterprises in Côte d'Ivoire (CGECI); the Ivorian Federation of SMEs (FIPME); the Ivorian Union of Liberal Professions (UNIPL) and the National Federation of the Hotel Industry of Côte d'Ivoire (FNIH-CI).

In order to materialize the objective which underlined the setting of this fund, namely to help companies in their search for funding, CAC was selected by tender initiated by SOCACI.

The main challenge of COFINA is to sort out or reduce the financial need of the middle class population in Africa. COFINA manages a portfolio of more than 175,000 clients and 85,000 funded business projects, throughout seven countries.

The CAC "Compagnie Africaine de Crédit" is the first Ivorian subsidiary of COFINA Group. It has more than 40,000 customers managed by more than 300 employees in a network of 20 agencies.



Sain Oguié, président du comité de gestion du fonds d'appui aux acteurs du secteur informel (FASI)

« Au 31 mai, 2 279 acteurs du secteur informel ont bénéficié des subventions du FASI pour un montant global, hors taxes et frais, de plus de 523 millions FCFA »

M. Sain Oguié, Directeur général de l'économie et président du comité de gestion du fonds d'appui aux acteurs du secteur informel, fait le bilan des activités du FASI.

Pouvez-vous présenter le fonds que vous avez l'honneur de diriger ?

Face à la propagation de la pandémie de COVID-19, le Premier ministre, chef du gouvernement, dans son adresse à la nation, du 31 mars 2020, a annoncé un plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à **1 700 milliards de FCFA**. Ce plan, qui vise, entre autres, la préservation de l'outil de production et des emplois, prévoit la mise en place de fonds spécifiques d'appui aux différents acteurs qui sont touchés par la crise.

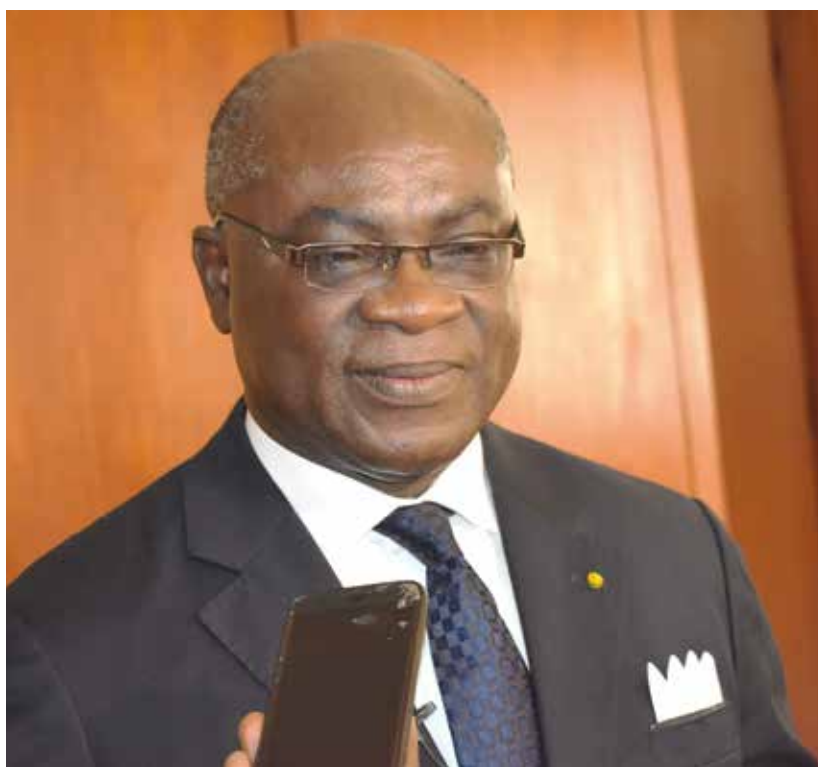
Dans cette optique, le gouvernement a mis en place, par Ordonnance n°2020-385 du 15 avril 2020, un **fonds d'appui aux acteurs du secteur informel (FASI) doté d'un montant de 100 milliards de FCFA**.

L'objectif est, d'une part, d'appuyer financièrement les acteurs du secteur informel fortement impactés par la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et, d'autre part, d'accompagner une partie de ces acteurs dans un processus de formalisation de leurs activités.

Le FASI est placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances. Il est domicilié à la Banque nationale d'investissement (BNI) qui en assure la gestion administrative et financière.

Comment fonctionne ce fonds ?

Pour la réalisation de son objet, le fonds est administré par un comité de gestion qui délibère sur toutes les questions liées à ses interventions et à son fonctionnement. Le comité de gestion, qui réunit les représentants des ministres concernés, de l'assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire et de l'Union des villes et communes de Côte d'Ivoire,



est présidée par le représentant du ministre de l'Economie et des Finances. Le Secrétariat exécutif est assuré par l'agence Emploi Jeunes, organe opérationnel du fonds. Pour la réalisation des activités dudit fonds, l'agence Emploi Jeunes développe d'étroites collaborations avec les structures sectorielles intervenant sur les questions liées au secteur informel.

Quels sont les critères d'éligibilité pour avoir accès à ce fonds ?

Les cibles sont essentiellement les acteurs du secteur informel impactés négativement soit directement ou indirectement par la pandémie de la

Covid-19 exerçant sur toute l'étendue du territoire ivoirien, et disposant des justificatifs prouvant leur existence et l'exercice de l'activité avant cette crise sanitaire.

Quatre secteurs et activités concernés par la phase transitoire. Le premier est celui de la restauration et des activités de loisir/culture. Les activités concernées sont les bars, maquis, restaurants, espaces de loisirs, espaces événementiels, spectacles. Le deuxième secteur est celui de l'artisanat et porte sur l'esthétique, le massage, les métiers d'onglerie, la coiffure et les métiers du textile.

Le prochain secteur est celui du transport.

Les activités sont celles du transport communal, intercommunal, interurbain et fluvial. Le commerce avec le petit commerce de détails et le commerce ambulant constitue le quatrième secteur. Pour bénéficier des fonds, les acteurs du secteur informel devront satisfaire aux critères suivants, notamment : (i) être une unité de production informelle ; (ii) être enregistré dans une base de données ou se faire connaître en s'inscrivant sur la plateforme technologique (www.fasi.ci) ; (iii) disposer de justificatifs prouvant l'existence et l'exercice de l'activité avant la pandémie et (iv) avoir un numéro de contact et un compte mobile money.

Pouvez-vous éclairer la lanterne des lecteurs sur les modalités et les différentes étapes pour bénéficier des financements ?

L'instrument financier du FASI pour la phase transitoire est une subvention directe forfaitaire d'un montant maximum de trois cent mille (300 000) FCFA accordée aux bénéficiaires (300 000 pour les activités de restauration et transports et 200 000 pour le commerce et l'artisanat)

Je voudrais indiquer que le processus d'intervention du FASI, dans la phase transitoire, se décline en neuf étapes, allant de l'exploitation des bases de données, à leur apurement en passant par la sélection des bénéficiaires par le secrétariat exécutif à la prise de décision du Comité de gestion et aux paiements des acteurs du secteur informel, via la

BNI et les opérateurs de téléphonie mobile.

Quel est l'état des paiements à ce jour ?

Au 31 mai, 2 279 acteurs du secteur informel ont bénéficié des subventions du FASI pour un montant global, hors taxes et frais, de plus de 523 millions FCFA.

Quels sont les premiers retours d'expériences dans le cadre de l'opérationnalisation du fonds et quelles sont vos perspectives ?

A titre de rappel, la méthodologie adoptée par le Secrétariat exécutif, consiste à des vérifications systématiques de toutes les listes transmises par des appels individuels à chaque potentiel bénéficiaire. En effet, il est indispensable pour la fiabilité et la transparence du dispositif que les acteurs mentionnés sur les bases de données soient réels et dûment identifiés. En plus, sur la base déclarative, des informations relatives à la baisse d'activité et de revenu sont collectées par le personnel de l'Agence Emploi Jeunes. Plus de 250 conseillers emplois de l'AEJ sont mobilisés en permanence pour les vérifications des bases par appels téléphoniques.

Il faut indiquer que les appels téléphoniques de vérification sont chronophages et coûteux en ressources humaines et financières.

Pour aller plus loin et vite, il sera nécessaire tout d'abord de renforcer la synergie

d'action entre les structures sectorielles et le Secrétariat exécutif, par le respect des échéances et la mise à disposition de bases de données conformes et exploitables. Ensuite, d'exploiter la base de données des demandeurs inscrits sur le site Internet www.fasi.ci en plus des bases de données sectorielles ; mettre en œuvre le plan de communication établi pour susciter l'engouement sur la campagne d'inscription des acteurs du secteur informel et assurer une meilleure visibilité des activités du fonds. Et enfin, de renforcer les capacités opérationnelles du Secrétariat exécutif.

Pour clore, je voudrais adresser mes remerciements à la rédaction de « Twins Magazine » pour la lucarne qu'elle m'offre pour présenter le FASI aux acteurs du secteur informel, fortement éprouvés par la pandémie Covid-19.

Je voudrais témoigner la proximité du gouvernement à leur endroit et leur indiquer que le gouvernement nous a mis en mission pour les accompagner à sortir de cette situation de crise inédite. Cette tâche sera accomplie avec dévouement et abnégation dans le respect des règles d'équité et de transparence, sous la bienveillante attention du ministre de l'Economie et des Finances et de son collègue de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi Jeunes.

Les acteurs du secteur informel sont donc invités à se faire connaître auprès de leur faitière ou sur la plateforme technologique www.fasi.ci pour être bénéficiaires.



Marcellin Zinsou, président du Fonds de garantie des PME

Ce Fonds a donc pour ambition d'être l'instrument du développement des PME ivoiriennes.

Créé en 1968, le Fonds de garantie des PME a connu une longue période de latence avant d'être relancé en janvier 2020 par le Président Alassane Ouattara. Sa mission : faire en sorte que les PME qui représentent plus de 90% du secteur privé ivoirien puissent impulser l'émergence de la Côte d'Ivoire. Le président nous parle, ici, des innovations de ce fonds.



Dans le cadre des réponses face aux difficultés d'accès au financement des entreprises, un Fonds de garantie des PME a été mis en place, pouvez-vous nous le présenter ? Quelles sont les entreprises éligibles ?

J'ai la chance de piloter ce Fonds qui a été créé en 1968 par le Président Félix Houphouët-Boigny ; et que le Président de la République, SEM Alassane Ouattara a bien voulu relancer le 8 janvier 2020, à la demande du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly suite à la requête du ministre Félix Anoblé, de la Promotion des PME et du Secteur privé ivoirien afin de pouvoir accompagner les entreprises dans l'accès au financement.

La création du Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises (FGPME), obéit donc à la volonté des autorités ivoiriennes de mettre en place des mécanismes permettant de faciliter l'accès aux financements et aux marchés publics des PME ivoiriennes.

Le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGPME) est totalement différent des autres fonds mis en place dans le cadre de la réponse au Covid-19 ; d'autant plus qu'il ne distribue pas des appuis et qu'il n'est pas mis en place de façon conjoncturelle,

ni temporaire ; car le Fonds de soutien aux PME (FSPME) disparaîtra une fois la crise Covid-19 passée tandis que le Fonds de garantie des crédits aux PME, né depuis 1968, continuera d'exister bien après la crise sanitaire afin d'accompagner les PME en vue de faire de l'émergence de la Côte d'Ivoire par le secteur privé une réalité, car les PME constituent plus de 90% du secteur privé ivoirien.

Ce fonds est une innovation qui, nous en sommes sûrs, fera tâche d'huile dans la sous-région ; car ici, c'est la PME qui sollicite directement le FGPME qui est totalement digitalisé, sur son site (www.fgpme.ci) sans se déplacer. Le FGPME garantit jusqu'à 80% du prêt sollicité par la PME et apporte un effet de levier multiplicateur de 10. Ce fonds offre aux partenaires techniques et financiers la possibilité de confier les ressources de leurs programmes spécifiques (jeunesse, femme, environnement, climat, énergie renouvelable, etc.) aux sous-fonds du FGPME avec un comité de gestion spécifique ; enfin, l'objectif du FGPME est d'accompagner au minimum 1000 PME /an et de créer indirectement 10 000 emplois/an.

Nous attendons donc les PME qui ont des projets qui créent de l'emploi, de la richesse, de la valeur et qui privilégient aussi la jeunesse, la femme, l'environnement et les énergies renouvelables.

Comment ce fonds sera-t-il alimenté ? Et quel est le mode opératoire pour avoir accès à ce fonds ?

Le fonds sera alimenté par un apport initial de l'Etat ivoirien et par des ressources levées auprès des partenaires techniques et financiers. Le capital de départ est de 30 milliards FCFA et très vite, ces ressources seront largement dépassées avec le vif intérêt des partenaires techniques et financiers internationaux pour cet instrument novateur et qui souhaitent apporter leur caution. A terme, les chiffres pourraient avoisiner bientôt la cinquantaine de milliards mis à la disposition des PME sous forme de garantie avec un coefficient multiplicateur de 3 à 5.

Vous pouvez avoir le meilleur projet, le trouver rentable, le soumettre à votre banque et ne pas pouvoir le réaliser faute de garantie. Ce fonds ne prête pas de l'argent. Il accorde une garantie à la PME qui a obtenu l'accord de principe de sa banque de lui faire un prêt sous réserve d'une garantie. C'est la solution pour les PME ivoiriennes.

Les critères d'éligibilité au FGPME sont de trois ordres : Etre une PME (chiffre d'affaires inférieur à 1 milliard FCFA) formellement constitué avec registre de commerce, une



déclaration fiscale d'existence ; être à jour de ses obligations fiscales et sociales ; avoir un projet ou un plan de financement, générateur de revenus et d'emplois stables, établi par une structure d'encadrement et d'appui agréée (SAE) par le comité d'identification des structures d'appui et d'encadrement (CISAE de la BCEAO).

Quel est le processus mis en place pour l'octroi de la garantie ?

L'octroi de la garantie se fait suivant le processus suivant : la PME introduit une demande de crédit auprès d'une banque conventionnée avec le FGPME ; la banque analyse le dossier selon ses procédures de crédit usuelles ; après la notification de l'accord de principe de la banque prêteuse, l'entreprise bénéficiaire fait sa demande de garantie via le site du FGPME ou par pli déposé au siège du FGPME. La requête devra être accompagnée de la notification du pré-accord de financement de la banque et de l'ensemble des documents à fournir.

Après la validation du comité de gestion du FGPME, le montant de la garantie accordée est notifié dans un délai maximum de 15 jours à la banque prêteuse, avec copie à la PME et à la structure d'appui et d'encadrement. La garantie du fonds ne pourra excéder 80% du montant de la garantie demandée par la banque. 20% restant à la charge de la PME.

A la suite de cela, la banque prêteuse met en place le prêt et prélève à la PME, pour le compte du FGPME, les frais d'émission de la garantie (qui s'élève à 10% du montant de la garantie donnée par le FGPME) qu'il reverse sur le compte du FGPME.

Au terme du bon remboursement du Prêt, le FGPME reverse 50% des 10% de frais à la PME.

Suite à la mise en place des membres du comité de gestion du fonds de garantie des PME, le 17 février 2020, pouvez-vous nous dire si le fonds est opérationnel ? Et quelles sont les prochaines étapes ?

Le fonds de garantie des crédits aux PME est totalement opérationnel avec une équipe de banquiers chevronnés (20 ans en moyenne d'expérience en banque et sur le financement des PME).

Il faut saluer la vision prospective inégalable du Président de la République, SEM Alassane Ouattara et du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, qui n'ont pas attendu la crise de la Covid-19 ; mais ont anticipé en réactivant dès Janvier 2020 cet instrument très important pour la relance économique et l'accompagnement permanent des PME. Ils savent utiliser de façon efficiente tous les instruments disponibles pour le développement du pays car ils veulent faire de la Côte d'Ivoire un nouvel eldorado pour les entrepreneurs et les entreprises et faciliter l'accès des PME ivoiriennes au marché public de la zone UEMOA. Le fonds de garantie des crédits aux PME est donc là pour accompagner les PME ivoiriennes à fort potentiel, nos futurs champions nationaux qui vont conquérir les marchés au Burkina, au Mali, au Togo, au Sénégal, etc.

Ce fonds a donc pour ambition d'être l'instrument du développement des PME ivoiriennes afin qu'elles soient le moteur de la croissance économique de la Côte d'Ivoire qui est tirée par le secteur privé. Etant donné que le secteur privé ivoirien est constitué de plus de 90% de PME.

CAS PRATIQUE : Exemple concret pour un crédit d'investissement de 100 millions FCFA

A/ Sans la garantie du fonds de garantie des Crédits aux PME.

Votre banque vous demandera d'apporter une garantie couvrant totalement ou partiellement le montant du crédit. Ce qui revient en moyenne donc à la PME pour un crédit de 100 millions de FCFA à fournir une garantie entre 100 millions de FCFA et 30 millions de FCFA.

B/ Avec l'apport du fonds de garantie des crédits aux PME
Nos banques conventionnées ont l'obligation contractuelle d'offrir le meilleur taux de la place et de ne pas demander une garantie de plus de 50% du montant du prêt sollicité. Ce qui revient ici, à la PME, à fournir une garantie maximale de 50 millions de FCFA pour couvrir les 100 millions de FCFA demandés à la banque.

Le fonds de garantie couvrira alors jusqu'à 80% des 50 millions FCFA de garantie demandée, soit 40 millions de FCFA. 20% restant à la charge de la PME soit 10 millions de FCFA.

La PME n'aurait comme frais à régler au fonds de garantie que 10% du montant de la garantie apporté par le fonds soit 4 millions FCFA dont 50% soit 2 millions FCFA lui seront reversés au terme du remboursement de son crédit.

Ce qui revient, à terme, pour la PME obtenir un Crédit de 100 millions FCFA avec un apport maximal de 12 millions FCFA grâce au fonds de garantie ; contre un apport minimal de 50 millions FCFA sans le fonds de garantie des PME.

Je vous mets au défi de m'indiquer un mécanisme ou un établissement financier en Côte d'Ivoire, aujourd'hui, qui vous prête 100 millions de FCFA avec simplement un apport maximal de 12 millions de FCFA. Voici donc l'effet du fonds de garantie des crédits aux PME qui vous apporte un levier de 1 à 10 en partageant le risque avec la banque. On peut donc apprécier l'effet de levier et l'impact du fonds sur la trésorerie des PME ; ainsi que la baisse des taux et des niveaux de garantie exigés par les banques.

Soumahoro Mory, *président du comité de gestion du Fonds de soutien aux grandes entreprises*

« Ce sont au total 24 dossiers qui ont été approuvés par le comité de gestion à ce jour pour un montant total de prêts octroyés de 8 232 719 330 F CFA »

Le président du comité de gestion, Soumahoro Mory, dans cette interview, nous fait le point des activités menées par le Fonds de soutien aux grandes entreprises.

Pouvez-vous nous présenter le Fonds que vous avez l'honneur de diriger ? Et quel est son mécanisme de fonctionnement ?

Le Fonds de soutien aux grandes entreprises dénommé FSGE-Covid-19 a été créé par ordonnance du Président de la République, avec pour objet d'apporter un soutien financier aux grandes entreprises en difficulté du fait des effets de la crise sanitaire liée au Covid-19, afin de préserver l'outil de production et les emplois.

Le FSGE-Covid-19 est placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances et il est organisé autour d'un comité de gestion et d'un secrétariat exécutif. Le comité de gestion est composé d'acteurs des secteurs privé et public et le secrétariat exécutif est assuré par une structure du ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le FSGE-Covid-19 est logé à la Banque nationale d'investissement (BNI), qui en assure la gestion administrative et financière, sous l'autorité du comité de gestion. La BNI est également membre du secrétariat exécutif.

L'instrument financier du FSGE-Covid-19 pour la phase transitoire est le prêt direct à taux préférentiel aux entreprises éligibles, selon les conditions suivantes : l'objet du prêt qui est le financement du besoin en fonds de roulement ; la durée du prêt se situant entre dix-huit (18) et trente-six (36) mois ; le remboursement du capital et le paiement des intérêts **à compter du 31 janvier 2021 et le taux d'intérêt maximum du prêt qui est de 3 %.**

Le montant maximum du prêt octroyé par le FSGE-Covid-19 par entreprise est fixé à 5% maximum des ressources allouées à la phase transitoire, soit cinq cent (500) millions FCFA par entreprise.

La mise en place d'un instrument de garantie est prévue dans les prochains jours. Cette garantie sera délivrée par le FSGE-Covid-19 au profit des banques pour la couverture partielle des prêts qu'elles octroieront aux entreprises éligibles au fonds.

Quels sont les critères d'éligibilité pour avoir accès à ce Fonds ?

Tous les secteurs d'activités sont éligibles au financement du FSGE-Covid-19, avec une priorité accordée aux entreprises appartenant aux secteurs d'activités fortement affectés par la crise, tels que le commerce et la distribution (à l'exception de



la distribution de marchandises alimentaires ou médicaux et paramédicaux) ; le transport, la logistique et l'import/ export ; le service ainsi que le tourisme et l'hôtellerie. A cela s'ajoutent, les industries et agro- industries (à l'exception des industries extractives et celles qui fabriquent des produits et des articles utilisés dans le cadre de la lutte contre la Covid-19).

Pour bénéficier des soutiens du FSGE-COVID-19, les entreprises devront satisfaire aux critères suivants (de façon cumulative) : premièrement, être une entreprise dont les activités ont été négativement impactées par la Covid-19 (avoir subi une perte réelle de chiffre d'affaires entre mars 2020 et le dernier mois précédant la date de la demande de soutien, supérieure ou égale à 30% par rapport à la même période en 2019). Deuxièmement, être une entreprise de droit ivoirien et ayant enregistré un chiffre d'affaires supérieur à un (1) milliard de FCFA sur trois exercices consécutifs (états financiers certifiés 2017, 2018 et provisoire 2019). Etre une entreprise en activité

effective et continue sur au moins les deux (02) années fiscales 2018 et 2019 et être à jour de ses déclarations fiscales et sociales au 31 janvier 2020, sont les deux autres critères à remplir.

Quelles sont les modalités et les différentes étapes pour bénéficiaire des financements ?

Le processus de mise en œuvre des interventions du FSGE-Covid-19 se déroule selon les 8 étapes suivantes : étape 1, **l'enregistrement de l'entreprise**. L'entreprise se connecte sur la plateforme web dédiée du FSGE-Covid-19 et renseigne le formulaire d'informations en ligne qui, une fois renseigné et validé, sera transmis automatiquement au comité de gestion. L'entreprise recevra automatiquement un numéro de dossier.

A l'étape 2 qui est la saisine, la demande de prêts est adressée au président du comité de gestion et réceptionnée par le secrétariat exécutif accompagnée des pièces exigées. L'instruction de la demande est l'étape 3. A ce niveau, la demande de prêt ainsi reçue est saisie dans l'appliquet SGIFS (système de gestion intégré des fonds sectoriels) de la BNI avec les éléments du dossier.

Etape 4, l'analyse de la demande. Le secrétariat exécutif effectue l'analyse du dossier et établit un procès-verbal de la session. Après la validation du secrétariat exécutif, les dossiers sont transmis au comité de gestion pour approbation. C'est l'étape 5, celle de la décision. S'ensuit l'étape 6 à savoir, la notification. Après validation par le comité de gestion, le président du comité de gestion notifie par courrier (physique et/ou électronique), l'accord de prêt à la BNI et au bénéficiaire ainsi que ses caractéristiques et ses conditionnalités. En cas de rejet du dossier, une notification motivée est faite à l'entreprise concernée. L'avant-dernière étape est celle de la convention de prêt qui est signée entre le Fonds représenté par son président, le bénéficiaire et le Directeur général de la BNI. L'ultime étape est celle du décaissement. La BNI met les fonds à la disposition du bénéficiaire conformément aux termes de la convention de crédit et assure le suivi du remboursement des prêts octroyés. Toutes ces étapes se déroulent sur une durée maximale de dix (10) jours, à compter de la date de saisine du Président du Comité de Gestion.

Comment est constitué le dossier physique de la demande d'appui du FSGE-COVID-19 ?

Le dossier physique de la demande d'appui du FSGE-COVID-19, à transmettre au Président du Comité de Gestion, comprend : une demande d'appui financier de l'entreprise requérante adressée au Président de Comité de Gestion du FSGE-COVID-19 ; les états financiers certifiés 2017 et 2018 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes ainsi que les états financiers provisoires au 31 décembre 2019. Ce dossier doit comporter aussi une déclaration mensuelle fiscale au 31 janvier 2020 et la production avant la mise en place du prêt, d'une attestation de régularité fiscale ou d'un protocole d'accord établi avec l'administration fiscale, avant la mise en place du prêt ainsi qu'une déclaration mensuelle CNPS au 31 janvier 2020 et la production, avant la mise en place du prêt, d'une attestation de régularité CNPS ou d'un protocole d'accord établi avec la CNPS.

Le requérant doit fournir de même une copie de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier et des statuts enregistrés, ainsi que le procès-verbal de nomination des dirigeants de l'entreprise. Ainsi qu'un compte d'exploitation pour les années 2018 et 2019 (chiffre d'affaires et charges mensualisés) et les projections financières (chiffre d'affaires et charges mensualisés) sur la durée du financement sollicité qui intègrent les charges financières nécessaires au maintien de l'outil de production et des emplois.

Ce dossier comprend également une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise remplit les conditions pour bénéficier du soutien du FSGE Covid-19 et que les informations données sont exactes.

Quel est l'état des paiements effectués à ce jour ?

Ce sont au total 24 dossiers qui ont été approuvés par le comité de gestion à ce jour pour un montant total de prêts octroyés de **8 232 719 330 F CFA**, à des entreprises provenant de différents secteurs d'activité (41,6% pour le secteur industrie, 20,8% le BTP et 16,7% le commerce).

Quels sont les premiers retours d'expériences dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds et quelles sont vos perspectives ?

Dans l'ensemble, les entreprises sont satisfaites de l'intervention du FSGE-Covid-19. Cependant, elles souhaitent que le plafond de 500 millions par entreprise soit revu à la hausse et que le critère du niveau du chiffre d'affaires soit ramené à la baisse. Nous y travaillons, afin de pouvoir prendre en compte leurs préoccupations.



Riposte contre la Covid-19

Les actions initiées par la FIPME



Photo de famille avec Mme Drogba (à gauche), Dr Joseph BOGUIFO, Président de la FIPME, Mme la ministre Belmonde DOGO et Mme ZEKRE Claudine, Présidente de la Commission Genre Femme Entrepreneuriat de la FIPME (à droite).

A l'épreuve de la pandémie du coronavirus (COVID-19), le Conseil d'administration de la Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises (FIPME), convaincu de son impact négatif sur les PME et globalement, sur les activités économiques, a initié plusieurs actions.

La FIPME a mis en place, à travers l'axe stratégique 1 de son programme d'activités des années à venir, un plan de riposte contre la maladie. Elle a d'abord sensibilisé ses membres sur l'intérêt d'observer les mesures sécuritaires prises par l'Etat dans l'optique de préserver leur santé.

Elle a ensuite recueilli les préoccupations de ses membres à travers un questionnaire mis à leur disposition selon les secteurs d'activités.

Cette enquête a permis enfin, au Conseil d'administration de jauger le niveau des préjudices subis par les dirigeants de PME. Aussi, cette institution a-t-elle pris l'initiative de diligenter deux études pour mieux apprécier, à partir des données recueillies, l'impact réel et l'incidence de la situation sur les activités des PME.

La première étude a porté sur le secteur du tourisme et des loisirs et s'est réalisée à travers la Fédération nationale de l'industrie hôtelière (FNIH) et l'Institut national des Statistiques (INS). Elle a fait l'objet d'une restitution, le 28 avril 2020, à la chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI).

La deuxième étude qui est en cours avec l'Union Européenne, portera sur les mêmes effets de la Covid-19 impactant le secteur de la transformation, c'est-à-dire des petites et moyennes

industries (PMI).

Par ailleurs, pour permettre à ses membres de comprendre le mode de gestion et les dispositions prises par l'Etat et le secteur privé, la FIPME a organisé le 19 mai 2020, une matinée d'échanges sur la thématique de "l'impact de la Covid-19 sur les PME et les mesures prises par l'Etat" à la CCI-CI.

Cet événement a connu la participation du CCESP, l'agence CI-PME, le comité de gestion des Fonds de soutien aux PME et la Fondation africaine pour l'entrepreneuriat et le développement (FAFEDE).

Pour faciliter la mise à disposition des informations et des actions relatives à la gestion de la Covid-19 à ses membres, la FIPME a entrepris de mettre en place, un numéro vert qui sera opérationnel sous peu.

Toujours, dans le cadre des actions menées par la FIPME, le président Dr Joseph Boguifo a conduit une délégation, composée de la commission Genre femme entrepreneuriat (CGFE) et de la FAFED le 5 mai 2020 chez Madame la ministre Ramatou Ly BAKAYOKO, ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant pour échanger sur la situation des femmes entrepreneuses face aux conséquences économiques de la Covid-19.

Aussi, le lundi 29 juin 2020, une autre rencontre avec Madame la ministre Belmonde Dogo, secrétaire d'Etat en charge de l'Autonomisation de la Femme a été organisée pour une séance de travail qui a porté sur l'impact de la Covid-19 sur les activités des femmes entrepreneuses.



NOS PRODUITS D'ASSURANCES

COOPEC *Solidarité*

Assurance Obsèques
Décès - Invalidité Absolue et Définitive



COOPEC *Santé*

Assurance Maladie
Consultation - Hospitalisation - Pharmacie



COOPEC *Sécurité*

Assurance Individuelle Accident
Invalidité - Décès Accidentel
Frais Médicaux



COOPEC *Motosécurité*

Assurance Moto
RC - Invalidité - Décès Accidentel



ASCOMA
CÔTE D'IVOIRE
Conseil & Courtier en Assurances



Parce que chacun a droit au bonheur.

FONDS DE SOUTIEN AUX PME Les critères à fournir

Pour rappel, les différents fonds ont été mis en place par ordonnance N° 2020-384 du 16 avril 2020. M. Antoine Mimba assure la présidence du Fonds de soutien aux PME. Il nous en présente les conditions d'accès.

Deux mécanismes sont prévus dans le cadre de ce fonds pour appuyer les PME à savoir : les subventions et les prêts directs à partir de trois (3) guichets.

Le guichet 1 est dédié aux subventions. Il a pour objectif de préserver l'emploi. Seules les micro-entreprises ou TPE sont éligibles à ce guichet. Il leur est attribué 500.000 FCFA non remboursables.

Le deuxième guichet est dédié aux prêts à taux zéro. Il a pour objectif de financer le besoin en fonds de roulement. Sont éligibles les TPE et petites entreprises pour respectivement des montants maximums de 5 millions et 10 millions FCFA.

Le guichet 3 est, quant à lui, dédié aux prêts à 2,5% (taux réduit). Le montant maximum est de 15 millions FCFA pour les petites entreprises et de 100 millions FCFA pour les moyennes entreprises.

Contrairement aux subventions, les prêts sont remboursables sur une durée de 18 à 36 mois avec un différé de huit (8) mois.

LES CRITÈRES À REMPLIR POUR BÉNÉFICIER DU FONDS

- Etre une entreprise implantée sur le territoire national ayant enregistré un chiffre d'affaires annuel maximum d'un milliard (1.000.000.000) FCFA, sur au moins l'un des trois derniers exercices (2017 et 2018) certifiés par un Centre de gestion agréé, un expert-comptable ou attesté par le service d'assiettes compétent (formulaire) et 2019 provisoire.
- Etre une entreprise en activité effective et continue sur les deux (02) années fiscales 2018 et 2019 au moins.
- Etre à jour de ses déclarations fiscales et sociales au 31 décembre 2019.
- Etre une entreprise dont les activités ont été impactées négativement par la pandémie de la Covid-19 avec une baisse réelle du chiffre d'affaires d'au moins 30 %.
- Fournir une note sur le plan de continuité des activités (pour les prêts).



LES DOSSIERS À FOURNIR

Les requérants doivent présenter :

- 1 copie du Registre de Commerce et du Crédit mobilier,
- une (ii) copie de la Déclaration fiscale d'existence,
- une (iii) copie de la situation géographique, une (iv) copie de facture (CIE ou SODECI),
- un (v) extrait du certificat de résidence,
- une (vi) copie de la carte nationale d'identité du chef d'entreprise.

La 7^{ème} pièce à fournir est une copie des états financiers clos au 31 décembre 2017, 2018 visés par un cabinet d'expert-comptable, un CGA ou par les services des impôts ainsi que les états financiers provisoires de l'exercice 2019.

Le requérant doit en plus produire un contrat d'engagement de conservation des emplois jusqu'au 31 décembre 2020 et éventuellement de réembaucher les travailleurs déjà licenciés.

Pour une meilleure gestion des fonds, le président a notifié l'existence d'un dispositif de contrôle et de surveillance par l'Inspection générale des finances.

La BNI fait le suivi du décaissement et également des remboursements. Un audit est aussi prévu au terme de l'opération par un cabinet international. Les indices de performance retenus sont le nombre d'emplois sauvés, le nombre d'entreprises bénéficiaires.

Le Secrétariat exécutif fera régulièrement un reporting à la présidence qui les transmettra à la tutelle. Un délai de 10 jours est fixé pour la remise des chèques après validation des dossiers.

C H I F F R E S M A R Q U A N T S

49 Milliards FCFA

l'appui budgétaire de la Banque africaine de Développement (BAD) au gouvernement ivoirien pour financer le plan de riposte économique

59,7% le taux d'inclusion financière de la zone UEMOA

53 Milliards FCFA
le nouveau capital de la Banque Populaire

1700 Milliards FCFA

le montant du plan de relance économique et social mis en place par le gouvernement ivoirien face à la pandémie de la Covid-19

39,2% Le taux d'accès aux services financiers de la zone UEMOA

SYLVIE DADIÉ, présidente du Comité de gestion du Fonds de solidarité

« Au 15 juin 2020 le montant total des interventions du Fonds qui ont porté sur le Grand Abidjan est de 11 259 832 803 FCFA. »

A travers cette interview, Mme Dadié nous fait un bilan sommaire des activités menées par le fonds qu'elle préside.



Madame la présidente, pouvez-vous nous présenter le fonds que vous avez l'honneur de diriger et son mécanisme de fonctionnement ?

Avant de répondre à cette question, permettez-moi d'adresser mes sincères remerciements et toute ma reconnaissance aux autorités ivoiriennes qui ont bien voulu me faire confiance en me responsabilisant depuis le 3 juin 2020 pour conduire cette noble mission.

Il s'agit de SEM. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly et du ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adama Coulibaly.

Pour en venir à votre question je voudrais rappeler le contexte de la création de ce fonds. En effet, dès l'apparition des premiers cas de la maladie à Coronavirus en Côte d'Ivoire, en mars 2020, le gouvernement a mis en place un dispositif de riposte aux plans sanitaire, économique, social, et humanitaire.

Les mesures prises par le Président de la République, notamment l'état d'urgence décrété, le confinement progressif des populations, l'isolement du Grand Abidjan, la fermeture des frontières, impactent significativement la vie des populations.

C'est ainsi que le Fonds spécial de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire, dénommé Fonds spécial de solidarité Covid-19 a été créé par ordonnance n°2020-383 du 15 avril 2020.

Le Fonds spécial de solidarité Covid-19 (FSS Covid-19) a donc pour mission principale de financer les interventions de solidarité du gouvernement à l'égard des personnes affectées par la pandémie de la Covid-19.

Pour permettre le fonctionnement de ce fonds, un dispositif a été mis en place puis un arrêté interministériel a été pris en vue de le rendre opérationnel avant l'élaboration d'un texte final.

Comment le Fonds spécial de solidarité Covid-19 (FSS Covid-19) se présente-t-il ?

Le FSS Covid -19 comprend deux (2) organes : le Comité de gestion et le Secrétariat exécutif.

Le Comité de gestion est l'organe d'administration du fonds tandis que le Secrétariat exécutif, est chargé de l'exécution des opérations.

Le Comité de gestion est présidé par le représentant du ministre de l'Economie

et des Finances. Il est composé de représentants des ministres ci-après : ministre de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté ; ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ; ministre de l'Emploi et de la Protection sociale ; ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ; ministre du Plan et du Développement ; ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ; ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ; Secrétaire d'Etat auprès du garde des Sceaux ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.

Il comprend également un représentant de l'Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et un représentant de l'Association des régions et districts de Côte d'Ivoire (ARDCI).

Le Secrétariat exécutif est assuré par une structure du ministère en charge de la Solidarité. Il exerce sa mission en liaison avec les points focaux des ministères ayant des compétences dans le domaine de l'assistance humanitaire et des collectivités.

La Banque nationale d'investissement (BNI) est membre du Secrétariat exécutif. Elle assure la gestion financière et comptable du fonds.

Les mesures prises pour le financement des interventions de solidarité du gouvernement à travers le FSS Covid-19 s'articulent autour des points suivants : l'éligibilité au fonds, la validation des bénéficiaires par le Secrétariat exécutif et la validation des listes par le Comité de gestion et la mise en paiement.

Quels sont les critères d'éligibilité pour avoir accès à ce fonds ?

L'ordonnance du 25 avril 2020 détermine l'éligibilité au fonds en ces termes :

«Le Fonds Spécial de Solidarité

Covid-19 est destiné à financer les interventions de solidarité du gouvernement à l'égard des personnes affectées par la pandémie à coronavirus Covid-19 notamment les personnes rendues vulnérables par les effets de la Covid-19 et leurs familles particulièrement les personnes âgées les personnes en situation de handicap et les femmes chef de famille, les familles des personnes indigentes décédées du fait de la Covid -19, les malades indigents, les enfants et adolescents vulnérables des orphelinats, pouponnières et les enfants en situation de rue confinés du fait de la Covid - 19. »

Il s'agit donc pour le gouvernement d'apporter, à travers ce fonds, un appui à l'indigence et à la vulnérabilité de ménages victimes de la Covid -19.

A ce titre, le fonds prend en compte les travailleurs en chômage technique ou licenciés du fait de la maladie à Coronavirus.

A ce premier niveau d'éligibilité sont associés des sous-critères qui permettent d'apprécier la nature et le degré de vulnérabilité.

Ainsi, pour chacune des cibles l'on appréciera également l'âge, le niveau de ressource, le nombre de personnes en charge, l'état de santé.

Il y a donc une sélection qui se fait en amont du processus.

Quelles sont les modalités et les différentes étapes pour bénéficier des financements ?

Pour bénéficier des financements, il faut respecter le processus qui commence depuis la validation des bénéficiaires jusqu'à la mise en paiement.

La première étape est l'identification des bénéficiaires. Il y a deux modes de sélection des bénéficiaires : la sélection au plan sectoriel et au plan communautaire. Au plan sectoriel les données proviennent des ministères techniques habilités. Ce sont les départements ministériels ci-après : ministère de l'Emploi et de la protection sociale, ministère de la solidarité de la cohésion et de la lutte contre la pauvreté, ministère de la Femme de la Famille et de l'Enfant, ministère de la Santé et de l'Hygiène publique.

Ces ministères « sources » transmettent leurs données au ministère en charge

de la Solidarité qui assure le Secrétariat exécutif du fonds.

Au plan communautaire les listes sont produites par les Comités de veille, sous la responsabilité du ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation conformément à l'arrêté numéro 401 /PM /CAB du 20 mars 2020 fixant le cadre organisationnel de la prévention et de la lutte contre la pandémie à Coronavirus Covid -19.

Au sein de ces comités de veille présidés par le corps préfectoral sont représentés les élus, les leaders communautaires et les organisations non gouvernementales.

Qu'en est-il des deux autres étapes ?

La deuxième étape est la centralisation des données et leur traitement par le Secrétariat exécutif.

En effet, les données collectées selon les sources précisées ci-dessus sont centralisées par le ministère en charge de la Solidarité. Le Secrétariat exécutif du FSS Covid-19 procède à la centralisation des données et à leur traitement.

La troisième étape est la saisine du Comité de gestion.

Cette saisine s'opère par transmission d'une requête adressée au président du Comité de gestion. Celui-ci transmet cette requête au Secrétariat exécutif pour examen.

A la fin des différentes vérifications le Secrétariat exécutif soumet au Comité de gestion un rapport de vérification et le fichier provisoire des bénéficiaires.

Le Comité de gestion analyse et statue sur les listes de bénéficiaires qui lui ont été transmises. L'analyse aboutit soit à une validation, soit à un différé, soit à un rejet.

La dernière étape est la transmission à la BNI pour traitement en cas de validation par le Comité de Gestion.

En cas de rejet ou de différé, le Secrétariat exécutif conserve les dossiers pour les traiter à nouveau.

Au total, le Comité de gestion se prononce sur les données collectées et traitées par le Secrétariat exécutif, organe opérationnel.

Il est important de relever que le Comité de gestion peut être directement saisi par le gouvernement de tout dossier en lien avec la mission du fonds.

En résumé, pour bénéficier des



financements du FSS Covid-19 les familles touchées par la Covid-19, doivent, avant tout, s'imprégner des critères d'éligibilité. Ensuite, elles ont deux possibilités pour postuler à l'éligibilité: contacter les ministères techniques impliqués ou se présenter dans les mairies et Sous-préfectures. Leurs dossiers seront analysés par le Secrétariat exécutif du fonds puis soumis à la validation du Comité de gestion. En cas de validation de leurs dossiers une notification leur sera faite pour le paiement.

Quel est l'état des paiements à ce jour ?

Les différents types d'appui, préalablement définis dans le dispositif élaboré se font sous forme d'allocation budgétaire et par transfert monétaire. Le premier mode d'intervention se

traduit par une remise de chèque(s) aux bénéficiaire(s) et le deuxième mode est exécuté par un opérateur en liaison avec la Banque nationale d'investissement.

Au 15 juin 2020 les activités du Comité de gestion ont porté sur la remise de chèques à des structures d'accueil d'enfants en situation de vie dans la rue confinés, une pouponnière, l'assistance à 77 042 ménages vulnérables et à 1685 personnes mises en chômage technique.

Le fonds a pris en charge également des factures d'électricité de 1 052 749 ménages abonnés au tarif social d'électricité.

Au 15 juin 2020 le montant total des interventions du fonds qui ont porté sur le Grand Abidjan est de *onze milliards, deux-cent cinquante neuf millions, huit cent trente-deux mille, huit cent trois (11 259 832 803) FCFA*.

Pouvez-vous nous faire partager les premiers retours d'expérience dans le cadre de l'opérationnalisation du fonds et quelles sont vos perspectives ?

Dans la mise en place de cette assistance humanitaire la phase de démarrage a consisté à créer un cadre réglementaire avant de rendre opérationnels les organes de gestion du fonds.

Cette étape de gouvernance indispensable a pu susciter dans l'esprit des populations une attente relativement longue.

Aujourd'hui, au regard des premiers résultats, il nous revient que les bénéficiaires sont en majorité satisfaits et saluent cette assistance de l'Etat.

Notre défi est de permettre aux populations ciblées de pouvoir bénéficier le plus tôt possible de cet appui humanitaire.

Les prochaines étapes porteront sur le traitement des dossiers au plan national.

Il nous apparaît important de faire connaître le Fonds spécial de solidarité Covid-19 aux populations en communiquant sur les modalités d'accès au fonds et les efforts déployés par le gouvernement.

SYLVIE DADIÉ, Chairwoman of the Solidarity Fund Management Committee

“the total amount of financial assistance provided in Abidjan and the closest cities was 11,259,832,803 FCFA”

Outline of the interview with Sylvie Dadié, Chairwoman of the Solidarity Fund Management Committee.



Chairwoman, could you tell us more about the fund and its functioning mechanism?

I would like to come back to the context of the creation of this fund. In fact, as soon as the first cases of Corona virus disease appeared in Côte d'Ivoire in March 2020, the Government set up a health,

economic, social and humanitarian response system.

The measures taken by the President, notably state of emergency, the progressive confinement of populations, the isolation of Abidjan and its neighbourhood cities, the closing of borders, have a significant impact on the lives of populations.



This is how the Special Solidarity and Humanitarian Emergency Support Fund, called the Special Solidarity Fund COVID-19 was created by order n ° 2020-383 of April 15, 2020.

The main purpose of the Covid-19 Solidarity Fund (FSS Covid-19) is to finance Government Solidarity measures for people affected by the COVID-19 pandemic.

How does the Covid-19 Solidarity Fund (FSS Covid-19) work?

The FSS COVID -19 includes two (2) bodies: the Management Committee and the Executive Secretariat.

The Management Committee is the administrative organ of the Fund while the Executive Secretariat is responsible for the execution of operations.

The Management Committee is chaired by the representative of the Minister of Economy and Finance. It is composed of representatives of the following Ministers: Minister of Solidarity and the Fight against Poverty; Minister of Territorial Administration and Decentralization; Minister of Employment and Social Protection; Minister of Health and Public Hygiene; Minister of Planning and Development; Minister of Women, Family and Children; Minister to the Prime Minister Office responsible for the Budget and the State Portfolio; Secretary of State to Minister of Justice and Human Rights.

It also includes a representative of the

Union of Cities and Municipalities of Cote d'Ivoire (UVICOCI) and a representative of the Association of Regions and Districts of Cote d'Ivoire (ARDCI).

The Executive Secretariat is under the Ministry in charge of solidarity. It operates in liaison with the focal points of the ministries involved in the field of humanitarian assistance and communities.

The National Investment Bank (BNI) is a member of the Executive Secretariat. It ensures the financial and accounting management of the Fund.

What are the criteria to have access to this fund?

The aim is to support the need and the vulnerability of households' victims of the Covid -19.

As such, the Fund takes into account workers who are unemployed or made redundant due to Corona virus disease.

This first level of eligibility is associated with sub-criteria which allow the nature and degree of vulnerability to be assessed. Thus, for each of the targets we will also assess the age, the level of the resource, the number of people in charge, the state of health. There is therefore a selection that is made upstream of the process.

What are the modalities and the different steps to benefit from funding?

The first step is to identify the beneficiaries. There are two ways of selecting beneficiaries: selection at the sectoral level and at the community level.

At the sectoral level, data come from the authorized Technical Ministries.

At the community level, the lists are produced by the Monitoring Committees, under the responsibility of the Ministry of Territorial Administration and Decentralization in accordance with order number 401 / PM / CAB of March 20, 2020 setting the organizational framework for prevention and the fight against the Covid -19 pandemic.

What are the two other steps?

The second step is the centralization of data and their processing by the Executive Secretariat.

The third stage is the referral to the

Management Committee.

The Management Committee analyzes and rules on the beneficiary lists which have been sent to it. The analysis leads either to validation, deferral, or rejection. The last step is the transmission to the BNI for processing after the agreement of the Management Committee.

When the request is rejected or postponed, the Executive Secretariat keeps the files for further processing.

In sum, the Management Committee rules over the collected data and processed them by the Executive Secretariat, an operational body.

It is important to note that the Management Committee can directly be contacted by the Government of any file in connection with the mission of the Fund.

How much has been spent for this project?

As of June 15, 2020, the activities of the Management Committee were related to the delivery of checks to childcare facilities for confined children previously living in the streets, a nursery, assistance to 77,042 vulnerable households and 1,685 people laid off. The Fund also manages the electricity bills of 1052,749 households under the social electricity tariff.

As of June 15, 2020, the total amount of Fund assistance provided in Abidjan and its neighbourhood cities is Eleven billion, Two hundred fifty-nine million, eight hundred thirty-two thousand, eight hundred three (11,259,832,803) FCFA .

Could you share with us the first feedbacks and what are the outlooks?

In the light of the first results, it turns out that the beneficiaries are mostly satisfied and welcome this assistance from the State. Our challenge is to enable targeted populations to be able to benefit from this humanitarian support as soon as possible.

The next step is to reach the whole nation. It seems important to us to make the Covid-19 Special Solidarity Fund known to the populations by communicating on the methods of access to the Fund and the efforts made by the Government.

VERSUS BANK



Prix de la meilleure Banque 2019

Hier, la Banque la plus
INNOVANTE, aujourd'hui la

MEILLEURE BANQUE

L'innovation conduit toujours au succès !

SME support fund Criteria

Two mechanisms have been set to manage the SME support fund: grants and direct lending.

Fund 1 is dedicated to grants. Its objective is to preserve employment. Only micro enterprises or VSEs are eligible for this fund. The maximum amount allocated is 500,000 FCFA non-refundable.

Fund 2 is an interest-free loan. The objective is to finance the need for working capital. Very small and small businesses are eligible for this fund. Applicant can receive between 5 and 10 million FCFA.

Fund 3 is a loan which interest rate is 2.5%. Small enterprises can have 15 million and medium sized company can have 100 million FCFA.

Unlike grants, loans are repayable over a period of 18 to 36 months with a grace period of eight (8) months.

CRITERIA TO BE FULFILLED

The following criteria should be fulfilled by companies to profit from the support fund:

(i) Be a company established on the national territory having recorded a maximum annual turnover of one billion (1,000,000,000) FCFA, over at least one of the last three financial years (2017 and 2018) certified by either a management agency, a chartered accountant or a competent tax department. (ii) Be a company operating over the two (02) fiscal years 2018 and 2019 at least. (iii) Be up to date with its tax and social declarations as of December 31, 2019. (iv) Be a company which activities have been negatively impacted by the COVID-19 pandemic with a real drop



in turnover of at least 30 %. (v) Provide a note on the business continuity plan (for loans).

REQUIRED FILES

Applicants must present: (i) a copy of Trade and Credit Register, (ii) a copy of the Tax return, (iii) geographic location, one (iv) a copy of CIE or SODECI invoice, one (v) a certificate of residence, (vi) a copy of the National Identity Card of the business owner. The 7th document

to be presented is a copy of the financial statements closed on December 31, 2017, 2018 approved by an accounting firm, a CGA or by the tax services as well as the provisional financial statements for the 2019 financial year. In addition, the applicant must sign an agreement stipulating the protection of jobs until December 31, 2020 and the possibly to re-hire workers already dismissed.

KEY STATISTICS

49 Billion FCFA

budget support from the African Development Bank (AfDB) to the Ivorian government to finance the economic response plan.

59,7% the financial inclusion rate of the UEMOA zone

53 Billion FCFA

the new capital of Banque Populaire.

1,700 billion FCFA

the amount of the economic and social recovery plan set by the Ivorian government to address the issue of the COVID 19 pandemic.

39,2% The rate of access to financial services in the WAEMU zone

Sain Oguié, *Chairman of the Management Committee of the Support Fund for the Informal Sector Actors (FASI)*

“As of May 31, 2,279 actors of the informal sector have benefited from FASI grants for a total amount (excluding taxes and fees) of more than 523 million FCFA”

Mr. Sain Oguié, General Manager of the Economy and Chairman of the Management Committee of the Support Fund for the Informal Sector Actors, assesses the activities of FASI. This is an outline of the interview.

Can you tell us about the Support Fund for the Informal Sector Actors?

To address the issue of the spread of the COVID-19 pandemic, the Prime Minister, Head of Government, in his address to the Nation on March 31, 2020, announced an economic, social and humanitarian support plan of 1,700 billion FCFA. This plan, which aims, among other things, at preserving the production tool and jobs, is developed to provide specific support funds to the various actors who are affected by the crisis.

In this perspective, the Government set up, by decree No. 2020-385 of April 15, 2020, a Support Fund for the Informal Sector Actors (FASI) with an amount of 100 billion FCFA.

The objective is not only to provide financial support to the actors of the sector affected by this pandemic, but also to help them formalise their activities. The FASI is run over by the Ministry of Economy and Finance. The account is opened at the National Investment Bank (BNI) which is in charge of the administrative and financial management.

How is the management of the funds done?

To achieve its objective, the fund is administered by a Management Committee which deals with all issues related to its involvement and its functioning. The Management Committee, which brings together the representatives of the ministers concerned, the Assembly of Regions and Districts of Côte d'Ivoire and the Union of Cities and Communes of Côte d'Ivoire, is chaired by the representative of the Minister of the Economy and Finance.

The Executive Secretariat is run by the Youth Employment Agency, the Fund's operational body. In order to carry out its activities, the Youth Employment Agency is developing close collaborations with sectoral structures operating on issues related to the informal sector.

What are the eligibility criteria to have access to this fund?

The targets are mainly actors in the informal sector negatively impacted either directly or indirectly by the Covid-19 pandemic, operating throughout the entire Ivorian territory, and having required documents giving proof of their existence and their activities before this health crisis.

Four sectors and activities are covered by the transitional phase. The first is that of catering and leisure / culture activities. The second sector is that of Handicrafts and the third sector is that



of Transport. Trade (small retailers and door to door sellers) constitute the fourth sector.

To benefit from the funds, the actors of the informal sector must meet the following criteria: (i) be an informal production unit; (ii) be registered in a database or be known by registering on the technological platform (www.fasi.ci); (iii) have supporting documents proving not only the setting of the business but its effective activities before the pandemic and (iv) have a contact number and a mobile money account.

How does the funds work?

The financial instrument of the FASI for the transitional phase is a flat-rate direct grant of a maximum amount of three hundred thousand (300,000) FCFA granted to beneficiaries (300,000 for catering and transport activities and 200,000 for trade and craftsman).

I would like to indicate that the FASI intervention process in the transitional phase is broken down into nine stages, ranging from the use of databases, to their clearance through the selection of beneficiaries by the executive secretariat to decision-making of the Management Committee and the payments of actors in the informal sector, via the BNI and mobile telephone operators.

How much have been spent in this project?

As of May 31, 2,279 actors in the informal sector have benefited from FASI grants for a total amount (excluding taxes and fees) of over 523 million FCFA.

Marcellin Zinsou, *Chairman of the guaranty funds for SMEs*

“The objective of the funds is to be an instrument of development for ivoirien SMEs”

Created in 1968, the SME Guarantee was relaunched in January 2020 by President Alassane Ouattara. Its mission: to ensure that SMEs that represent more than 90% of the Ivorian private sector can stimulate the emergence of the country. This is an outline of some of the innovations with the chairman Marcellin Zinsou.



As part of the responses to the challenges of businesses financing, an SME Guarantee Fund has been set up. Can you tell us about it? Which companies are eligible?

The creation of Credit Guarantee Fund to small and medium-sized enterprises (FGPME), is the response of the Ivorian authorities to address the issue of access to finance and public markets for Ivorian SMEs.

This fund is an innovation that will be an example in the sub-region. The FGPME guarantees up to 80% of the loan requested by the SME and provides a leverage multiplier of 10. This fund offers Technical and Financial Partners the possibility of entrusting the resources of their specific programs (youth, women, environment, climate, renewable energy, etc.) to the FGPME sub-funds with a specific Management Committee. FGPME's objective is to support at least 1,000 SMEs / year and indirectly create 10,000 jobs / year

How will this project be funded? And what is its operating mode?

The Fund will be supplied by an initial contribution from the Ivorian State and by resources raised from technical and financial partners. The starting capital is 30 billion FCFA; and very quickly these resources will be largely exceeded with the keen interest of the international technical and financial partners for this innovative instrument. Ultimately, the figures could soon approach the fifty billion or so made available to SMEs in the form of a guarantee.

Basically, we have three eligibility criteria to access the funds: being an SME (turnover less than 1 billion FCFA) formally constituted with a Trade Register, a Tax Declaration of Existence; be up to date with its tax and social obligations; have a project or a financing plan, generating income and stable jobs, established by a Support Structure and Approved Support (SAE) by (CISAE) BCEAO).

What is the process for granting the guarantee?

The guarantee is provided according to the following process: the SME submits a credit request to a bank in collaboration with FGPME; the bank analyzes the file according to its usual credit procedures; after notification of the agreement from the lending bank, the beneficiary company applies for a guarantee via the FGPME website or by mail deposited at the FGPME headquarters. The request must be accompanied by the notification of the bank's pre-financing agreement and all the documents to be provided.

After validation by the FGPME management committee, the amount of the guarantee granted is notified within a maximum period of 15 days to the lending bank, with a copy to the SME and to the Support and Supervision Structure. The Fund guarantee may not exceed 80% of the amount of the guarantee requested by the bank. 20% remaining the responsibility of the SME. Then, the lending bank sets up the loan and takes from the SME, on behalf of the FGPME, the Guarantee Issuance Fee (which amounts to 10% of the amount of the Guarantee given by the FGPME) which it transfers to the FGPME account. At the end of the total reimbursement of the Loan, the FGPME pays 50% of the 10% fees to the SME.

Following the appointment of the members of the management committee of the SME guarantee fund on February 17, 2020, can you tell us if the fund is operational? And what are the next steps?

The SME Credit Guarantee Fund is fully operational with a team of experienced bankers (on average 20 years of experience in banking and SME financing).

We have to recognize the unparalleled forward-looking vision of the President of the Republic, HE Mr. Alassane Ouattara and the late Prime Minister Amadou Gon Coulibaly, for their strong involvement for the rebirth of this important instrument for the economic recovery and permanent support for SMEs.

Soumahoro Mory, *Chairman of the management committee of the Large Business Support Fund.*

“Up to now, a total of 24 files have been approved by the Management Committee for a total lending of 8,232,719,330 FCFA»

The chairman of the management committee, Soumahoro Mory presents the activities carried out under the programme of the Large Business Support Fund.

The Support Fund for Large Companies called FSGE-COVID-19 was created by decree of the President of the Republic. The objective is to provide financial support to large companies in difficulty due to the effects of the health crisis linked to COVID-19, in order to preserve the production tool and jobs.

The FSGE-COVID-19 fund is run over by the Ministry of Economy and Finance and is organized around a Management Committee and an Executive Secretariat. The Management Committee is composed of actors from both the private and public sectors and the Executive Secretariat is administered by a structure of the Ministry of Trade and Industry.

For the transitory step, FSGE-COVID-19 is a direct low-interest loan granted to eligible companies based on the following criteria: the financing of the Working Capital Requirement; the term of the loan being between eighteen (18) and thirty-six (36) months; the maximum interest rate is 3%.

Criteria to be fulfilled

To benefit from FSGE-COVID-19 support, companies must meet the following criteria (cumulatively): first, be a company which activities have been negatively impacted by Covid-19 (have suffered a real loss between March 2020 and the last month preceding the date of the request for support, greater than or equal to 30% compared to the same period in 2019); second, any company under Ivorian law and having recorded a turnover of more than one billion (1,000,000,000) FCFA over three (03) consecutive years (2017, 2018 certified financial statements and provisional of 2019) ; Being a company in effective and continuous activity for at least the two (02) fiscal years 2018 and 2019 and being up to date with its tax and social declarations as of January 31, 2020, are the other two criteria to be fulfilled.

Different steps

The process involves 8 steps: step 1, company registration. The company connects to the dedicated FSGE-COVID-19 web platform and completes the online information form, which, once completed and validated, will be automatically sent to the Management Committee. The company will automatically receive a file number.

In step 2, which is the referral, the loan request is sent to the chairman of the Management Committee and received by the executive secretary along with the required documents. The processing of the application is step 3. At this level, the loan



request thus received is entered into the application SGIFS (Integrated Sector Fund Management System) of the BNI with the required file.

Step 4, demand analysis. The executive secretariat analyzes the file and draws up the minutes of the session. After validation by the Executive Secretariat, the files are sent to the Management Committee for approval. This is step 5, the decision stage. This is followed by step 6, namely, the notification. After validation by the Management Committee, the Chairman of the Management Committee notifies by mail (physical and / or electronic), the loan agreement to the BNI and to the beneficiary as well as its characteristics and conditions. If the file is rejected, a reasoned notification is sent to the concerned company. The penultimate stage is that of the loan agreement which is signed between the Funds represented by its president, the beneficiary and the Director General of BNI. The final step is that of payment. The BNI makes the funds available to the beneficiary in accordance with the terms of the credit agreement and monitors the repayment of the loans granted.

The whole process just takes 10 days from the referral to the Management committee.

How much have been spent since the beginning?

A total of 24 files were approved by the Management Committee for a total amount of 8,232,719,330 CFA francs to companies from different activity sectors (41.6% for the industry sector, 20.8 % construction and 16.7% trade).

Response to Covid-19 FIPME initiatives



The Board of Directors of the Ivorian Federation of Small and Medium Enterprises (FIPME) has initiated several actions to address the issue of the corona virus pandemic (COVID-19), FIPME has implemented through its strategic focus 1 of its program of activities for the coming years, a response plan against the disease. It first made its members aware of the value of complying with the security measures taken by the State to preserve their health.

It then gathered the concerns of its members through a questionnaire made available to them depending on the sectors of activity. Finally, this survey enabled the Board of Directors to assess the level of prejudice suffered by SME managers.

Moreover, this institution has taken the initiative to carry out two studies to better assess the real impact of the pandemic on the activities of SMEs. The first study focused on tourism and leisure sectors and was carried out by the National Federation of the Hotel Industry (FNIH) and the National Institute of Statistics (INS). Moreover, FIPME organized a morning of discussion on the following



topic: impacts of COVID-19 ON SMEs and the government initiatives ON May, 19 2020. This event was attended by the CCESP, CI-PME agency, the Management Committee of the Support Funds for SMEs and the African Foundation for Entrepreneurship and Development (FAFEDE). To better

help the actors in terms of information sharing, a toll-free number is being set up.

A delegation led Dr Joseph BOGUIFO met with the Minister of Women, the Family and Children to discuss the issue of women entrepreneurs in the context of the COVID 19 pandemic. ..



MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

Le Fonds d'Entretien Routier (FER) a pour objet d'assurer le financement des prestations relatives aux études et travaux d'entretien courant et périodique du réseau routier, à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre des études et travaux d'entretien routier.



Notre ambition, votre confort routier.

IMMEUBLE FER, AVENUE CHARDY, PLATEAU -

TEL: 00225 20 31 13 05 / FAX: 00225 20 31 13 06 - 04 BP 3089 ABIDJAN 04 / EMAIL: INFO@FER



LISTE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS		
APBEFCI : association professionnelle des banques et établissements financiers		Président : DAOUDA COULIBALY Directeur Exécutif : Serges KOUAMELAN Siège social : Plateau immeuble aniaman Tel: 20 32 20 08 • Cel : 07 20 02 72 E-mail : infos@apbef-ci.org
01	Société Générale de Banque de Côte d'Ivoire (SGBCI)	Directeur Général : HUBERT DE ST JEAN 01 BP 1355 Abidjan 01 • Tél. : +225 20 20 12 34 • Fax : +225 20 20 14 92 E-mail : huguette.A.Dagba@socgen.com evelyne-bertha.koffi@socgen.com
02	Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI)	Directeur Général : ARSENE COULIBALY Avenue du Général de Gaulle Abidjan Plateau 04 BP 1036 - Abidjan 04 RCI • Tél. : +225 20 11 59 50/ 20 31 59 50 Fax : +225 20 21 68 52/20 21 68 51 E- mail : annick.tanoh@banqueatlantique.net
03	ECOBANK	Directeur Général : PAUL- HARRY AITHNARD Avenue Terrassons de Fougères, Immeuble Alliance, Abidjan Plateau 01 BP4107 Abidjan 01 RCI • Tél.:+225 20 31 92 00 • Fax: +225 20 21 16 52 E- mail : maritraore@ecobank.com
04	NSIA BANQUE	Directeur Général : LEONCE YACE Avenue Joseph Anoma, Abidjan Plateau 01 B.P 1274 ABIDJAN 01RCI • Tél. : +225 20 20 07 20 • Fax: +225 20 20 07 00 E- mail : charlene.assamoi@groupensia.com
05	BICICI	Directeur Général : YAO KOUASSI Avenue, Franchet d'Espérey, Abidjan Plateau 01 BP 1298 Abidjan 01RCI • Tél. : +225 20 20 16 00 • Fax: +225 20 20 07 00 E- mail : ahoua.kossonou@bnpparibas.com khaliljoelle.mevi@bnpparibas.com
06	Société Ivoirienne de Banque (SIB)	Directeur Général : DAOUDA COULIBALY Bd de la République-Immeuble. Alpha 2000, Abidjan Plateau 01 BP 1300 Abidjan 01 • Tél: +225 20 20 00 00 • Fax: +225 20 20 01 19 E- mail : josiane.ramos@sib.ci • mariame.fofana@sib.ci
07	Banque of Africa (BOA)	Directeur Général : ABDELALI NADIFI Angle avenue Terrassons de Fougères et Rue Gourgass, Abidjan Plateau 01 BP 4132, Abidjan 01.RCI • Tél: +225 20 30 34 00/20 20 84 00 Fax: +225 20 30 34 01 • E- mail : sdiabate@boacoteivoire.com
08	Bridge Bank	Directeur Général : JP CARPENTIER Avenue du Général De Gaulle, Abidjan Plateau 01 BP 13002 Abidjan 01 RCI • Tél : +225 20 25 85 85 • Fax: +225 20 25 85 89 E- mail : viviane.aboa@bridgebankgroup.com ginette.abla@bridgebankgroup.com
09	Standard Chartered Bank	Directeur Général : ISAAC FOLY 23 Boulevard de la République, Abidjan Plateau 17 BP 1141 Abidjan 17 • Tél : +225 20 30 32 00 • Fax: +225 20 30 32 11 E- mail : mylene.aithnard-oule@sc.com
10	Diamond BANK	Directeur Général : ADAMA NDIAYE Immeuble CRRAE-UMOA, Abidjan Plateau 01 BP 1874 Abidjan 01 RCI • Tél : +225 20 30 95 85/20 25 60 90 Fax: +225 20 30 94 49 . E- mail : wsylla@diamondbank.com
11	BGFI Bank	Directeur Général : MALICK N'DIAYE E- mail : a.kete@bgfigroupe.com
12	UBA	Directeur Général : SARATA KONE Boulevard Botreau-Roussel,Immeuble Kharrat, Abidjan Plateau 17 BP808 Abidjan 17 RCI • Tél : +225 20 31 2222 • Fax : +225 20 31 22 26 E- mail : marlene.kehin@ubagroup.com
13	Afriland First Bank	Directeur Général : OLIVIER DADJEU KEGNE Abidjan Plateau Immeuble Wooding center 01 BP 6928 Abidjan 17 RCI • Tél : +225 20 31 58 30 • Fax: +225 20 25 55 55
14	GT-Bank	Directeur Général : ISSIAKA AJANI LAWAL E- mail : secretariat@gtbank.com
15	CITI Bank	Directeur Général : KHADY NDIAYE Avenue Delafosse Immeuble Botreau Roussel - Abidjan Plateau. 01BP 4107 Abidjan 01 RCI • Tél: +225 20 21 46 10 • Fax : + 225 20 21 7685
16	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne de Côte d'Ivoire (CNCE)	Directeur Général : ISSA FADIGA Avenue Noguès, Immeuble Atlantique, Abidjan Plateau 01 BP 6889 Abidjan 01 • Tél: +225 20 25 43 00 • Fax: +225 20 25 43 03 E- mail : abahi@caissepargne.ci
17	Coris Bank	Directeur Général : SANON MAMADOU. E- mail : reine.dakouri@citi.com
18	Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI)	Directeur Général : ABOU TOURE Avenue Joseph Anoma, Abidjan Plateau 01 BP 2325 Abidjan 01 RCI • Tél: +225 20 25 39 39 • Fax: +225 20 22 58 18 E- mail : mfadiga@bhci.ci
19	ORABANK	Directeur Général : MAMOUDOU KANE E- mail : tene.traore@orabank.net
20	VERSUS BANK	Directeur Général : Jérôme AHUI Immeuble CRRAE-UMOA, Abidjan Plateau 01 BP 1874 Abidjan 01 RCI Tél : +225 20 25 60 60/20 25 60 90 • Fax: +225 20 25 60 99
21	COFIPA FINANCE	Directeur Général : KOULIBALY MAMBY 5e étage, Immeuble Botreau Roussel, Abidjan Plateau 01 BP 411 Abidjan 01 • Tél : +225 20 30 23 02/20 32 27 09 Fax: +225 20 30 23 01 • E- mail : sabine.koko@cofipa.ci

LISTE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS			
22	Banque Nationale d'Investissement (BNI)	Directeur Général : YOUSOUF FADIGA	Avenue Marchand, Immeuble SCIAM, Abidjan Plateau 01 BP 13002 - Abidjan 01 RCI • Tél : +225 20 20 98 00 • Fax: +225 20 21 35 78 E- mail : roseline.akissi@bni.ci
25	Alios Finance	Directeur Général : ERIC LECLERE	Rue des Carrossiers, Abidjan Zone 3 Treichville 04 BP 27 Abidjan 04RCI • Tél : +225 21 21 07 07 • Fax: +225 21 21 07 00 E- mail : Aline.KAMIN@alios-finance.com
25	La Banque d'Abidjan	Directeur Général : MALEYE FAYE	E- mail : maleye.faye@bda.ci
26	Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC)	Directeur Général : SALIF NAMBALA KEITA	Abidjan Plateau • 01 10323 Abidjan 01RCI Tél: +225 20 30 99 99 • Fax: +225 20 32 04 46 E- mail : edith.nombo@bsic.ci
27	ACCESS BANK –CI	Directeur Général : JACOB AMEMATEKPO	Siège social : Avenue Terrassons de Fougères, Immeuble Alliance, Abidjan Plateau • 01 BP 6928 Abidjan 01 RCI Tél : +225 20 21 42 08 • Fax: +225 20 22 56 42
28	FIDELIS FINANCES	Directeur Général : STEPHANE KADJO	E-MAIL : j.pitroipa@fidelis-finance.com
29	BMS (Banque Malienne de Solidarité)	Directeur Général : MOHAMED SAIBA S.	E-MAIL : aude.badiel@bms-ci.net
30	BRM (Banque Régionale des Marchés)	Directeur Général : VICTORINE ATTIA	E-Mail : apokou@brmbank.com

LISTE DES ASSURANCES		
ASSOCIATION DES SOCIETES D ASSURANCE COTE D IVOIRE (ASACI)	Président : SALIOU BAKAYOKO Secrétaire Général : Daniel DIALLO	Siège Social COCODY • Tel: 22 45 18 45 / 22 48 81 12 • Cel : 08 92 91 78 E-mail : secretariat@asaci.net • daniel.diallo@asaci.net
ASSURANCE COMAR COTE D IVOIRE	DG: M. MUSTAPHA AZAIEZ	Plateau Avenue Noguès 3e etage Immeuble XL, angle avenue docteur crozet • 01 BP 5699 ABIDJAN 01 • Tél. : () 20. 20 24 55 Fax : (225) 20.20 24 59 • E-Mail : infos@comar.ci
ATLANTA COTE D IVOIRE NON VIE	ATLANTA COTE D IVOIRE NON VIE DG: M. Ousmane BAH	Plateau, Immeuble broadway 4 ^{ème} étage • 01 BP 4666 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.30 77 77 / (225) 20.33.85.07 • Fax : (225) 20.30 77 78 e-mail : t.kouame@atlanta.ci
ALLIANZ COTE D'IVOIRE ASSURANCES	ALLIANZ COTE D'IVOIRE ASSURANCES DG: M. OLIVIER MALATRE	ALLIANZ COTE D'IVOIRE ASSURANCES 2, Bd Roume Immeuble Allianz - Plateau • 01 BP 1741 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.30.40.00 Fax : (225) 20.30.40.01 • Email : allianz.cotedivoire@allianz.com
ALLIANZ CÔTE D'IVOIRE ASSURANCES VIE	ALLIANZ CÔTE D'IVOIRE ASSURANCES VIE DG: M. KONE Mamadou	Plateau 2, Bd Roume Immeuble AGF-CI • 01 BP 1741 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.30.40.70 • Fax : (225) 20.30.40.71 e-mail : allianz.cotedivoire@allianz.com
AMSA ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE	DG: M. CISSE Souleymane	19, Avenue Delafosse, Immeuble Abeille Plateau • 01.BP. 1333 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.30.05.00 • Fax : (225) 20.30.05.90 Email : amsa-ci@amsaassurances.com
ATLANTIQUE ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE	DG: Mme LOGON Rosalie	15, Av. Joseph ANOMA • 01 BP 146 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.31.78.00 Fax : (225) 20.33.18.37 • Email : aaci@atlantique-assurance.net
ATLANTIQUE ASSURANCE VIE (AA VIE)	DG : Mme Estelle TAGNONGOH TRAORE	Siège social 15, avenue Joseph anoma 01 BP 1337 1BIDJAN 01 TEL : 20 31 21 41 • Email : caavie@aavie.net
ATLAS ASSURANCES	DG: M. KOFFI KOFFI Martin	Bd de la République 10, Av. du Docteur Crozet • 04 BP 314 ABIDJAN 04 Tél. : (225) 20.30.39.99/ (225) 20.22.35.34/ (225) 20.22.38.37 Fax : (225) 20.21.90.19 • E-mail : atlas103@aviso.ci
AVENI-RE	DG: M. Seybatou AW	Immeuble CRRAE-UMOA Abidjan Plateau • 06 BP 1844 ABIDJAN 06 Tél. : (225) 20.21.90.15 • Fax : (225) 20.21.90.20 / (225) 20.22.14.85 Email : infos@avenir-re.com
AXA CÔTE D'IVOIRE	DG: M. JOHNSON Boa Roger Eugène	Av. Delafosse prolongée • 01 BP 378 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.31.88.88 Fax : (225) 20.31.88.00 • E-mail : johson.boa@axa.ci
BELIFE INSURANCE SA	DG: M. Sébastien NGAMENI	Immeuble Woodin Center 1e étage • 01 BP 5173 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.31.14.70 / (225) 14.75/.14.80 • Fax : (225) 20.32.56.17 E-mail : infos@belife.ci
CONTINENTAL REINSURANCE (CONTINENTAL-RE)	DG: M. OUMAR BA	Mezzanine 1er Etage Immeuble SCI KALI Rue Marie Curie, Zone 4C 01 BP 1073 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 21.25.60.24 • Fax : (225) 21.25.60.55 E-mail : lboho@continental-re.com
FONDS DE GARANTIE AUTOMOBILE (FGA)	DG: M. NOEL KOFFI MAIZAN	Il Plateaux 7 ^{ème} Tranche (en face de l'Ambassade de Chine) 04 BP 8 ABIDJAN 04 • Tél. : (225) 22.42.65.76 / (225) 22.42.66.43 Fax : (225) 22.42.65.89 • E-mail : fgaci@aviso.ci
GENERATION NOUVELLEE D'ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE (GNA-CI)	DG: M. ROMUALD KONAN KOUASS	Immeuble l'Ebrien Rue du Commerce Plateau • 04 BP 1522 ABIDJAN 04 Tél. : (225) 20.25.98.00 • Fax : (225) 20.33.60.65 E-mail : doussoutie.komara@gna-ci.com

LISTE DES ASSURANCES		
INSTITUTION DE PREVOYANCE SOCIALE-CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (IPS-CNPS)	DG: M. Denis Charles KOUASSI	24, Avenue Lamblin • 01 BP 317 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.25.21.00 • Fax : (225) 20.32.79.94 • E-mail : info@cnps.ci
HANNOVER RE	DG: M.me Marthe COMBET	Abidjan Plateau Immeuble XL • 01 BP 27 85 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.30 92 60 • E-mail : marthe.combet@hannover-re.com
LA LOYALE ASSURANCES IARD	PDG: M. THOMAS BOKA MENE	Av. du Général de Gaulle (Rue du Commerce) 01 BP 12263 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.32.51.60 / (225) 20.30.53.53 Fax : (225) 20.32.51.68 • E-mail : laloyale@laloyale.net
LA LOYALE VIE	DG: M. Joseph YAPO MANCAMBOU	Immeuble Woodin Center 4e étage Avenue Noguès Abidjan-Plateau 01 BP 11885 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.22.94.64 / (225) 20.33.15.00 Fax : (225) 20.22.95.92 • Email : laloyalevie@aviso.ci
LEADWAY VIE	DG: M. Tiorman COULIBALY	Immeuble le Mans 9 ^{ème} étage • Av. Botreau Roussel 01 BP 11944 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.01 31 01 Fax : (225) 20.01.31 00 • E- MAIL : rc@leadway.com
L'AFRICAIN DES ASSURANCES DE COTE D IVOIRE (2ACI)	DG : MARCEL AHOUANDJINO	Siège social 34 , Avenue Houdaille, Immeuble SAFA • 04 BP 804 Abidjan 04 Tél : 20 25 28 50 • EMAIL : info@africaineci.com
MUTUELLE D'ASSURANCES DES TAXIS COMPTEURS D'ABIDJAN (MATCA)	DG: M. OUSMANE GUEDOU	Bd Roume Av. du Dr CROZET Immeuble MATCA • 04 BP 2084 ABIDJAN 04 Tél. : (225) 20.30.33.33 • Fax : (225) 20.22.77.35 • Email : info@matca-ci.net
NOUVELLE SOCIETE INTERAFRICAIN D'ASSURANCES DE CÔTE D'IVOIRE (NSIA-CI)	DG: M.me Yvette AKOUA	Immeuble NSIA Av. Noguès • 01 BP 4092 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.31.98.00 - (225) 20.22.76.21 - (225) 20.22.76.22 Fax : (225) 20.33.25.79 - (225) 20.22.76.20 Email : nsiavieassurance.ci@grouppensia.com
NOUVELLE SOCIETE INTERAFRICAIN D'ASSURANCES DE CÔTE D'IVOIRE VIE (NSIA-VIE)	DG: Mme Sonia Nadège SEKA	Immeuble Bandama, Angle avenue Noguès Rue A43 Plateau. 01 BP 1571 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.31.98.00 / (225) 20.31.98.98 Fax : (225) 20 32 41 48 • Email : nsiavieassurances.ci@grouppensia.com
NOUVELLE COMPAGNIE AFRICAINE DE REASSURANCES (NCA-RE)	DG: M. Nazaire BLEKOU ABBEY	Social Immeuble NSIA Av. Noguès • 01 BP 5962 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.21.92.06 • Fax : (225) 20.21.90.73 Email : infos@nca-re.net
SAHAM ASSURANCE CI	DG: M. Roland OUEDRAOGO	Bd Roume Plateau • 01 BP 3832 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.25.36.00 Fax : (225) 20.22.59.05 • Email : sahamassuranceci@sahamassurance.com
SAHAM ASSURANCE VIE CI	DG: M. Philippe Emile ATTOBRA	Bd Roume, Plateau • 16 BP 1306 ABIDJAN 16 Tél. : (225) 20.25.37.00 / (225) 20.32.20.33 • Fax : (225) 20.32.89.87 Email : saham.assurance.vie.ci@sahamassurance.com
SERENITY SA	DG: M. KIPRE DIGBEU	41 Bd Général de Gaulle face Gare Sud - Immeuble Ex Monoprix Abidjan Plateau • 01 BP 10244 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.32.16.52/53 Fax : (225) 20.32.16.63 • Email : serenity@serenity-sa.com
SOCIETE DU MILLENAIRE D'ASSURANCE VIE (SOMAVIE)	DG: M. Cyriaque ADOU	Woodin Center Av. Noguès • 01 BP 1217 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.31.11.40 • Fax : (225) 20.32.34.39 • EMAIL : somavie@aviso.ci
SOCIETE IVOIRIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES (SIDAM)	DG: M. Sékou SYLLA	34, Av. Houdaille Immeuble SIDAM • 01 BP 1217 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.21.97.82 / (225) 20.31.52.00 / (225) 20.31.51.00 Fax : (225) 20.21.94.39 • Email : sidam@sidam.ci
SOCIETE IVOIRIENNE D'ASSURANCES MULTIRISQUES (SIDAM S.A)	DG: M. Sékou SYLLA	34, Av. Houdaille Immeuble SIDAM • 01 BP 1217 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.21.97.82 / (225) 20.31.52.00 / (225) 20.31.51.00 Fax : (225) 20.21.94.39 • Email : sidam@sidam.ci
SOCIETE AFRICAINE D'ASSURANCES & DE REASSURANCES DE COTE D IVOIRE (SAAR-CI)	DG : Fructueux TETIALI	Siège social cocody II Plateaux AGHIEN 01 BP 12201 ABIDJAN 01 • Tél : 22 50 81 50 / 22 50 25 12 Email : saarci@saar-assurances.com
SOCIETE AFRICAINE D'ASSURANCES & DE REASSURANCES VIE COTE D IVOIRE (SAAR- VIE CI)	DG : Evariste DIFFO FOSSO	Siège social cocody II Plateaux AGHIEN • 01 BP 6754 ABIDJAN 01 Tél : 22 50 81 50 / 22 50 25 12 • Email : infos@saarvie.ci
SMABTP COTE D IVOIRE SA	DG : Mme Sylvie FADIKA	SIEGE SOCIAL Abidjan- Plateau, rue Gourgaz, 19 étage 01BP 6941 ABIDJAN 01 Tél 20 20 40 40 • EMAIL : contact@group-sma.ci
SONAM GENERALE ASSURANCE COTE D IVOIRE	DG : Ibrahima Chérif	SIEGE SOCIAL Abidjan- Plateau, Avenue Noguès 3 ^{ème} étage 01BP 6941 ABIDJAN 01 Tél : 20 32 33 97/98 • email : 3aiard@aviso.ci
SUNU ASSURANCES VIE COTE D IVOIRE	DG: M. Saliou BAKAYOKO	Siège social / Avenue Houdaille, Immeuble SAFA • 01 BP 2016 Abidjan 01 Tél. : (225) 20.31.04 00 • EMAIL : cotedivoire.vie@sunu-group.com
SUNU ASSURANCES IARD	DG: M. Mamadou Moussa DIOUF	Immeuble le Mans Av. Botreau Roussel • 01 BP 3803 ABIDJAN 01 Tél. : (225) 20.25.18.18 / (225) 20.32.57.91 • Fax : (225) 20.32.57.91 Email : cotedivoire.iard@sunu-group.com
WAFa ASSURANCE COTE DIVOIRE	DG : Bassirou FAYE	Plateau – Immeuble Botreau Roussel 3, rez-de-chaussée 01 BP 5558 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.31.11.31 Email : secretariat@wafaassurance.ci
WAFa ASSURANCE VIE COTE DIVOIRE	DG : Fayçal OUZGANE	Plateau – Immeuble Botreau Roussel 3, rez-de-chaussée 01 BP 5558 ABIDJAN 01 • Tél. : (225) 20.31.11.31 Email : faycal.ouzgane@wafaassurance.ci



Seydou Elimane DIARRA

est décédé à Abidjan le 19 juillet 2020 à 87 ans.

Il a été premier ministre (décembre 1999 à octobre 2000) sous la transition militaire, puis entre février 2003 et décembre 2005. Un autre grand commis de l'Etat s'en est allé.

Sincères condoléances de la rédaction de TWINS MAGAZINE.

On se souviendra des « d'eux »

On se souviendra

D'eux des palefrois de triomphe
D'eux des péans du printemps
D'eux des pacsés du temps
D'eux des padous de romphe

On se souviendra

D'eux des paliers de station
D'eux des palmes de sublimation
D'eux des palans de surélévation
D'eux des charges de cation

On se souviendra

D'eux des pans de souvenir
D'eux des palets de devenir
D'eux des pagaies d'avenir
D'eux des palis du souvenir

On se souviendra

De vous « d'eux »
Sans être faïx
Nobles portefaïx
Humbles surfaïx
Reposez en païx
Tous les « d'eux »



Par **Charles ZOKO SEBE**
Rédacteur en chef
zokosebe@yahoo.fr

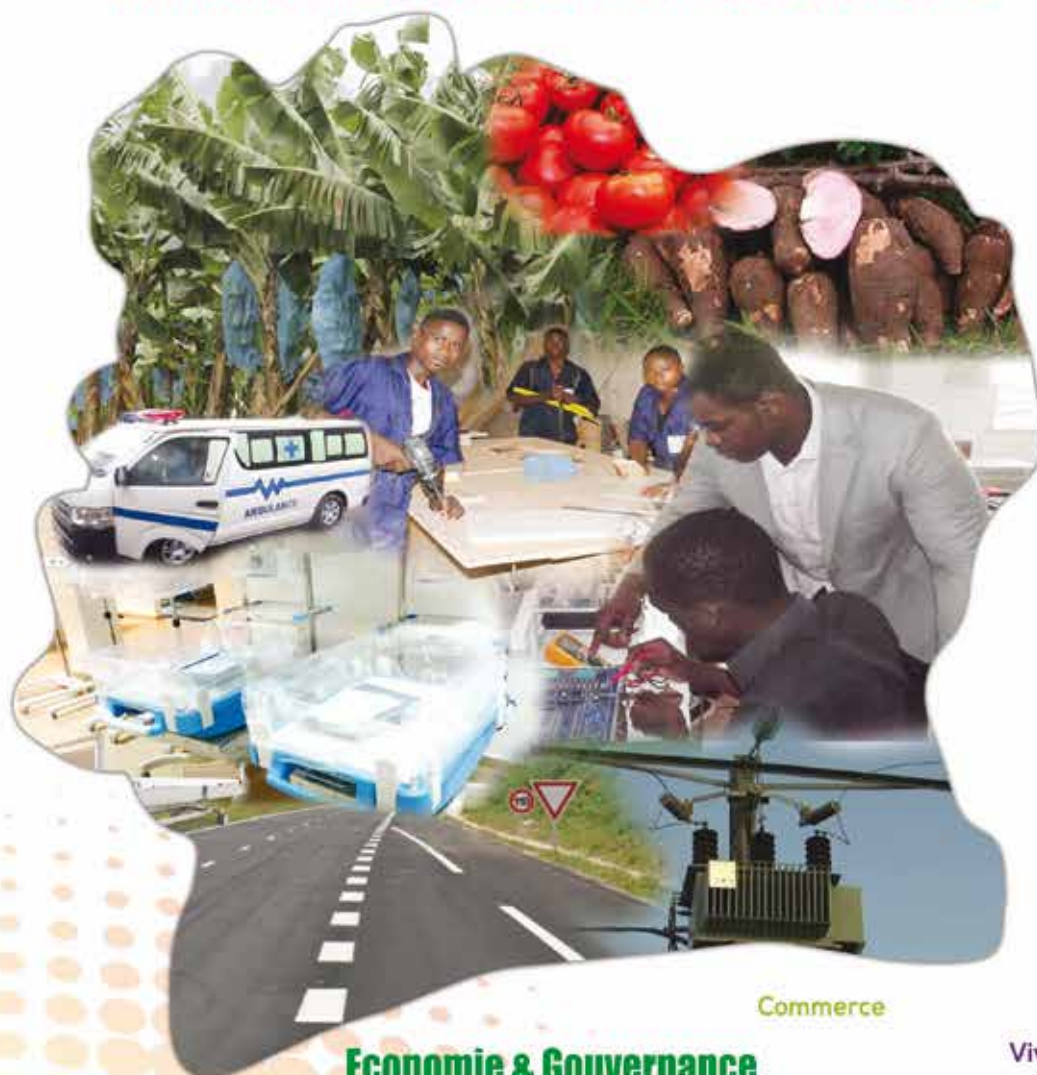


COOPERATION COTE D'IVOIRE / UNION EUROPEENNE



CELLULE DE COORDINATION
DE LA COOPERATION
COTE D'IVOIRE-UNION EUROPEENNE

**NOUS CONTRIBUONS À AMÉLIORER LES CONDITIONS
DE VIE DES POPULATIONS À TRAVERS LA CONDUITE DES PROJETS
ET PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE**



Energie
Infrastructures

Transport

Economie & Gouvernance

Société civile

Industrie

Secteur privé

Finances publiques

Commerce

Vivrier

Développement Rural

Agriculture

Foncier rural

Banane

LE BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS, NOTRE DÉFI.

Siège : Mezzanine Immeuble Azur-Plateau Abidjan ☎ 01 BP V 306 Abidjan 01 ☎ (+225) 20 30 33 00

🌐 www.cccciue.ci 📄 Coopération CI-UE 🔄 Coopération CI-UE 📱 Coopération CI-UE



**AMADOU GON
COULIBALY**